Association
des archivistes du Québec

CONGRÈS ANNUEL

Archives et culture

LA RENCONTRE

Acte - 3

12 au 15 mai 2008

HÔTEL LOEWS LE CONCORDE
QUÉBEC

ACTES DU

CONGRÈS ANNUEL

TABLE DES MATIÈRES

MA7 **Les archives et l'histoire de l'art : un nouvel éclairage sur la Nouvelle-France**
Laurier Lacroix

Les archives au service de la pratique artistique contemporaine : une mise en valeur à découvrir
Yvon Lemay

MA9 **France-Québec. Sommes-nous en train de fonder une archivistique francophone?**
Gérard Ermisse

L'archivistique francophone au sein de la communauté internationale
Marcel Caya

MA10 **Incidences de la numérisation sur le traitement et l'accès aux archives définitives**
Hélène Cadieux

Une culture de clipettes façonnée par la facilité et la vitesse permet-elle une véritable sauvegarde et une véritable mise en valeur de nos archives du 21e siècle?
Jean-Paul Moreau [🔊]

MA11 **L'historien, les archives et l'identité culturelle à travers l'expérience du Chantier des histoires régionales**
Normand Perron

Mutations identitaires, mémoire et archives
Michel Lalonde

MA13 **Les archives et la gestion de crise : le cas du viaduc de la Concorde**
Anne-Marie Leclerc

MA14 **Histoire et conception de l'histoire au sein de la communauté juive québécoise**
Pierre Anctil

Les ressources archivistiques de la communauté juive du Québec
Janice Rosen

ME1 **L'archiviste médiateur au carrefour des cultures**
Donald O'Farrell

Les archives comme institution culturelle et la question de la transmission de la culture
Fernand Harvey

Archives et culture
LA RENCONTRE

mai 2008

CONGRÈS ANNUEL

LES ARCHIVES ET L'HISTOIRE DE L'ART : UN NOUVEL ÉCLAIRAGE SUR LA NOUVELLE-FRANCE.

Laurier Lacroix
Professeur
Département d'histoire de l'art, UQAM

> « [...] Parmi les sources principales de l'histoire de nos arts plastiques, les plus pittoresques sont sans contredit les archives paroissiales et conventuelles. Elles contiennent sans doute un certain déchet, des redites, des omissions inexplicables. Bien sûr. Mais que de richesses insoupçonnées dans les livres de comptes de paroisses ! Quand je me plonge dans la lecture attachante de ces étonnants romans que sont les livres de comptes, c'est une large tranche du passé qui ressuscite à mes yeux; un passé extrêmement vivant, pittoresque, mélancolique ou joyeux au gré même de la vie [...]. »[1]

C'est en ces termes de contentement enthousiaste que s'exprimait l'historien d'art Gérard Morisset le 12 avril 1960, alors qu'il recevait de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal le Prix Duvernay pour l'ensemble de son œuvre. Actif dans le champ de l'histoire de l'art québécois depuis le milieu des années 1930, Morisset a accompli un travail de vulgarisation remarquable en publiant de nombreuses études et synthèses et, surtout, en constituant, à partir de 1937, l'Inventaire des œuvres d'art[2]. Ce vaste projet, aux moyens limités, visait à recenser et documenter les bâtiments et toutes les œuvres d'art produites au Québec avant les années 1850. Parallèlement à ce gigantesque travail de catalogage, Morisset complète l'information au sujet des œuvres en dépouillant les archives des paroisses et communautés qu'il visite et où il retrouve la plupart des objets datant du Régime français.

Au cours de ses 35 ans de carrière, Morisset a accumulé plus d'informations qu'il a pu en analyser. Sa mission, comme il le rappelle lui-même, était de sensibiliser ses contemporains à l'existence de ce riche patrimoine, afin de donner à ces œuvres méconnues ou méprisées le statut d'œuvre d'art[3], « [...] j'ai conscience, déclarait-il, d'avoir révélé aux hommes de ma génération une grande part de l'activité artisanale et artistique de nos ancêtres; j'ai conscience que j'ai pour ainsi dire ressuscité un grand nombre d'artistes et d'artisans dont les noms et les œuvres étaient oubliés depuis plus d'un siècle[4]. »

Aussi, le plaisir que l'historien pouvait prendre en lisant les documents d'archives semble éclipsé par rapport à celui que lui procurait la description d'une église, d'une pièce d'orfèvrerie ou d'un portrait, par exemple. Morisset excellait dans les interprétations lyriques où l'historien d'art façonnait une culture unique dont les acteurs sont les héritiers de traditions ancestrales qu'ils perpétuent avec bonhomie, franchise et simplicité.

Les archives concernant la Nouvelle-France, comme celles de plusieurs autres périodes d'ailleurs, sont un véritable labyrinthe dont le fil d'Ariane est ténu et parfois enchevêtré, labyrinthe façonné par la multiplicité des fonds liés aux nombreux acteurs actifs durant cette période et aux institutions et personnes morales qui ont hérité de ces documents[5]. Si les archives militaires et administratives intéressent historiens et archivistes amateurs dès le 19e siècle, il en est tout autrement des aspects relatifs à l'histoire de l'art. Comme le rappelait Gérard Morisset :

> « [...] À l'époque où le gouverneur [Durham] rédigeait son *Rapport*, rares étaient les écrivains qui s'intéressaient à nos arts plastiques et à leur histoire. [...] Il n'y avait alors aucun ouvrage de consultation, aucun manuel. Il y avait bien les archives notariales, judiciaires et paroissiales, les livres de raison, les livres de comptes et les journaux conventuels, les périodiques; mais les écrivains de l'époque n'avaient ni le temps ni la préparation requise pour se livrer efficacement à la recherche. [...]. »[6]

Il faut attendre la toute fin du 19e siècle pour que se manifeste un intérêt pour la culture matérielle et les « petites choses de notre histoire » comme se plaisait à les dénommer Pierre-Georges Roy, fondateur du *Bulletin des recherches historiques*, puis directeur des Archives de la Province de Québec lors de leur établissement en 1920[7]. À partir des archives notariées, Roy et ses collègues ont mis à jour des centaines de faits concernant la vie culturelle sous le Régime français. Morisset intégrera ces informations et des centaines d'autres dans un récit continu pour fournir, à la fin des années 1930, parmi les premiers textes d'histoire de l'art sur le Québec qui méritent véritablement ce titre[8].

---

1 Gérard Morisset, « Les archives paroissiales, sources principales de l'histoire de nos arts plastiques », *L'Administration paroissiale*, vol. 1, n° 4, mars-avril 1961, p. 7.
2 Michel Cauchon, « L'inventaire des Œuvres d'art », dans *À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1981, p. 33-44.
3 Laurier Lacroix, *Gérard Morisset Le Cap-Santé ses églises et son trésor*, Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 1980 (1944), p. XIII-XIX.
4 Morisset, *op. cit.*, 1961, p. 6.
5 L'article de Raymonde Litalien, « L'inventaire des archives françaises relatives à la Nouvelle-France : bref historique » (*Archives*, vol. 33, no 2, 2001-2002, p. 53-62), reprend les informations utiles sur la partie française de cet édifice archivistique.
6 Gérard Morisset, *op. cit.*, 1961, p. 7.
7 La figure de Pierre-Georges Roy a été étudiée, entre autres, par Richard Lapointe (*Archives*, vol. 20, no 2, 1988) ainsi que par Bernard Weilbrenner (*Archives*, vol. 21, no 1, 1989 et vol. 24, no 3 1993).
8 *Peintres et tableaux* est paru en deux volumes en 1936 et 1937.

Il faut reconnaître que le développement de l'archivistique et de l'histoire de l'art au Québec ont des cheminements parallèles, une évolution sur laquelle il serait intéressant de se pencher un jour afin de mieux comprendre comment une pensée et des actions dans le domaine des archives stimulent la recherche et la réflexion historique[9]. Je me contenterai de rappeler qu'à une première étape, dans le dernier quart du 19e siècle, aux amateurs, érudits et collectionneurs privés d'archives correspondent des auteurs de biographies de figures héroïques et de monographies paroissiales dans lesquelles on retrace les premiers rudiments d'une histoire de l'art. Dans la première moitié du 20e siècle, quelques pionniers s'activent qui sont les premiers professionnels dans les domaines de l'archivistique et de l'histoire de l'art. Ce n'est cependant que dans les années 1960 qu'apparaissent des formations spécialisées permanentes qui vont assurer à l'archivistique et à l'histoire de l'art des bases sur lesquelles fonder un propos plus scientifique. À partir de cette époque, en histoire de l'art, les sources premières, mieux indexées et de plus en plus accessibles, sont appelées à jouer le principal rôle dans l'interprétation des œuvres et de leur contexte de production[10].

Plusieurs des informations concernant l'histoire de l'art sous le Régime français se retrouvent dans les sources secondaires, récits de voyage, relations des jésuites, correspondances publiées, histoires des institutions et biographies. Il faut rappeler cependant que l'essentiel des renseignements gît dans les sources premières, au cœur même des archives qui restent à dépouiller, à lire et à interpréter. En ce sens, ces documents sont riches des informations qu'ils contiennent et des analyses que l'on peut en faire surgir à partir d'interrogations nouvelles. C'est ce qu'affirmait l'historien Henri-Irénée Marrou, il y a plus de cinquante ans déjà, lorsqu'il écrivait : « [...] un stock déterminé de documents représente une masse inépuisable de renseignements, car il existe un nombre indéfini de questions différentes auxquelles, bien interrogés, ces documents sont susceptibles de répondre : l'originalité de l'histoire consistera à découvrir le biais par lequel tel groupe de documents, déjà, croyait-on, bien exploités, peut être versé au dossier d'une question nouvelle[11]. » Pour sa part, Olivier Corpet pousse cette observation plus loin encore en indiquant que : « [...] la maîtrise des archives n'est pas seulement la maîtrise du passé ou de la mémoire ou d'une œuvre, mais qu'elle est plus encore la maîtrise du devenir de cette œuvre[12]. » En ce sens, les archives doivent être constamment revues et relues car elles appellent en quelque sorte un réexamen du statut des éléments qui les constituent qui, tout en suggérant de nouvelles significations, confirment l'importance et l'intérêt de la source étudiée.

C'est d'ailleurs ce que confirmait le philosophe Jacques Derrida en soulignant ce qui constitue l'essentiel même des archives, soit leur capacité d'appeler de nouvelles recherches. « Je crois, affirmait Derrida, que le concept d'archive n'est pas tourné vers le passé, contrairement à ce qu'on aurait tendance à penser. La mémoire, c'est la question de l'avenir, et pour l'archive, c'est toujours le futur antérieur qui, en quelque sorte, décide de son sens, de son existence. C'est toujours dans cette temporalité-là que les archives se constituent[13]. » Et j'ajouterais que c'est dans ce présent renouvelé qu'elles prennent véritablement leur signification.

Les archives portant sur le Régime français posent, me semble-t-il, une difficulté différente des autres archives, en ce sens que ce ne sont pas tant des questions reliées à la sélection ou au tri, aux modes d'organisation et de conservation des données qui posent des défis sur lesquels vous vous penchez activement. En effet, les archives des 17e et 18e siècles sont à un autre stade de leur statut dans la mesure où les questions relatives à la conservation et au classement sont déjà choses du passé. Ce qui a eu à être détruit ou non conservé, l'a déjà été par les accidents et les siècles — que nous pourrions qualifier de préarchivistiques — qui, avant nous, ont décidé du sort de ces documents ou de leur intérêt.

Les documents subsistants de cette époque connaissent une forme de sacralité, de fétichisme même, et l'on n'oserait plus négliger ou détruire (du moins des propriétaires et des archivistes connaissant l'histoire du Québec) un texte du 17e siècle qui aurait survécu, car il porte en lui la richesse de sa préservation, de sa venue depuis un temps originel auquel notre société accorde une grande importance. Ainsi, ces archives ne posent pas de problèmes de sélection, le temps a déjà opéré ce travail de tri et tout ce qui subsiste peut et doit être conservé, la principale difficulté en ce qui concerne les archives du Régime français concerne leur accessibilité.

En tentant de formuler les situations qui caractérisent la difficulté d'accès aux documents on peut les qualifier de diverses manières, il y a des documents connus, déjà publiés mais qui demeurent introuvables aujourd'hui et qui deviennent en quelque sorte une source seconde dans la mesure où l'on doit se fier à une transcription ancienne. Les documents mal classés

9 « The archivist and historian are in fact in symbiosis : indeed, one might say that even as a good archivist needs to be, in some part, an historian, to know the world which interprets the facts in his keeping, the good historian must also be, in some part, an archivist, to undersatnd the world which preserves for him the manna of his calling. Archivist and historian are obverses sides of the same coin which has currency in the same realm. » George Bolotenko, « Archivists and Historians : Keepers of the Well », *Archivaria*, no 16, 1983, p. 5-25. 1983, p, 20, cité par Senécal, p. 106.

10 Voir l'ouvrage de Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique. son histoire, ses acteurs depuis 1960*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992.

11 Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, p. 69.

12 Olivier Corpet, « Au risque de l'archive », *Questions d'archives*, textes réunis par Philippe Artières et Nathalie Léger, Paris, Éditions de l'IMEC, 2002, p. 18.

13 Jacques Derrida, « Le futur antérieur de l'archive », *Questions d'archives*, textes réunis par Philippe Artières et Nathalie Léger, Paris, Éditions de l'IMEC, 2002, p. 42.

ou mal inventoriés posent, pour leur part, un type de problème particulier dans la mesure où le hasard permet seul de les retracer. Le plus compliqué en ce qui a trait aux documents anciens relevant du patrimoine religieux, tient à leur dispersion sur le territoire québécois et au fait qu'ils ne soient pas toujours confiés à des personnes compétentes dans le domaine de l'histoire ou des archives.

En ce qui a trait au premier type de difficultés, j'aimerais citer une expérience récente qui a connu un dénouement heureux et qui est liée au fait que tous les documents qui se rapportent au Régime français ne sont pas conservés dans des centres d'archives professionnels. La publication d'une monographie paroissiale dans les années 1930 laissait supposer l'existence d'importantes archives dans cette paroisse. En voulant vérifier sur place ces sources, la personne responsable des archives m'affirme que ces documents n'existent plus, qu'elle ne les a jamais vus. Après avoir travaillé pendant quelques jours à partir d'autres documents qu'elle avait mis à ma disposition, j'ai réussi à gagner sa confiance et j'ai pu musarder sur les rayons afin de poursuivre mon enquête. Sur le rayon du bas, dans une boîte protégée de la lumière et de la poussière, les précieux documents attendaient patiemment. Cette personne semblait agir de bonne foi et ne s'est pas opposée à la consultation des originaux. Dans ce cas, le travail le plus long à accomplir n'était pas tant de dépouiller ces textes qui venaient de refaire surface, mais de déployer toutes les ressources diplomatiques afin que ledit employé ne perde pas la face devant une telle méconnaissance du matériel dont il devrait avoir la responsabilité.

Si les archives notariales et civiles font l'objet d'une attention toute particulière[14] et sont rendus accessibles depuis près d'un siècle par des outils de recherche performants, tels le Rapport de l'archiviste de la province de Québec et, plus récemment, la base de données Parchemin, concernant les documents notariés, la situation n'est pas encore au point en ce qui a trait aux archives paroissiales et religieuses[15]. Les documents reliés aux registres d'état civils (baptêmes, mariages, décès) ont fait l'objet d'une protection et d'une diffusion spéciale grâce, entre autres, au travail acharné des généalogistes, les livres de comptes consignant les recettes et dépenses de la fabrique sont pour leur part plus difficiles d'accès. Il faut louer et reconnaître le travail exceptionnel qu'ont déjà consenti plusieurs communautés religieuses, trop nombreuses pour les nommer ici, qui sont les détentrices d'une grande partie de l'information qui m'intéresse et qui ont toujours porté un intérêt envers leurs archives. Pour leur part, les archives paroissiales sont généralement accessibles, l'absence de plus en plus répandue d'un prêtre qui dessert de manière permanente une paroisse rend les documents plus vulnérables. La mémoire de ces documents est laissée à du personnel qui est engagé pour remplir d'autres fonctions et pour qui la présence du chercheur est souvent gênante.

Un des problèmes auquel le chercheur fait face dans la consultation des documents est la nécessité d'expliquer et de convaincre l'archiviste de l'importance et de l'utilité de notre recherche en histoire de l'art. Encore ici, la diplomatie et l'entregent sont des qualités essentielles. Depuis quelques années, plusieurs fonds se sont ouverts aux historiens à la lumière d'une réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux dans une communauté de plus en plus sensibilisée aux intérêts collectifs de ce patrimoine. L'arrivée de professionnels de l'archivistique est venue prêter main-forte aux ressources existantes dans les communautés.

Plusieurs centres d'archives privées ont procédé au classement des fonds il y trente ou quarante ans, avec des moyens de description parfois sommaires qui ne permettent pas toujours, en consultant les inventaires, de bien identifier de quel type de documentation l'on dispose. C'est la consultation de séries ou de sous-séries plus complètes qui peut nous amener alors à retracer la pièce utile qui n'est pas désignée complètement dans les outils mis à la disposition du chercheur. Le travail de classement plus systématique de leurs fonds qu'ont entrepris plusieurs communautés religieuses facilite et permet la consultation de documents que l'on redécouvre, ou d'autres auxquels on peut avoir accès sans nécessairement avoir à montrer patte blanche.

Les documents conservés ne sont pas considérés comme faisant partie d'archives, car ils sont la propriété des fabriques qui n'ont pas ce statut à proprement parler. Elles ne sont pas centralisées dans le diocèse et leur accès demeure à la discrétion des employés qui s'intéressent ou non à ce type de papiers.

Les archives du Régime français ont été en quelque sorte préarchivées par les institutions et sociétés qui les ont conservées : fabriques, greffes de notaires, ministères ou agences administratives. Il faut se rappeler cependant que leur classement ne correspond pas aux impératifs de l'histoire actuelle, encore moins lorsqu'il s'agit d'histoire de l'art.

Les informations que l'on retrouve dans les archives sont indicatrices du rôle que l'artiste et l'œuvre d'art jouent dans la société aux 17e et 18e siècles. Si cette place est reconnue, elle est bien secondaire en rapport à d'autres valeurs ou enjeux. C'est ainsi que les informations se dissimulent

[14] Lorraine Gadoury fait le point sur le sujet dans son article « Une ère nouvelle pour les archives de la Nouvelle-France », *Archives*, vol. 36, no 1, 2004-2005, p. 11-27.

[15] Pour une réflexion élargie sur le sujet, on consultera le Mémoire intitulé « L'avenir du patrimoine archivistique religieux du Québec », préparé en 2005 par Gilles Héon pour l'Association des archivistes du Québec et publié dans la revue *Archives*, vol. 37, no 2, p. 169-191. Le portrait compilé dans le texte « Le patrimoine archivistique religieux, une source indispensable pour comprendre l'histoire du Québec », *Archives*, vol. 24, nos 1-2, 1992, p. 147-173, demeure également une source importante pour comprendre l'évolution de la situation de ces archives. Il faudra surveiller les travaux du Comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec qui a déposé un rapport sur les besoins de ce milieu.

dans les inventaires des biens des églises, car les œuvres sont subordonnées à leur fonction religieuse, ou encore qu'on en retrouve mention dans les inventaires après décès, car elles sont des biens matériels et symboliques qui témoignent du statut et de la fortune de son propriétaire. Il n'y a donc pas d'archives consacrées spécifiquement à des artistes, car ceux-ci n'ont pas de reconnaissance sociale et culturelle particulière à l'époque.

Les archives de l'art pour le Régime français sont des archives indirectes, que l'on traque au détour d'un inventaire, d'une lettre ou d'un passage de récit de voyage. Le travail que j'ai entrepris grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et avec la collaboration d'une équipe de quatre jeunes chercheurs, étudiants à la maîtrise ou au doctorat en histoire l'art, est de documenter la culture visuelle et artistique pendant le Régime français, à la lumière de ce que peuvent nous en apprendre les archives.

À la manière des historiens qui travaillent en se privant de l'iconographie comme source documentaire et ne se fient qu'aux traces écrites, cette histoire de l'art se construit pour ainsi dire sans images, à partir des mentions d'archives, car de très rares œuvres documentées subsistent encore, sauf peut-être en ce qui concerne l'orfèvrerie, objets dispendieux qui, toute proportion gardée, ont bien surmonté les affres du temps[16]. Ainsi, nous conservons trop peu d'œuvres d'art datant du Régime français et pour la plupart de celles qui sont conservées nous ne disposons pas des sources qui permettent de les comprendre dans leur contexte historique.

Ainsi une des icônes de l'art du Régime français, *La France apportant la foi aux Hurons de la Nouvelle-France*, conservée chez les Ursulines de Québec n'a pas laissé de traces connues avant le début du 19e siècle. La seule mention que l'on pourrait rattacher à cette toile est tirée du Journal des Jésuites où l'on note en date du 20 juin 1666 : « [...] les Hurons nous font 5. Présens pour contribuer quelque chose à la batisse de nostre eglise, entr'autres un pour un tableau qui marque comme ils ont embrassé la foy. [...] » L'œuvre très riche au plan iconographique qui vient d'être restaurée par Élisabeth Forest au Centre de conservation du Québec conserve encore tout son mystère au plan historique.

De manière inverse, de nombreuses sources signalent des milliers d'œuvres disparues pour lesquelles il faut déployer des efforts d'imagination afin de tenter de les recréer. Les historiens d'art qui ont travaillé sur la question avant moi se sont surtout intéressés à interpréter les œuvres qui subsistent de cette période. Le parti pris de ce travail consiste, à partir de données fournies par les dépouillements d'archives et les statistiques qui en découlent, de mieux comprendre à partir d'un portrait d'ensemble, et non des quelques exceptions qui subsistent, la nature, la fonction et les usages des œuvres d'art sous le Régime français.

La technologie facilite grandement notre travail dans la mesure ou des catalogues ou des inventaires de fonds sont maintenant accessibles en ligne, que de plus en plus de documents sont numérisés[17] et que nos propres données sont traitées avec ces ressources qui favorisent les compilations, les regroupements, les mises en relation des informations qu'il faut ensuite analyser.

À ce jour, plus de 5000 entrées ont été compilées dans une base de données, qu'il faut normaliser, organiser et interpréter à partir de modèles qui puissent les faire parler de la manière la plus organique possible, sans créer de distorsion, de contresens, et d'anachronismes.

On l'a dit, la lecture des sources premières est susceptible d'apporter les réponses les plus diverses selon le point de vue et les questions de la personne qui les lit et les interprète. Ainsi, en tentant de constituer par des séries, dans la durée plus longue, les données relatives à la circulation, la possession et l'usage d'œuvres d'art sous le Régime français j'espère arriver à des résultats comparables aux historiens de la musique ou de la lecture[18], par exemple, qui ont réussi à documenter et analyser les pratiques de nos ancêtres d'origine française dans ces domaines.

Je me permettrai de citer quelques exemples du type de relecture que permet ce travail dans les sources et des nouvelles questions qu'il pose à l'art en Nouvelle-France.

En consultant aux archives des Ursulines de Québec, le Registre des dons [La première mention est de 1640, la dernière 1815] (cote 1/N6,4,1.1) l'on croise plusieurs mentions d'arrivées d'œuvres ainsi que de matériel utilisé par les Ursulines pour les travaux de broderie ou de dorure qu'elles réalisent dans leur atelier. Non seulement ce registre consigne-t-il la nature de l'objet donné, très souvent sa valeur, mais également la provenance. Cette dernière information permet de retracer le réseau des amis et des bienfaiteurs de la communauté et ainsi de comprendre la place que les Ursulines occupaient dans la colonie ainsi que le rayonnement de leur mission en France. Ce document permet de documenter les biens que reçoivent les Ursulines et que l'on peut croiser avec des inventaires des biens dressés plus ou moins régulièrement.

16 Robert Derome. *Les orfèvres de Nouvelle-France : inventaire descriptif des sources*, Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974.

17 Je pense également à la base de données *Gallica* hébergée sur le site de la Bibliothèque nationale (France) et qui met en ligne le facsimilé des textes historiques, difficilement accessibles.

18 Les travaux d'Élisabeth Gallat-Morin et Jean-Pierre Pinson, *La vie musicale en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2003. Sur l'histoire du livre et de la lecture voir les travaux de Marcel Lajeunesse et de François Melançon.

Ainsi, en 1644, on confirme que les parents de la religieuse de chœur Mère Anne de Lézenet des Séraphins, arrivée l'année précédente du monastère de Ploërmel en Bretagne, sont de précieux collaborateurs de la communauté à laquelle ils offrent des objets, et qu'ils gratifient de 5 tableaux dont on ne connaîtra malheureusement pas les sujets ainsi que d'une chasuble.

> […]
> 1644
> par les parens de la mere des seraphins 5 tableaux et une chasuble de toille dargent
> […]
>
> AUQ, Registre des dons, fol. 1 verso, 1/N6,4,1.1.

Notre enquête, toujours en cours, révèle que nos ancêtres, vivant à l'époque l'église post-tridentine, sont des iconophages, de véritables dévoreurs d'images, et qu'ils ne peuvent vivre sans le support des œuvres dont ils prennent soin de s'entourer. Ce travail historique à partir des textes repose sur une constante attention face au choix des mots et au sens qu'ils prennent sous la plume de leur auteur. Ainsi, dans le même Registre des dons, l'on remarque en 1663, la réception de plusieurs présents qui viennent d'autres communautés (carmélites, feuillantines) et de dévots français.

> 1663
> […]
> par la mere du St Esprit Carmelite a chartres 2 tableaux du cuivre lun de Ste Anne et lautre de Ste magdeleine 6 aul de moquette des chapelets images et bougie
> […]
> par les feuillantines rüe St Jacques une quaisse plaine de plusieurs accomodemens come boettes petit paniers fil et siseaux images et chapelets &c
> […]
> par Mme Suramon 8 pedagogues 2 Dnes de Cathechismes plusieurs grandes images 2 pains de Sucre des chapelets des pastilles &c
> […]
>
> AUQ, Registre des dons, fol. 8 recto, 1/N6,4,1.1.

La mention de deux tableaux peints sur cuivre et dont les sujets sont indiqués (*Sainte Anne et Sainte Marie Madeleine*), est importante lorsqu'elle est couplée à des dizaines d'autres mentionnées avant 1670. Ces œuvres de petit format sont résistantes, polychromes et sont relativement abordables en raison de la présence de nombreux ateliers spécialisés en Flandres et à Paris. À partir de ces listes d'objets surgit l'image de paquets compacts et bien ficelés, afin d'en faciliter le transport. Le terme « image » revient à deux occasions, entouré d'étoffes, de fils et de ciseaux, de pains de sucre et de pastilles, de bougies et de chapelets. Que signifie-t-il ici ? Quelle est la valeur symbolique de ces œuvres au milieu d'autres « accommodements » qui ont pour but de rendre la vie plus agréable ? Il s'agit sans doute de gravures. Les estampes sont signalées en grand nombre dans les inventaires d'Ancien régime et elles sont encore aujourd'hui en grand nombre dans les collections des communautés et auxquelles Denis Martin a consacré une thèse[19]. Leur présence au milieu des chapelets et des catéchismes est indicative du rôle que ces images sont amenées à jouer comme support à la dévotion, avant d'être perçues comme des œuvres d'art comme nous le faisons dans notre siècle plus séculier.

Il serait possible de multiplier ainsi les exemples, chacun offrant un cas de figure particulier qui enrichit et complexifie cette histoire de l'art sans images, où les textes sont appelés à tenir lieu d'artefacts. On l'aura compris les limites de ce projet tiennent dans la capacité de savoir lire et relire les archives. Ces documents sont ici essentiels, ils définissent la nature même de ce qui peut être connu de cette période de notre histoire qui n'a laissé que pour seules traces trois ou quatre mots alignés à la suite d'autres dans un livre de comptes et qui disent « item payé pour le tableau 25 livres »; ou encore comme ce contrat de fondation par lequel Jean Paré et son épouse Marguerite Picart cèdent en 1687 à l'église de Lachine : « l'image de la Ste Vierge […] qu'ils ont demandé de france dès lannée passée, Si les vaisseaux arrivent à bon port.[20] ». Toutes ces mentions réunies et interprétées sont appelées à former de nouveaux récits sur l'art sous le Régime français. Un récit qui laisse sans doute une trop grande place à l'imagination quand il s'agit de rendre visible ces œuvres, mais qui témoigne d'une manière indéniable des besoins que les colons français en terre d'Amérique et leurs enfants avaient des images et que l'on désigne maintenant comme des œuvres d'art.

19 Denis Martin, *L'estampe importée en Nouvelle-France*, thèse, Université Laval, 1990.
20 MBAnQ, greffe de Jean-Baptiste Pottier, « Contract en fondation par Jean Paré et Marguerite Picart Sa femme d'une procession solennelle au jour du mystère de la glorieuse Assomption de la très Ste Vierge », 5 juin 1687.

Les archives au service de la pratique artistique contemporaine : une mise en valeur à découvrir([1])

Conférence par Yvon Lemay
Professeur adjoint, EBSI

Depuis tout particulièrement la fin des années 1980, tant au Québec et au Canada qu'au plan international, les artistes contemporains ont été nombreux à faire appel aux archives selon différentes stratégies et préoccupations dans leurs travaux.

(1) ATSA, *Frag sur la Main, 4355 : Marie-Anne / St-Laurent (détail),* 2006

(2) D. Blain, *Elsie sur le pont du ruisseau Estevan (détail)*, 2006

(3) D. Laquerre, *Ligne de vie (détail)*, 2004-2006

37e Congrès de l'AAQ, Québec, 13 mai 2008

«- RETOUR TDM

Un intérêt qui d'ailleurs n'est pas passé inaperçu dans le milieu de l'art.

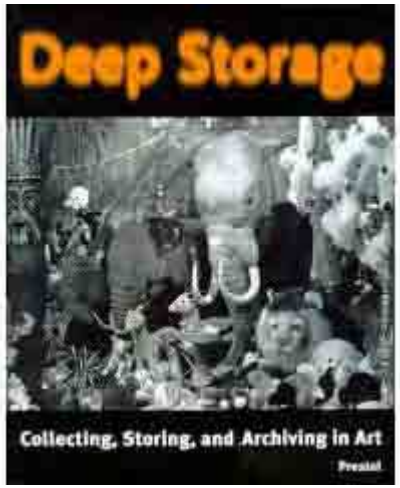

(4) Exposition présentée en Allemagne (Munich, Berlin, Düsseldorf) et aux États-Unis (New York, Seattle) en 1998 et 1999

(5) *Ciel variable* 59 : Archives (2002)

(6) Colloque tenu à Saint-Jacques de la Lande, les 7 et 8 décembre 2001

(8) Exposition *Archive Fever*, ICP, New York, 2008

(7) Exposition itinérante organisée par le MACM (1999-2003)

37e Congrès de l'AAQ, Québec, 13 mai 2008

«- RETOUR TDM

Or, malgré la reconnaissance de cette tendance par le milieu de l'art, l'utilisation des archives par les artistes a eu peu d'impact dans le domaine des archives.

Le but de cette présentation vise donc à mieux faire connaître ce phénomène et à montrer comment il serait possible d'en favoriser le développement et, par conséquent, d'en augmenter les retombées pour le domaine des archives grâce à la création de programmes d'artistes en résidence.

Afin de satisfaire à notre objectif, notre conférence comprendra trois principales parties.

1. Art contemporain et archives

1.1 Points de repère

1.2 Typologie

1.3 Exemples :

Les Frags (ATSA)

Elsie (Dominique Blain)

Ligne de vie (Dominique Laquerre)

1.4 Mémoire – Lieu – Parcours

2. Programmes d'artistes en résidence

2.1 En quoi consistent les programmes ?

2.2 Qui offrent les programmes ?

2.3 Quelles sont les conditions qui sont offertes ?

3. Artistes en résidence « archivistique »

3.1 Éléments à considérer

3.2 Envergure

1. Art contemporain et archives

1.1 Points de repère

Comme le précise Élizabeth Couturier dans son ouvrage, *L'art contemporain : mode d'emploi*, « **l'art contemporain invente des pratiques, explore de nouveaux territoires ou réinvente des formules déjà éprouvées. Bref, il se repositionne en permanence**. » *Source : Couturier, 2004, 18*

Face à des modalités de création aussi changeantes, instables, sans cesse renouvelées, des points de repère s'imposent afin d'être en mesure d'apprécier les réalisations qui en résultent.

Cinq m'apparaissent particulièrement importants à mentionner.

1) La nature de l'œuvre : ▪ Éclatement des genres (ex. : installation) ▪ Caractère souvent éphémère des réalisations
2) Le lieu : ▪ Intervention hors des lieux institutionnels ▪ Œuvre liée à un lieu (in situ)
3) La relation avec le spectateur : ▪ Spectateur = partie intégrante de l'œuvre ▪ Implication sur tous les plans : physique, émotif, intellectuel ▪ « Le règne des spect-acteurs » *Source : Doyon, 2007*
4) Le métissage des médias et leur histoire : ▪ Importance de l'image ▪ Appropriation
5) L'art comme espace de questionnement : ▪ Sens ouvert des œuvres ▪ Caractère ambigu, déstabilisant, dérangeant

1.2 Typologie

Pourquoi les artistes s'intéressent-ils aux archives ? Comment les utilisent-ils ? À partir de quelles sources ? Que vont-ils réaliser à partir de ces archives, selon quelles stratégies ?

Dans l'état actuel de notre réflexion, **trois composantes** ainsi que **trois éléments transversaux** nous apparaissent importants à distinguer afin de mieux comprendre l'utilisation des archives par les artistes contemporains.

Préoccupations

Les raisons qui motivent les artistes à recourir aux archives.

Raisons qui, plus souvent qu'autrement, sont nombreuses.

Sujet – Thème
Introspection
Interrogation
Expérimentation
Sensibilisation
« Point de vue critique », etc.

Démarche

De quelle manière ? Quel type de traitement, l'artiste va-t-il opérer ?

À partir de quelles sources, de quels types d'archives ?

Archives : personnelles, familiales, privées, publiques, etc.
Traitement : sélection, intervention, accumulation, juxtaposition, etc.

Réalisation (Modes de)

Comment les résultats de cette démarche seront-ils assemblés, présentés ?

Quatre principaux modes prédominent :

Intégration
Appropriation
Simulation
Œuvre-archives

Spectateur **Dispositif** **Lieu**

« FRAG, pour fragment, symbolise à la fois les fragments d'histoire évoqués, les fragments de murs investis. » *Source : SDBSL, 2007*

1.3 Exemples : *Les Frags*

Si vous déambulez sur le boulevard Saint-Laurent à Montréal, vous remarquerez ici et là sur les édifices la présence de panneaux sur lesquels sont reproduits des documents de toutes sortes.

Il s'agit en fait d'un vaste parcours visuel qui a été initié en 2004 et refait en 2006. Il comprend 32 éléments disséminés entre les rues Saint-Antoine et Mozart.

Le **parcours visuel** comprend :

- Panneaux sur le boulevard Saint-Laurent
- Parcours virtuel sur le site Web de l'ATSA
- Téléchargement en format PDF
- Fichiers audio
- Guide de l'usager
- Parcours éducatif
- Cartes postales

(9-10) ATSA, *Frag sur la Main, 6797 : L'immigration italienne*, 2006

Les artistes qui ont réalisé ce parcours visuel appartiennent au groupe ATSA.

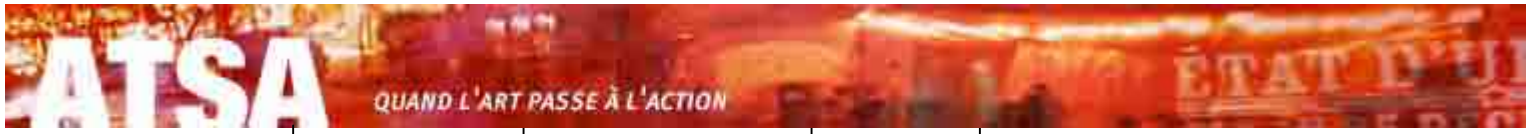

(11) ATSA, *Quand l'art passe à l'action*

ATSA : Action Terroriste Socialement Acceptable.

Organisme à but non lucratif fondé en **1997** par les artistes Pierre Allard et Annie Roy.

Cet organisme s'est donné comme **mandat** « de créer des œuvres qui suscitent une réflexion sur des sujets sociaux, environnementaux ou patrimoniaux ». *Source : ATSA, Rallye-Découverte Frag sur la Main : Guide de l'usager*

« La **démarche** de l'ATSA vise à utiliser le propos esthétique et symbolique de l'art pour en faire un outil de changement social. » *Source : ATSA, Rallye-Découverte Frag sur la Main : Guide de l'usager*

N.B. : Les sections « Réalisations » et « Images, son et vidéo » sur le site de l'ATSA permettent d'avoir un aperçu de leurs différents travaux. http://www.atsa.qc.ca/pages/sonetvideo.asp

Un travail qui, comme en témoigne un article intitulé « La rue, galerie d'art rebelle », s'inscrit dans un courant de *Street art*, d'art urbain.

D'ailleurs dans cet article paru en septembre dernier dans le quotidien *Le Devoir*, l'artiste Annie Roy du groupe ATSA déclarait : « C'est important que les manifestations artistiques soient accessibles à tous, qu'elles se développent dans des lieux qui ont un sens avec leur thématique » *Source : Parent-Bouchard, 2007, A6*

Les archives au service de la pratique artistique contemporaine

Pour concrétiser, matérialiser leurs préoccupations, c'est-à-dire témoigner « des différents courants ayant marqué l'histoire urbaine, sociale, culturelle et économique de cette grande artère » *(Source : SDBSL, 2007)* comment les artistes ont-ils procédé ?

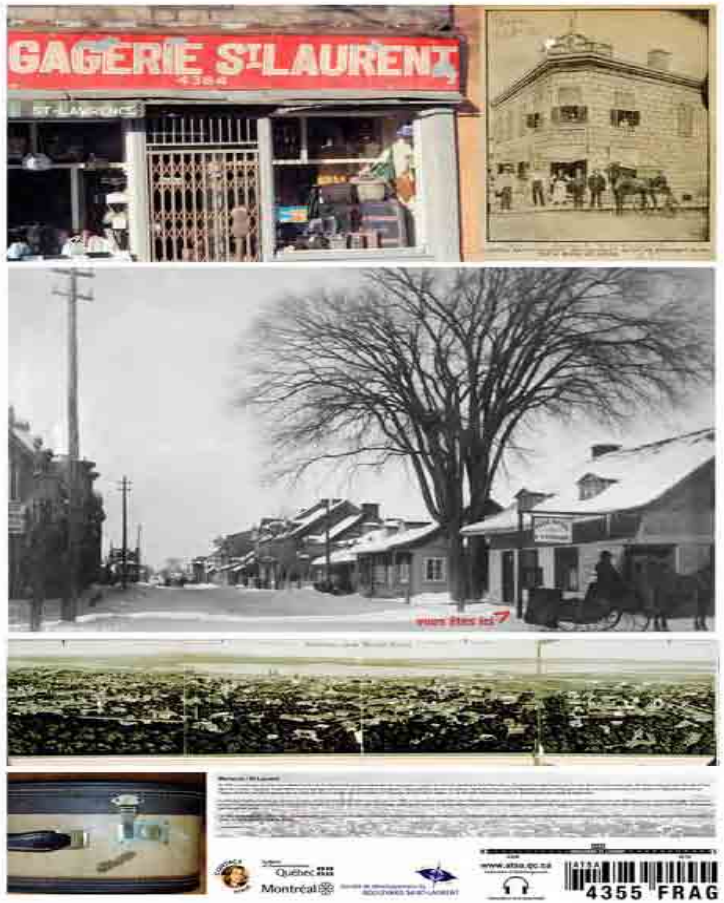

(12-13) ATSA, *Frag sur la Main, 5900 : La voie ferrée et l'ancienne gare du mile end; 4355 : Marie-Anne / St-Laurent*, 2006

« De là est née une série de FRAGs où les photos d'archives côtoient les vieux documents et où les commentaires s'entremêlent aux citations de romanciers. » *Source : Rallye-Découverte Frag sur la Main : Guide de l'usager*

« Créé en fonction de son emplacement dans la rue, chaque FRAG est une pièce unique qui entame un dialogue entre le Montréal d'hier et d'aujourd'hui. » (*Ibid*.)

37e Congrès de l'AAQ, Québec, 13 mai 2008

«- RETOUR TDM

1.3 Exemples : *Elsie* (Dominique Blain)

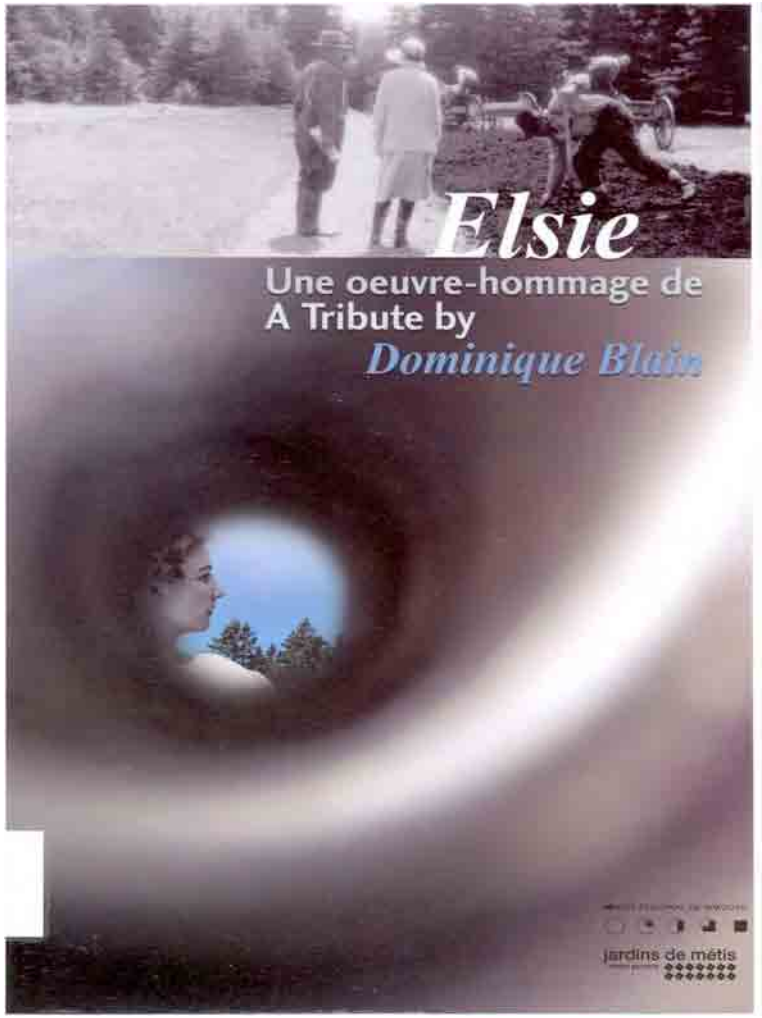

(14) Fortin et al., 2007, *Elsie : Une œuvre hommage de Dominique Blain*

Reconnue dans le milieu de l'art contemporain tant au Canada que sur la scène internationale, Dominique Blain utilise, depuis ses débuts, des documents d'archives comme matériaux. *Source : St-Gelais, 2004, 32*

Privilégiant surtout l'histoire sociale et politique, les documents dont elle fait emploi, l'artiste va les détourner, les situer dans un nouveau contexte, ce qui engendra un effet « troublant » pour les spectateurs. *Source : Déry, 1997, 25*

L'œuvre *Elsie* réalisée par l'artiste aux Jardins de Métis est la sixième réalisée en collaboration avec le Musée régional de Rimouski mais la première commande à rendre hommage à la fondatrice des jardins.

« **J'aimerais, par ma proposition artistique la faire revivre dans ses jardins, un peu comme si le temps s'était arrêté.** »

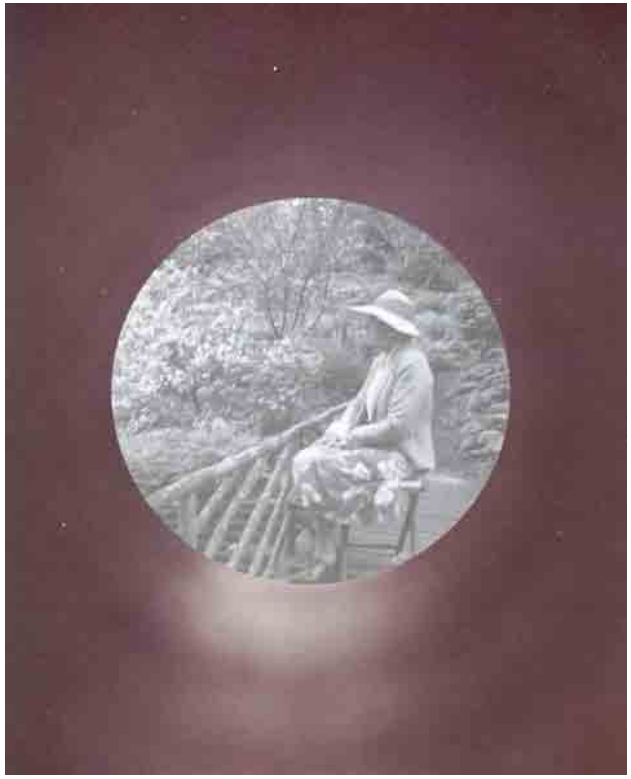

(15-16) D. Blain, *Elsie sur le pont du ruisseau Estevan*, 2006

« Pour ce faire, dit l'artiste, j'ai proposé d'installer une série de lunettes dans différents endroits du parcours. »

Lunettes qui ont ceci de particulier : « Les lentilles ont été remplacées par des photomontages sur verre permettant aux visiteurs d'observer Elsie Reford à diverses époques de sa vie ».
Source : Fortin et al., 2007, 37, 26

Les images utilisées proviennent d'une sélection que l'artiste a effectuée parmi les 12 000 images que contiennent les archives photographiques des Jardins de Métis et dont la plupart ont été réalisées par le mari de la fondatrice.

37e Congrès de l'AAQ, Québec, 13 mai 2008

«- RETOUR TDM

Dominique Blain a donc réalisé une installation comprenant sept sculptures prenant la forme d'anciennes lunettes d'approche.

Les photomontages que l'on y retrouve ne sont pas disposés dans une suite logique ou chronologique.

Ainsi, « en regardant dans les lunettes, le visiteur fait l'expérience de l'œuvre. […] Son regard devient le moteur de l'expérience artistique, puisque **l'artiste sollicite sa participation physique, intellectuelle et sensorielle**. […] Le regardeur se prend au jeu de poursuivre en imagination la mise en scène présumant de la prochaine séquence comme s'il s'agissait de différents plans d'un film à reconstituer. » *Source : Fortin et al., 2007, 27*

(17) D. Blain, *Expérimentation d'un visiteur*

1. 3 Exemples : Ligne de vie (Dominique Laquerre)

Dominique Laquerre est une artiste qui vit à Chesterville.

(18) Laquerre, 2006, *Site Web de l'artiste*

« Ces projets au long cours, à l'intersection entre l'art environnemental et les pratiques relationnelles, abordent de façon originale la mémoire collective et les liens que l'humain tisse avec son territoire ». *Source : Laquerre, 2006*

Ligne de vie est un projet que Dominique Laquerre a réalisé de 2004 à 2006.

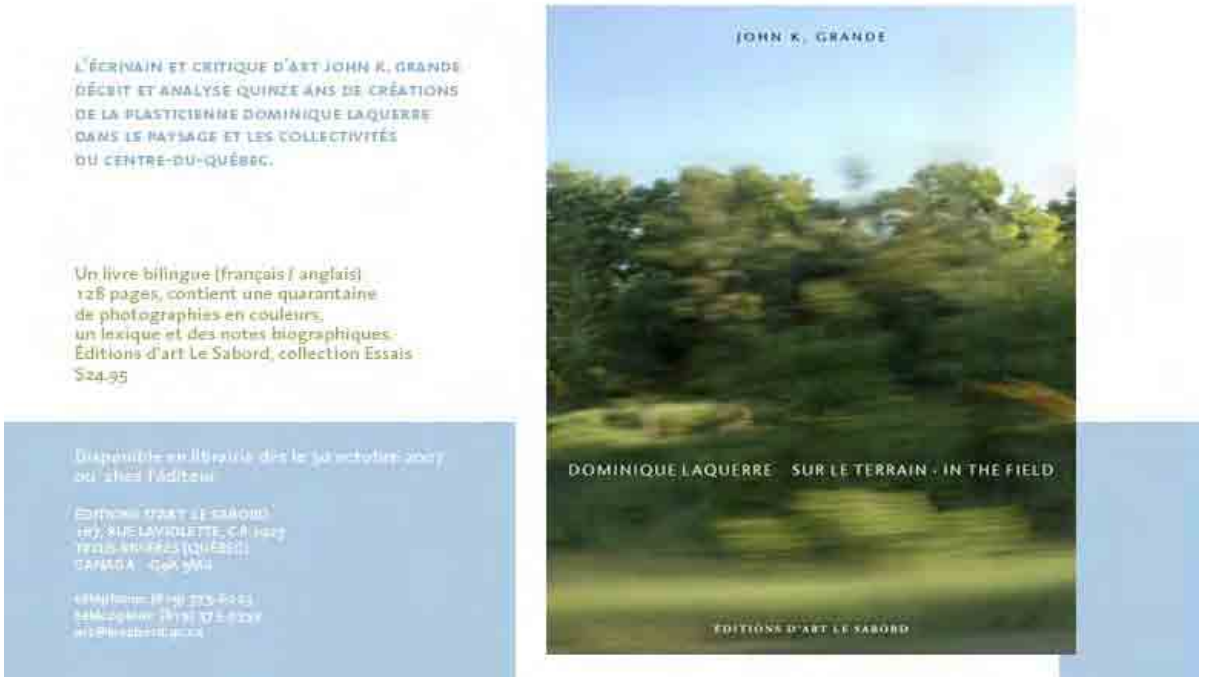

(19) Grande, 2007, *Dominique Laquerre : Sur le terrain*, page couverture

« En continuité avec ses projets antérieurs, Dominique Laquerre a élaboré un projet artistique ingénieux qui fait appel aux notions de territoire, de propriété et de mémoire. Ce projet a pour titre *Ligne de vie*. » *Source : Grande, 2007, 57*

(20) D. Levasseur, *Ligne de vie, André Fréchette et Dominique Laquerre*, 2005

Dans le cadre de ce projet, Laquerre a, d'une part, arpenté la forêt avoisinant sa maison en compagnie d'un agriculteur à la retraite à la recherche d'indices, de traces qui révèlent l'histoire des personnes dont la vie a été liée à cette forêt.

D'autre part, l'artiste a puisé des photographies dans les albums de différentes familles, y compris la sienne.

(21-22) D. Laquerre, *Ligne de vie 1930, 1978*. Sources Familles Fréchette et Laquerre

(23) D. Laquerre, *Ligne de vie*, vue d'ensemble, 2004-2005

Les vingt-deux photographies retenues par l'artiste, qui s'échelonnent de 1880 à nos jours, ont été imprimées sur des plaques d'aluminium et ensuite intégrées à l'écorce des arbres dans un boisé en bordure de sa propriété ayant été moins affecté par les coupes à blanc.

Comme le précisait l'artiste, lors d'une première visite publique à l'été 2006 : « L'œuvre d'art, c'est l'ensemble du processus, mais chacun des artefacts dont elle est composée peut agir comme le catalyseur d'échanges intergénérationnels ou susciter une soudaine prise de conscience. »
Source : Grande, 2007, 63

(24) *Visiteurs explorant l'installation photographique*, 2006

1. 4 Mémoire – Lieu – Parcours

(10-17-24)

Ces trois œuvres ont plusieurs points en commun :

- Inscription dans un lieu
- En rapport avec la mémoire du lieu
- Parcours : expérience, découverte
- Part active du spectateur

Mémoire – Lieu – Parcours – Spectateur

37e Congrès de l'AAQ, Québec, 13 mai 2008

«- RETOUR TDM

2. Programmes d'artistes en résidence

2.1 En quoi consistent ces programmes

Généralement, dans le cadre de tels programmes, les artistes ont la possibilité :

- de séjourner dans un milieu
- d'y poursuivre des travaux de création qui sont en rapport avec celui-ci
- et d'exposer les travaux réalisés

2.2 Qui offrent de tels programmes

Deux principales sources :

1. Organismes subventionnaires :
   - Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :
     - Accueil d'artistes en résidence
     - Studios et ateliers-résidences
   - Conseil des Arts du Canada (CAC) :
     - Exemple : Programme de résidences internationales en arts visuels

Bourses
Type A (+ de 10 ans d'expérience)
Type B (2 à 10 ans)

Montant maximum: 10 000 $

Artistes et collectifs d'artistes dont le **projet est lié à un organisme de production**.

Durée : 2 sem. à 2 mois

Frais admissibles :
•Subsistance (max. 1 700 $ par mois)
•Réalisation de l'œuvre
•Certains frais de déplacement
•Séjour (max. de 125 $ x 15 jours)
•Transport d'œuvres et d'équipement

Source : CALQ, 2008

2. Centres d'artistes (et autres organismes du milieu des arts) : près d'une trentaine (Exemples) :
   - La Chambre Blanche (Québec)
   - L'Écart… lieu d'art actuel (Rouyn-Noranda)
   - Studio XX (Montréal)

Pour en savoir davantage :
RCAAQ. 2008. *Les services : Résidences d'artistes*.
http://www.rcaaq.org/services/residences

2.3 Quelles sont les conditions qui sont offertes ?

Une synthèse du contenu des différents programmes d'artistes en résidence qui sont offerts, nous donne le profil suivant :

Séjour :	Durée variable (1 semaine à 3 mois)
Espace de travail :	Lieu de production / d'expérimentation (et dans certains cas de séjour)
Aspects techniques :	Équipements spécialisés / Assistance technique
Diffusion :	Exposition, rencontre publique
Projet :	En lien avec l'orientation du milieu (Exemple : art public, estampe, arts médiatiques, femmes artistes, etc.)
Admissibilité :	Artiste professionnel (à titre individuel et, dans certains cas, collectif)
Proposition et dossier :	Artiste doit soumettre une proposition de projet et un dossier (CV, dossier de presse, documentation visuelle, etc.)
Frais couverts :	Pouvant inclure : cachet / hébergement / indemnités / transport / frais de production

Exemple :
Droit d'exposition : 1550$
Honoraires de résidence : 75 $ par jour / maximum 10 jours
Rencontre artiste-public : 100$
Frais de séjour : 30$ par jour (maximum 10 jours)
Matériaux : maximum de 300$
Hébergement : studio offert à l'intérieur du centre
Source : L'écart, 2008

***NOUVEAUTÉ* Résidence Matricules** :
«Cette nouvelle catégorie de résidences vise l'utilisation des archives du Studio XX comme source ou matériau du projet. » *Source : Studio XX, 2008*

3. Artistes en résidence « archivistique »

3.1 Éléments à considérer

Comment adapter pareille formule au milieu archivistique ?

Comment envisager la création de projets d'artistes en résidence « d'archives » ?

Quels sont les éléments à prendre en considération (et à faire valoir) ?

- Quelle durée aurait le séjour ?
- De quelle nature serait l'espace de travail mis à la disposition des artistes ?
- Sur le plan de l'équipement et de l'expertise, quels pourraient être les services offerts ?
- Quels seraient les moyens de diffusion envisagés ?
- Le projet de résidence devrait-il répondre à des orientations précises ou simplement à un intérêt pour les archives ?
- Quelle serait la clientèle admissible ? Artistes en arts visuels, en début de carrière, artiste reconnu, etc.
- Quels sont les documents que les artistes devraient soumettre lors de leur candidature ?
- Quels frais seraient couverts ?

« La création en résidence apporte une expérience personnelle et une expérience professionnelle d'une **grande importance** pour des artistes en leur permettant de **vivre des expériences** et de **réaliser des projets** qu'ils n'auraient peut-être pas imaginés autrement. »
Source : RCAAQ, 2003, 21.

3.2 Envergure

Quelle envergure devrait avoir ce type de projet ?

Options à envisager :

- **Un service d'archives**
- **Regroupement de plusieurs services d'archives** :
  - Différents lieux de production
  - Exposition itinérante
  - Niveau régional : Ex. : GARM
- **Niveau national** :
  - BAnQ
  - Centres régionaux :
    - Un artiste par région :
      - Exposition localement
      - Circulation des expositions entre les régions
      - Exposition collective itinérante
- **Collaboration** :
  - Frags (SDBSL et autres programmes)
  - Jardins de Métis et Musée régional de Rimouski
  - Culture pour tous (Art au travail)
- **Perspective plus large** :
  - Biennale des archives :
    - Concours
    - Diffusion : projets réalisés

(25) J. Londoño, *Casacom*, 2007

« Projet : Sur le thème de la vie quotidienne, John Londoño a invité les employée-es de Casacom à revisiter leurs archives photographiques personnelles. À partir de cette banque d'images et en ajoutant ses propres compositions, l'artiste a créé deux tryptiques évoquant des moments de rêve et d'évasion. » *Source : Culture pour tous. 2008*

Conclusion

Encourager, soutenir les artistes par le biais de programmes de résidence « archivistique » représente de nombreux avantages :

- Visibilité accrue du domaine des archives :
  - Dans les médias
  - Auprès d'une nouvelle clientèle
  - Présence des archives dans le milieu de l'art
- Excellente manière de mettre en valeur « l'originalité des archives » comme le souligne la *Déclaration québécoise sur les archives*.

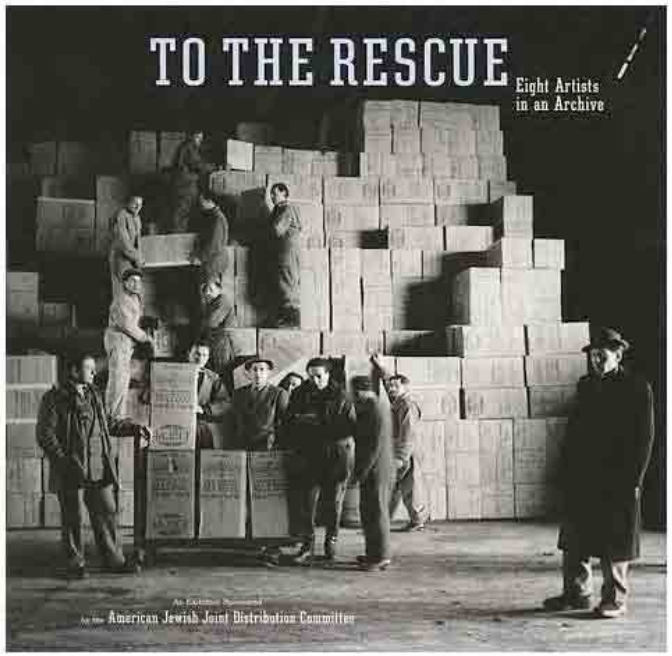

(26) ICP, 1999, *To the Rescue - Eight Artists in an Archive*, page couverture

Et nous croyons qu'il y a plus encore :

- Cela révèle un aspect trop souvent caché des archives (sous la preuve, le témoignage, l'information)
- Une « face cachée » que les artistes réactivent, ramènent à la surface : la capacité de toucher, de troubler, d'émouvoir, leur valeur évocatrice.
- Et, de là, leur capacité de jouer un rôle de premier plan au plan culturel.

(27) W. Notman & Son, *Vue du port, Montréal*, 1884 et Andrzej Maciejewski, *D'après Notman (VIEW-1332),* 2000

Illustrations : Sources

(1) *Frags en ligne*
(2) Fortin et al., 2007, 43
(3) Grande, 2007, 115
(4) Amazon.com
(5) Productions Ciel variable
(6) Presses universitaires de Rennes
(7) Université Bishop, Galerie d'art Foreman
(8) International Center of Photography
(9) Photographie numérique de l'auteur
(10) Photographie numérique de l'auteur
(11) Page d'accueil du site Web du groupe ATSA
(12) *Frags en ligne*
(13) *Frags en ligne*
(14) Fortin et al., 2007, page couverture
(15) Fortin et al., 2007, 43
(16) Fortin et al., 2007, 42
(17) Fortin et al., 2007, 49
(18) Site Web de l'artiste D. Laquerre
(19) Grande, 2007, page couverture
(20) Site Web de l'artiste D. Laquerre
(21) Grande, 2007, 60
(22) Grande, 2007, 61
(23) Site Web de l'artiste D. Laquerre
(24) Grande, 2007, 64
(25) Culture pour tous, 2008
(26) International Center of Photography
(27) Musée McCord, 2002

Bibliographie

- **ATSA**. 2008. *Site Web du groupe ATSA*. En ligne. < http://www.atsa.qc.ca/pages/accueil.asp >. Consulté le 2 avril 2008.
- **ATSA**. Sans date. *Frags en ligne*. En ligne. < http://www.atsa.qc.ca/pages/frags2.asp >. Consulté le 10 avril 2008.
- **ATSA**. Sans date. *Rallye-Découverte Frag sur la Main : Guide de l'usager*. En ligne. < http://www.atsa.qc.ca/ressources/fichiers/frags_2/downloads/10FRAGSGUIDE_r.PDF >. Consulté le 10 avril 2008.
- **ATSA**. Sans date. *Rallye-Découverte Frag sur la Main : Le parcours éducatif.* En ligne. <http://www.atsa.qc.ca/ressources/fichiers/frags_2/downloads/10FRAGS_Rallye_r.pdf >. Consulté le 10 avril 2008.
- **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**. 2008. *Arts visuels : programmes de bourses, artistes professionnels*. En ligne. < http://www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_visuels.htm >. Consulté le 4 avril 2008.
- **Couturier, Élizabeth**. 2004. *L'art contemporain : mode d'emploi*. Paris : Éditions Filipacchi, 256 p.
- **Culture pour tous**. 2008. *Art au travail.* En ligne. < http://www.culturepourtous.ca/artautravail/index.htm >. Consulté le 4 avril 2008.
- **Déry, Louise** (commissaire). 1997. *Dominique Blain. Médiations*, catalogue d'une exposition tenue au Musée du Québec du 11 mars au 10 mai 1998. Québec, Musée du Québec, 97 p.
- **Doyon, Frédérique**. 2007. « Où est passée la contestation ? ». *Le Devoir*, 8 et 9 septembre, A1, A10. En ligne. < http://www.ledevoir.com/2007/09/08/156105.html >. Consulté le 10 avril 2008.
- **Fortin, Jocelyne et al**. 2007. *Elsie : Une œuvre hommage de Dominique Blain*. Rimouski : Musée régional de Rimouski, Jardins de Métis, 95 p.
- **Grande, John K**. 2007. *Dominique Laquerre : sur le terrain*. Collection « essai ». Trois-Rivières : Éditions d'art Le Sabord, 126 p.
- **International Center of Photography (ICP)**. 2008. *Current exhibition : Archive Fever : Uses of the Document in Contemporary Art, January 18 – May 4*. En ligne. <http://www.icp.org/site/c.dnJGKJNsFqG/b.3639335/ >. Consulté le 10 avril 2008.

- **International Center of Photography (ICP)**. 1999. *To the Rescue : Eight Artists in an Archive*. En ligne. <http://museum.icp.org/museum/exhibitions/to_the_rescue/ >. Consulté le 7 mars 2008.
- **Laquerre, Dominique**. 2006. *Site Web de l'artiste*. En ligne. < http://www.dominiquelaquerre.com/ >. Consulté le 10 avril 2008.
- **L'Écart**. 2008. *Site web de L'Écart…lieu d'art actuel*. En ligne. < http://www.lecart.org/ >. Consulté le 4 avril 2008.
- **Lemay, Yvon**. 2007. « Art et archives : entre la transparence et l'opacité ». In *Ici*, catalogue de l'exposition de Bertrand Carrière présentée à Plein sud du 19 septembre au 28 octobre 2007. Longueuil : Plein sud, 9-15. En ligne. < http://www.plein-sud.org/publications/cat_carriere/cat_carriere.html >. Consulté le 27 novembre 2007.
- **Lemay, Yvon**. 2007. « Frag sur la Main : les archives et l'art contemporain ». Conférence dans le cadre des *Conférences midi*, ÉBSI, le 4 décembre 2007. En ligne. <http://www.ebsi.umontreal.ca/confmidi/2007/confmidi-yvon-lemay.pdf >. Consulté le 10 avril 2008.
- **Lemay, Yvon**. 1995. « Une interrogation artistique du politique ». *La Recherche photographique*, nº 19 (automne 1995), 52-58.
- **Lemay, Yvon**. 1992. « La photographie dans les périodiques québécois au cours des années 80 : la question de l'art et du politique ». *Recherches sociographiques*, vol. 33, nº 2 (mai - août 1992), 239-258. En ligne. < http://www.erudit.org/revue/RS/1992/v33/n2/056692ar.pdf >. Consulté le 24 juillet 2007.
- **Mokhtari, Sylvie** (éditeur). 2004. *Les Artistes contemporains et l'Archive. Interrogation sur le sens du temps et de la mémoire à l'ère de la numérisation*, Actes du colloque tenu à Saint-Jacques de la Lande, les 7 et 8 décembre 2001. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004. 282 p.
- **Musée McCord**. 2002. *Deux quotidiens se rencontrent*. En ligne. < http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/clefs/expositionsvirtuelles/deuxquotidiens/ >. Consulté le 10 avril 2008.
- **Office québécois de la langue française**. 2008. *Le grand dictionnaire terminologique*. En ligne. <http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp >. Consulté le 3 avril 2008.
- **Parent-Bouchard, Émilie**. 2007. « La rue, galerie d'art rebelle ». *Le Devoir*, 8 et 9 septembre, A6. En ligne. <http://www.ledevoir.com/2007/09/08/156090.html >. Consulté le 10 avril 2008.
- **Productions Ciel variable**. 2002. « Archives ». *Ciel variable*, nº 59. En ligne. < http://www.cielvariable.ca/archive/59/ >. Consulté le 22 novembre 2007.

❑ **Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)**. 2008. *Les services : Résidences d'artistes*. En ligne. < http://www.rcaaq.org/services/residences >. Consulté le 10 avril 2008.

❑ **Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)**. 2003. *Étude sur l'accueil d'artistes en résidence dans les centres d'artistes du Québec et du Canada*. En ligne. <http://www.rcaaq.org/fichiers/rcaaq/pdf/etude_residences_rcaaq.pdf >. Consulté le 4 avril 2008.

❑ **St-Gelais, Thérèse**. 2004. « De la demeure au territoire ». In *Dominique Blain*, catalogue d'une exposition tenue au Musée d'art contemporain de Montréal du 6 février au 18 avril 2004. Montréal : Musée d'art contemporain de Montréal, 27-48.

❑ **Schaffner, Ingrid et Matthias Winzen**, (éditeurs). 1998. *Deep storage: collecting, storing, and archiving in art*. Munich; New York : Prestel, 303 p.

❑ **Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL)**. 2007. *Le Rallye-découverte FRAG sur la Main. Lancement d'un outil pédagogique sans précédant*. Communiqué, 20-06-07.

❑ **Studio XX**. 2008. *Résidences*. En ligne. < http://www.studioxx.org/f/production/residencies.php >. Consulté le 4 avril 2008.

❑ **Université Bishop, Galerie d'art Foreman**. 2003. *Autour de la mémoire et de l'archive.* Communiqué de presse, 13-01-03. En ligne. < http://www.ubishops.ca/ccc/cultural/prog_02/communiquememory.htm >. Consulté le 10 avril 2008.

❑ **Université Bishop, Galerie d'art Foreman**. 2002-2003. *Calendrier des expositions*. En ligne. <http://www.ubishops.ca/ccc/cultural/prog_02/calendar-2.htm >. Consulté le 10 avril 2008.

---

(1) Nous aimerions remercier Sylvie Pelletier et Marie-Pierre Boucher pour leur précieuse collaboration.

CONGRÈS ANNUEL

Archives et culture
LA RENCONTRE

mai 2008

FRANCE-QUÉBEC : SOMMES-NOUS EN TRAIN DE FONDER UNE ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE ?

Gérard Ermisse
Président
Association internationale des Archives francophones

INTRODUCTION

Québec 1976 : ma découverte de l'Amérique ou le début des relations d'un archiviste français avec les archivistes québécois

Je ne serais pas ici devant vous en ce mois de mai 2008, si dans le cadre d'un échange officiel entre nos deux pays, je n'avais pas en 1976 « découvert l'Amérique ». C'est pourquoi, en guise d'introduction, je commencerai par évoquer mon premier contact avec les archives et les archivistes québécois en 1976. Non pour le plaisir de me mettre en scène, mais pour servir de point de départ à mon propos principal.

Quel est mon propos devant vous ce matin ? Tenter de comparer nos deux systèmes culturels et nos deux mondes archivistiques pour examiner ensuite ce qu'il en est d'une archivistique francophone à travers le monde.

1976, c'est le début pour moi d'une relation suivie fructueuse et féconde au plan humain et professionnel (découverte de la gestion de documents à l'Université Laval et dans des communes, découverte de l'informatique au service des archives à Rimouski, découverte de la méthode de conduite de projets et de la planification, etc.).

C'est chez vous en 1976, que j'ai vraiment apprécié la gestion québécoise des documents, la planification, les calendriers de conservation, les premières expériences d'application informatiques aux archives, etc… choses que je n'avais pas encore expérimentées en France. Je me servirai du reste, dès mon retour à Valence de ce que j'ai appris en matière d'informatique et serai ainsi un des premiers archivistes départementaux français à utiliser cette technique pour élaborer un catalogue de presse périodique en 1980 avec le logiciel Stairs.

À partir de 1980, lorsque je serai en charge à Melun de 2 centres de préarchivage, j'utiliserai les notions de gestion documentaire découvertes au Québec, avec mes interlocuteurs de l'Administration départementale de Seine-et-marne, pour notre plus grand bénéfice.

Ce premier contact de 1976 ne fut pas un événement éphémère, car il fut suivi de nombreux autres contacts avec les collègues du Québec : ainsi, je citerai mon intervention au congrès de l'AAQ en 1984 sur les aspects éducatifs, de nombreuses rencontres et contacts avec les collègues québécois présents au STIA (stage technique) à Paris. Mais ce qui a généré au fond l'idée même de la présente communication à votre 37e Congrès est ma rencontre en 1983 avec Marcel Caya et notre travail en commun depuis 25 ans au sein du CIA, puis la mise en œuvre du projet PIAF, toujours avec Marcel, et les Directeurs successifs des Archives nationales du Québec et de nombreux Québécois. Enfin, c'est 2008 et à la demande insistante de mon vieil ami Gilles Héon, rencontré en 1976 en sa qualité de Président de l'AAQ, d'intervenir à votre congrès. C'est en effet mon ami Gilles qui m'a convaincu de m'arrêter pour réfléchir à nos métiers d'archivistes au Québec et en France et à confronter nos deux « cultures » archivistiques, et de poursuivre la réflexion sur l'existence d'une éventuelle « archivistique francophone » dont nos deux cultures seraient les piliers fondateurs.

Revenons donc à 1976 : en 1976, la culture québécoise m'impressionne et correspond à une attente forte de ma part. Elle comble les attentes d'un jeune archiviste, débutant comme Directeur en Département, et souhaitant exercer son métier de façon moderne, efficace, et ouverte sur la société dans toutes ses composantes, d'un jeune archiviste formé à l'érudition chartiste, mais intéressé par le contemporain autant que par le passé et l'histoire (la « révolution » des années 60 et les évènements de 1968 ont créé de fortes attentes et un désir de mutation en profondeur de notre métier au sein de la jeune génération d'archivistes français de ce temps). Le Québec, en s'inspirant de méthodes nord-américaines nous paraissait avoir pris de l'avance sur notre propre milieu professionnel.

Certes nous avions eu Yves Perrotin : vous le connaissez, car il a beaucoup écrit et théorisé sa pratique. Mais nous avions aussi d'autres excellents archivistes de sa génération… inconnus chez vous, car ils ont peu écrit, alors qu'ils sont très importants à nos yeux et qu'ils ont été très influents. Ce furent nos « mentors », car souvent l'Administration nous envoyait apprendre le métier auprès des meilleurs d'entre eux. Ils ont pour nom Chomel, Charnier, Burckard et Blaquière, ou encore Charpy : ils furent des pionniers et nos maîtres en ce qu'ils ont posé les problèmes de l'archivistique de leur temps. Ils sont venus à point nommé pour apporter des réponses concrètes, après les illuminations et les extraordinaires avancées apportées par notre Directeur général, Charles Braibant, dans les années 50. Ma génération a été profondément marquée par ces archivistes départementaux chez qui nous avons fait nos premières armes et qui nous ont véritablement formés au métier d'archiviste (cf quasi absence de formation professionnelle initiale en France à cette époque évoquée plus loin).

Toutefois, nous avions pris du retard sur un certain nombre de points et les avancées personnelles de certains archivistes plus jeunes (ainsi Gérard

«- RETOUR TDM

Naud au Mans sur un système de traitement des archives contemporaines) n'avaient pas été reprises au plan national à cette date. Nous étions quelque peu en panne d'instructions.

Dès cette époque, le Québec nous montre la voie… malgré des différences culturelles très fortes et très sensibles au premier coup d'œil. Je vois bien, en effet dès mon premier séjour, que nous ne vivons pas dans le même environnement culturel, que le contexte institutionnel est très différent : nous ne sommes clairement pas sur la même planète au plan culturel, même si nous partageons la même langue de départ.

C'est pourquoi fort de cette fréquentation de plus de 30 ans de mes amis et collègues québécois, je suis heureux d'inscrire ma réflexion d'archiviste français dans le thème général du 37e Congrès de l'AAQ : « Archives et Culture : la rencontre ».

Dans la suite de mon exposé, j'insisterai donc sur les différences ou les divergences profondes entre nos deux cultures, particulièrement dans les 2 premières parties consacrées à deux thématiques particulières.

La première partie s'attachera à dévoiler la « face cachée » de l'archivistique française et le rôle prépondérant de la Direction des Archives de France (DAF) au sein de la profession. Je pointerai nos différences, en particulier vis-à-vis du monde associatif et universitaire… qui ne font pas le poids en France, surtout comparé au Québec. Nos deux communautés ne sont pas structurées de la même manière… même si cela évolue ! La situation de 1976 n'est plus celle de 2008 !

La deuxième partie montrera les profondes différences, qui, du reste commencent à s'atténuer, entre nos deux pays, dans le domaine de la formation initiale et du recrutement des archivistes.

Nos deux archivistiques, même si elles ont tendance à converger - je le montrerai - semblent bien « différentes » et pourtant nous parlons volontiers d'une « archivistique francophone ». Ce sera donc le sujet de ma troisième partie que d'évoquer une archivistique francophone à partir du PIAF. *Le Portail international archivistique francophone* est un projet devenu réalité, né d'abord de la coopération franco-québécoise, et qui a vocation à devenir le « creuset » d'une archivistique francophone au sens large, c'est à dire couvrant tous les pays qui utilisent notre langue couramment. Utopie ou projet réaliste : la question est ouverte

PREMIÈRE PARTIE : *France - Québec : deux mondes différents et deux communautés aux modes d'expression et aux structures fort éloignées l'une de l'autre…même si les divergences s'atténuent et des convergences se dessinent.*

A CULTURE AMÉRICAINE VERSUS CULTURE EUROPÉENNE. VIEUX PAYS VERSUS PAYS JEUNE. ET DONC DEUX TRADITIONS ET DEUX CULTURES DIVERGENTES ?

De nos deux cultures, l'une est nord-américaine, l'autre est européenne, l'une est nouvelle (40 ans c'est peu au regard de l'histoire des Archives en Europe), l'autre ploie sous sa tradition et le poids de ses collections. En France, tant aux Archives nationales que dans les Départements et les communes, les archives sont anciennes, massives, compliquées, parfois dans l'état où elles ont été reçues au XIXe siècle, longues à traiter, car écrites dans des langues rares et peu connues, etc. Elles sont donc dévoreuses de temps et d'énergie. Par ailleurs, des besoins ou des nouveaux défis techniques ou sociétaux se font jour, que nous ne pouvons ignorer. Dans bien des dépôts, on n'est pas encore venu à bout des fonds d'Ancien Régime plus de 2 siècles après leur versement, et plus personne ne s'en occupe, faute de temps ! Et un seul archiviste à Paris doit traiter les 14000 cartons du Président F. Mitterrand. Nous travaillons dans un environnement marqué par la démesure entre les missions et les moyens. Nous sommes poursuivis par l'image de l'archiviste érudit confiné dans son dépôt ! Le poids de la tradition nous étouffe trop souvent et notre notoriété scientifique est quasi nulle, tout autant que notre poids politique. Et cela, quels qu'aient pu être nos efforts pour sortir de notre isolement.

Au Québec, c'est différent, vous le savez mieux que moi.

Restons au niveau de la notoriété intellectuelle et scientifique. Pour un Français, l'archivistique québécoise au-delà des contacts personnels et des visites sur le terrain, est surtout connue à travers ses productions intellectuelles de grand renom : la revue *Archives* et de très nombreux ouvrages de théorie de quelques grands auteurs réputés. Au Québec s'est résolument développée une recherche en archivistique forcément contemporaine et se sont créées des « Écoles » au sein d'Universités prestigieuses. L'archivistique québécoise est assez flamboyante et innovante aux yeux du monde extérieur qui lit revues et ouvrages et constate l'application de ces principes dans les faits.

Pendant le même temps et surtout depuis quelques années - un Français peut se permettre de le dire - , la Gazette et la production française font assez pâles figures à côté. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, mais je constate (après d'autres !) que l'archivistique française n'est guère citée dans les productions québécoises : elle inspire donc peu vos réflexions ! Elle a peu de rayonnement international désormais.

«- RETOUR TDM

Il y a des raisons à cet état de fait qui tiennent à une structuration très différente des deux communautés. Je ne cherche pas des excuses, mais des explications à cette situation.

B LA « FACE CACHÉE » DE L'ARCHIVISTIQUE FRANÇAISE

En France, la notion même de « communauté » a été longtemps inexistante et la structuration du milieu archivistique réside non dans des associations ou regroupements libres de ses membres, mais dans l'existence d'une Direction centrale forte, ancienne, avec un pouvoir normatif étendu à toute la France, tant sur le plan théorique que pratique. La liberté d'association existe et notre Association des archivistes français, l'AAF, a plus de 100 ans, mais sa force et son influence ne sont rien en comparaison de la Direction des Archives de France, la DAF, même si notre situation de ce point de vue a évolué et s'est un peu rapprochée de la norme depuis les années 1980. J'y reviendrai plus loin.

La DAF représente le vrai centre de recherche théorique et pratique en France. Depuis sa création, son influence est considérable sur le monde des Archives centrales et locales. Ce sont ses services et ses collaborateurs qui disent le « droit » archivistique, qui réfléchissent aux nouveautés à introduire dans la pratique professionnelle et qui réglementent tous les aspects du métier. Cela se fait certes, après mûre réflexion, mais pendant longtemps cela s'est fait, sans grande concertation avec les membres de la « communauté » considérés comme de simples exécutants. Ses décrets s'imposent et se sont toujours imposés à l'opinion des individus qui composent notre milieu professionnel.

Dès 1841 la tendance est donnée et se poursuit toujours : un vaste corpus scientifique et méthodologique se crée progressivement au fur et à mesure des besoins, à l'initiative exclusive de notre Administration centrale. Le *Code des Archives* somme de référence absolue pour les archivistes de ma génération (repris par F. Gasnault dans les années 1990 et intégré partiellement dans le Code du Patrimoine plus récemment) a une valeur bien supérieure à tous les articles de La Gazette. Mais qui connaît ce grand œuvre en dehors de nous ? Est-il jamais cité dans les revues ou les ouvrages d'archivistique ici même au Québec ?

Encore de nos jours voyez sur le site de la DAF, la production de textes de références ou réglementaires par des « circulaires » continue ! Elle est toujours aussi abondante : elle a toujours force de loi… même si l'élaboration de ce corpus est plus démocratique que dans ma jeunesse ! Regardez le dernier exemple le plus probant que j'ai pu relever à la fin 2007 en préparant cette conférence : la note d'information sur le *records management* en milieu électronique. C'est un modèle du genre… mais ce remarquable travail de fond archivistique n'est pas (et ne sera probablement pas) publié ailleurs que sur le site de la DAF. Or, il s'agit d'un texte qui mériterait d'être largement publié et connu sous le nom de son véritable auteur et non du Directeur de l'administration de tutelle !

Du reste, je vous pose une question : l'ensemble documentaire remarquable ainsi élaboré par mes collègues de la DAF, souvent du reste, associés à un large panel de spécialistes sur toutes ces questions si difficiles, s'il fait avancer la science chez nous, est-il connu de vous ? Je crains que la réponse soit négative !

Certes, La Gazette, les Actes de Congrès nationaux (ou ceux des Journées d'études de l'AAF depuis les années 80) existent à côté de ce « corpus » émanant de notre Direction centrale. Ils apportent un éclairage complémentaire ou défrichent des terrains plus politiques, philosophiques ou déontologiques. Mais ils n'ont pas force de référence comme le Code et les circulaires.

Or ces derniers ne sont quasi jamais cités par les chercheurs en archivistique d'autres pays. Qui cite jamais la très célèbre « circulaire de la Saint-Sylvestre » créant la série W en décembre 1979 et tout aussi essentielle pour l'archiviste français que la loi et les décrets de la même année, du reste eux aussi oubliés par les meilleurs auteurs québécois dans leurs travaux ? Cette circulaire mettait fin à des décennies de débats, de disputes homériques, d'expérimentations hasardeuses sur la gestion des documents contemporains. Ce fut un des actes essentiels de notre archivistique française contemporaine : voilà un des exemples de ce que j'appelle : « ***la face cachée de l'archivistique française*** ».

Pourquoi cette expression ? ***La face cachée*** car, prépondérante en France, elle est presque inconnue hors de nos frontières et particulièrement, il me semble au Québec, qui ne cite guère ces travaux dans la littérature professionnelle. C'est là qu'il faut chercher l'archivistique française, autant, et sinon plus, que dans les articles de *La Gazette des Archives*. Ce travail est méconnu, car il n'émane pas d'un milieu associatif ou académique, mais d'un milieu administratif qui n'obéit pas aux mêmes règles.

Autre exemple encore : on ne retient généralement de notre propre production sur les constructions de bâtiment d'archives que les ouvrages de M. Duchein, car ils ont été relayés par le CIA et la communauté internationale : vous m'accordez qu'ils datent un peu ! Nous avons pourtant continué à travailler cette question depuis les années 60 : mais qui s'est fait l'écho dans la littérature professionnelle de la dernière note en date émanant de la DAF qui vient renouveler les normes françaises dans ce domaine ? Elle n'a été diffusée que sous forme de circulaire. Pas plus que les autres, tant qu'elle n'aura pas fait l'objet d'une publication dans une revue, elle ne sera citée par les bons auteurs ! Elle restera donc méconnue. Je le crains.

De surcroît, contrairement aux apparences, des ouvrages essentiels et bien connus comme le Manuel ou la PAF (*Pratique archivistique française*) ne sont pas du tout l'œuvre de la communauté représentée par l'AAF, mais sont l'œuvre de la DAF et de ses fonctionnaires. C'est le Directeur des Archives de France qui en est le maître d'œuvre et le commanditaire, pas le Président de l'Association.

Le travail de réflexion théorique est chez nous soit réalisé par la DAF elle-même dans le cadre de l'élaboration des règlements archivistique comme nous venons de le voir, soit confié par la Direction des Archives de France à des confrères choisis et mandatés par le Directeur et ses deux principaux services centraux : feu le Service technique et l'IGAF (Inspection générale des archives de France). C'est de cette manière que ces deux grands ouvrages de référence ont été réalisés dans les années 60 et 80 : sans changement de méthode entre ces deux périodes. Favier et Chamson : même méthode directive ! L'Association n'y est pour rien.

Encore aujourd'hui, si l'AAF se saisit d'une question théorique et publie un « manuel », la DAF froncera les sourcils et émettra les plus vives réserves sur la légitimité de notre Association à se substituer ainsi à la DAF. Au mieux, l'association est consultée en tant que telle, ou ses membres les plus éminents le sont au sein d'un groupe de travail : mais l'essentiel est bien le travail des services de la DAF, encore de nos jours quasiment seuls responsables de la réflexion théorique et pratique sur tous les sujets de notre profession.

On ne dira jamais assez l'importance de la réflexion menée au sein des services de la Direction par des collaborateurs scientifiques et techniques de haut niveau, souvent des seniors confirmés à l'Inspection et des jeunes conservateurs brillants, naguère affectés au Service technique, aujourd'hui, en poste dans les différents Départements de la Direction.

La question est que ces travaux ne prennent que rarement la forme de « publications » scientifiques (sauf certains manuels de très haute tenue publiés ces dernières années par des collaborateurs bien choisis)[1] et que la DAF ne publie pas de revue d'archivistique : ainsi, son travail important ne peut se diffuser convenablement au niveau international. Il constitue bien la « face cachée de l'archivistique française »

C LA FAIBLESSE DU MILIEU ASSOCIATIF ET DU MILIEU UNIVERSITAIRE LAISSE LE CHAMP LIBRE À L'ADMINISTRATION.

Face à ce phénomène très particulier, je crois, dans le monde des archives, quelles forces se sont développées parallèlement au sein de la profession et dans le monde universitaire ? C'est ce que nous allons tenter de voir maintenant.

Face à ce régime « autoritaire » et étouffant, fruit de la culture administrative française faite de centralisation, de jacobinisme parisien, de force de la hiérarchie, de poids sur les carrières d'un employeur unique pour toute la vie, n'existait qu'une Association, bien faible dans ma jeunesse, car tenue en mains par la DAF. En effet, les dirigeants associatifs et les dirigeants de la DAF étaient les mêmes personnes : le Congrès de l'AAF, c'était le Congrès de la DAF, qui finançait tout y compris la revue professionnelle, dont elle assurait le Secrétariat. La confusion était totale et tout débat était tué dans l'œuf. On a peine à imaginer cela aujourd'hui !

C'est ce que ma génération a connu dans les années 70 et ce à quoi elle a voulu échapper en essayant de développer un mouvement autonome au sein de l'AAF.

L'AAF s'est détachée difficilement de la tutelle pesante de la DAF : elle l'a fait tardivement : elle n'a réussi à prendre son indépendance que sous la présidence d'Henri Charnier au début des années 80, et cela au prix d'une crise violente (et j'ai eu, comme successeur immédiat de Charnier à la Présidence de l'AAF, bien du mal à éviter la rupture totale avec la DAF et à « recoller les morceaux » avec Jean Favier, Directeur général à cette époque). Depuis lors, sous ses Présidents et animateurs successifs, notre Association mène le bon combat, mais sans grands moyens et l'engagement des membres s'essouffle : elle a du mal à s'imposer dans le débat sociétal public, au plan politique. Elle réussit mieux à animer des débats internes et à assurer – grâce au Centre fondé à cette même époque - une formation de qualité pour des milieux que l'État ne touche guère ; victime de la puissance de la DAF dans le secteur public, elle est en revanche, irremplaçable pour toucher les milieux des archives privées.

Voilà donc une nouvelle divergence entre nos deux mondes : le poids de l'Association nationale de référence au sein de notre milieu. En France, il demeure modeste face à la puissance de la DAF. L'Association ne prend qu'épisodiquement part aux débats publics et politiques sur les Archives en France : je ne suis pas certain qu'elle ait été ou qu'elle soit très écoutée. Quand il est question des Archives en France, on ira interroger ou on relaiera l'opinion des « usagers » que sont les historiens comme cela vient de se produire en ce début d'année 2008 à propos du vote de la loi d'archives au Parlement. C'est un comble !

Le poids médiatique – et donc politique - de l'Association est quasi nul. Elle ne constitue pas un contre-pouvoir et elle ne remplit pas vraiment son rôle de « représentation » des archivistes français auprès des pouvoirs publics : gouvernement ou Parlement. Si j'ai bien lu l'ouvrage de Louise Gagnon-Arguin, il n'en va pas tout à fait de même chez vous.

[1] Je pense en particulier à l'ouvrage de C. Nougaret et B. Galland sur les instruments de recherche et je regrette l'absence d'un nouveau Manuel sur les Bâtiments d'archives pour remplacer celui de M. Duchein conçu dans les années 60 !

Voyons maintenant si, sur un tout autre plan, le milieu académique occupe une place centrale dans notre monde des Archives de France.

On pourrait penser que notre École nationale des Chartes (ENC) si prestigieuse, ou ses petites sœurs fraîchement nées, les Universités en archivistique, ont un rôle à jouer pour éclairer notre chemin d'archivistes de terrain. On pourrait imaginer que ces institutions mènent des réflexions théoriques sur le métier d'archiviste et nourrissent notre pratique professionnelle grâce à leurs travaux de recherche fondamentale ou appliquée.

Il n'en est rien : voilà bien une autre différence entre le Québec et la France ! Si j'ai bien lu le site de l'Université Laval, on ne conçoit pas ici les choses de la même façon : « Milieu de formation et milieu d'application doivent avoir un rapport constant ».

C'est vrai en France dans les Universités d'archivistique, mais seulement pour l'enseignement : les professionnels y sont très impliqués. Pour la recherche, c'est autre chose. Les Écoles (ENC et INP c'est à dire Institut national du Patrimoine pour la formation des conservateurs) ou les centres universitaires n'ont pas de réelle influence sur notre archivistique, autre que la formation initiale de nos cadres supérieurs et ne produisent pas ou peu de théorie ou de science archivistique : c'est donc une différence sensible avec le Québec. Et il n'y a guère de lien intellectuel entre ENC et DAF ou AAF : le monde de la formation intellectuelle initiale et le monde professionnel ne se rencontrent guère. Pas plus quand j'étais jeune qu'à notre époque. L'École des Chartes vit sa vie de son côté et nous du nôtre. Ses séminaires[2] sont orientés vers les techniques de pointe… mais appliquées aux recherches en sciences humaines, en excluant l'archivistique. Espérons que cela change un jour avec l'arrivée de Christine Nougaret à la chaire d'archivistique de l'École nationale des Chartes.

Ainsi donc, chez nous, face à l'État, représenté par la Direction, ni le pôle académique, ni le pôle associatif n'ont la puissance et l'autorité qu'ils ont outre-Atlantique. C'est donc une différence culturelle notable entre nos deux pays.

D L'ADMINISTRATION CENTRALE DES ARCHIVES DE FRANCE : UNE PUISSANCE EN DÉCLIN ?

Les choses évoluent-elles dans le monde des Archives en France ? C'est une vraie question, car notre vieux pays jacobin et centralisé, change, évolue et se modernise en permanence. Il a vécu une vraie révolution en 1983 : la réforme de la décentralisation qui a touché de plein fouet le monde des Archives de France. Il a connu une réforme en profondeur du monde du Patrimoine initiée par le Ministère de la Culture et de la communication en 1990, poursuivie en 2007 en ce qui concerne notre filière des conservateurs des Archives.

Il est en train de vivre en ce printemps 2008, une réforme de l'État intitulée la Révision générale des politiques publiques qui risque bien d'emporter la DAF dans la tourmente !

Pour en revenir à la première de ces réformes intervenue en 1983 et mise en application au 1er janvier 1986 : on pouvait penser que la décentralisation des Archives départementales, allait faire perdre à notre Direction centrale parisienne son rôle central ! Ce fut une crainte dont beaucoup se sont fait l'écho à l'époque ; crainte sans fondement. En tout cas jusqu'à une époque somme toute assez récente. La France aime les réformes douces, plus que les révolutions, semble-t-il !

La décentralisation intervient après de vifs débats auxquels l'AAF est mêlée alors entre 1981 et 1983… et la DAF résiste et subsiste en s'adaptant à la nouvelle donne institutionnelle. L'AAF était très partagée et ses responsables, les Présidents de l'époque, Henri Charnier et moi-même, plutôt favorables au mouvement, alors que la majorité de la profession préférait le *statu quo*. Globalement, nous avons retiré un immense bénéfice de ce changement de tutelle et d'autorité sur les Archives Départementales. Mais vous savez, les archivistes français détestent le changement et n'aiment que le statu quo. Autre divergence entre nos deux cultures, peut-être ?

On pouvait donc imaginer que ce schéma jacobin serait pulvérisé en 1986 avec la mise en application des lois de décentralisation qui ont modifié le statut des Archives locales. Il n'en est rien. Certes les Archives départementales passent sous l'autorité des Présidents de Conseil général… mais subsiste le « contrôle scientifique et technique de l'État » et les conservateurs d'archives dans les Départements ainsi que la totalité des cadres en place en 1986 conservent le statut d'agents de l'Etat. De surcroît, ils sont censés « contrôler » toutes les administrations et institutions publiques de leur Département (y compris celle, l'administration départementale qui les gère et procure aux Archives Départementales leurs moyens d'existence !). Situation relativement schizophrénique ! Qui dure encore… mais pour combien de temps ? Nous sommes de ce point de vue les derniers des Mohicans ! Partout ailleurs le scalpel est passé entre fonctions d'Etat et fonctions départementales… sauf aux Archives.

Après et malgré la décentralisation, depuis 1986, la DAF a un rôle subsistant encore très prégnant : elle l'exerce à travers ses fonctions régaliennes de normalisation et de réglementation, nous l'avons vu. Elle a un rôle d'incitation par des subventions aux constructions et aux investissements. Et surtout elle gère les carrières des fonctionnaires d'État mis à disposition des collectivités, elle les évalue en permanence par le contrôle sur place de l'Inspection générale et le contrôle sur pièces de leurs actes (contrôle préalable des travaux scientifiques, remise de rapports annuels) des servi-

[2] École Nationale des Chartes ; Séminaires de recherche 2007-2008.

«- RETOUR TDM

ces de la DAF. Elle anime le « Réseau » par des rencontres régulières. Elle organise ses propres Journées d'étude. Elle représente quasi à elle seule le milieu au plan international.

Mais cette influence pâlit doucement : les Conseils généraux ont tendance à vouloir être maîtres chez eux. Ils commencent à demander le renvoi des agents de l'État « indésirables », à recruter à leurs frais des cadres territoriaux formés et de qualité qui valent ceux de l'État… et qui revendiquent la première place au sein des Archives départementales. Le monopole des conservateurs d'État à la tête des Archives départementales risque de se terminer un jour.

On peut en effet, imaginer que ce statut « aberrant » juridiquement et politiquement ne puisse perdurer encore très longtemps ! Et alors, la DAF aura bien perdu de son ancienne grandeur.

Ainsi se terminerait un jour qui risque d'être assez proche, avec la perte d'influence d'une administration centrale régulatrice et prescriptrice, une de nos fameuses « exceptions culturelles françaises » bien connues. Nous connaîtrions dans ce cas le sort commun des archivistes publics et privés dans bien des pays développés : un milieu professionnel structuré et organisé par ses membres de manière démocratique autour de valeurs communes. Le modèle québécois en somme ?

Mais, non contente de perdre à terme une grande part de son influence au plan local, la DAF est en passe de perdre sa place au sein de son ministère actuel de rattachement. En effet, en ce printemps 2008, se met en place une réforme dite de la RGPP, qui prévoit la disparition de la DAF au sein d'une grande « Direction générale des Patrimoines de France » avec les archéologues, conservateurs des monuments historiques et des musées… mais sans les bibliothécaires ! Autant dire qu'à travers cette nouvelle atteinte, c'est le poids et le pouvoir des scientifiques qui sont en jeu : le pouvoir revenant aux « administratifs » gestionnaires formés au sein de leur Ecole nationale d'administration.

La DAF est entrée dans une phase de déclin : j'en suis convaincu, et la puissance qui était la sienne, quand je suis venu ici en 1976 n'est plus qu'un lointain souvenir.

Ainsi donc, loin de ces profondes différences si fortement ressenties lors de mon premier contact en 1976, nous en viendrions aujourd'hui à un rapprochement entre nos deux systèmes d'organisation de la profession, entre nos deux « cultures ». Rapprochement qui s'opère dans la même direction que le voyage fondateur de Champlain, dans le sens du soleil, d'est en ouest : le modèle français s'estompant et se rapprochant du modèle québécois, lui-même fortement inspiré du modèle américain. Est-ce une bonne analyse ?

Ce congrès du 400e anniversaire du voyage fondateur de Champlain est une belle occasion pour en débattre.

DEUXIÈME PARTIE : *La formation initiale : une autre différence notable entre France et Québec qui tend à s'estomper.*

Je voudrais pointer maintenant un autre champ de divergences profondes entre nos deux mondes : le mode de formation et de recrutement des archivistes, avec la gestion des carrières qui en découle. Divergences marquantes quand je suis venu ici pour la première fois : divergences qui s'estompent en 2008.

Je l'ai constaté en 1976 et depuis lors : pendant des lustres, nous avons vécu dans une parfaite opposition dans le domaine de la formation et du recrutement des conservateurs d'archives. Pardonnez-moi d'entrer désormais dans les détails et les arcanes de notre système français !

J'ai connu au début de ma carrière cette situation : le recrutement direct et exclusif d'anciens élèves de l'ENC après un simple stage technique très succinct pour occuper les fonctions de conservateur ou de chef des services d'archives au sein de l'État et des collectivités. Et rien d'autre. Le monopole des chartistes était total : personne ne pouvait accéder autrement au grade de conservateur et encore moins diriger un service ou une section des Archives Nationales ou devenir Directeur dans les Archives départementales.

A 1990 : UNE PREMIÈRE RÉFORME SUPPRIME NOTRE STATUT PARTICULIER DE « CONSERVATEURS D'ARCHIVES » D'ÉTAT, MAIS CONSERVE LE MONOPOLE DE RECRUTEMENT PAR L'ÉCOLE DES CHARTES. LES UNIVERSITÉS FORMENT LES AUTRES ARCHIVISTES.

En 1990, les conservateurs d'archives de l'État sont confrontés à une situation tout à fait nouvelle par la constitution d'un corps unique pour tout le patrimoine (Musées, monuments historiques, inventaire général, archéologie et archives). Cette réforme importante permet à tous les étudiants des différentes filières de concourir à l'entrée de l'École Nationale du Patrimoine (ENP). Elle restait inachevée pour nous, avec le maintien d'un « monopole » de recrutement des anciens élèves de l'ENC : en effet, seuls les anciens élèves de l'École des Chartes étaient admis à concourir pour entrer à l'École du Patrimoine. Les titulaires de diplômes universitaires en archivistique se voyaient refuser ce droit.

Ainsi, de 1990 à 2007, nous avons vécu sur un curieux statut : une Grande École d'érudition et une École d'application avec deux concours successifs pour les chartistes. Et rien pour les anciens étudiants des filières universitaires en archivistique. Ces derniers n'avaient aucune possibilité d'accéder au grade de conservateur d'État, et même pas le droit de concourir.

C'était d'autant plus surprenant que, depuis quelques années, des démarches insistantes des archivistes en poste dans le pays avaient eu lieu pour permettre la création de filières universitaires de qualité destinées à former des conservateurs d'archives pour les administrations publiques (collectivités, hôpitaux, entreprises publiques) et les archives privées. Création de Mulhouse puis Toulouse, Angers, etc....

Ce fut une belle avancée dans la France des années 80 et 90 que ce mouvement de création de services et de postes d'archivistes formés dans des Universités. Mouvement profond et conséquent qui a enfin permis de recruter des archivistes formés bien aux techniques du métier dans les Universités: rapprochement évident avec la situation qui prévaut au Québec.

Les filières universitaires en archivistique existaient donc en 1990, au moment de la réforme, comme pour l'archéologie et l'histoire de l'art: elles auraient dû déboucher pour leurs étudiants sur un recrutement via l'École du Patrimoine. Cette voie fut bloquée à la demande de l'École des Chartes qui souhaitait conserver son monopole de recrutement des conservateurs d'archives de l'État.

C'était donc en 1990, une réforme statutaire inachevée qui nous permettait certes d'améliorer la formation professionnelle des chartistes, futurs conservateurs de l'État, grâce aux 2 années à l'ENP. Mais pas de recruter des non-chartistes, même bien formés en Université, pour occuper parallèlement des postes d'archivistes au sein des services en qualité de « conservateur » donc au niveau le plus élevé. La voie royale de recrutement leur était fermée: elle constituait encore pour quelques années un «monopole chartiste».

B 2007 UNE NOUVELLE RÉFORME ACHÈVE DE GOMMER NOS DIFFÉRENCES

Le dernier blocage vient de sauter. Une nouvelle réforme est survenue en 2007: le monopole chartiste a cédé définitivement et les étudiants en archivistique peuvent désormais se présenter comme les anciens élèves de l'ENC au concours d'entrée de l'INP (ex ENP). Un pan du modèle français de formation des conservateurs vient de s'écrouler: le monopole chartiste n'existe plus.

Ajoutez à cela l'ouverture européenne. Tout emploi public à quelques exceptions près, peut désormais être occupé par un citoyen d'un autre pays de l'UE pourvu de diplômes de même niveau que les Français. Aucune application dans les Archives pour le moment. Mais cela peut venir.

Avec ces deux réformes de 1990 et 2007, un véritable rapprochement vient de s'opérer entre la France et le Québec. La nouvelle situation française présente désormais des similitudes avec les perspectives québécoises de formation, de recrutement et d'embauche... sauf que nous continuons à recruter les archivistes publics par des «concours» très sélectifs à l'issue de la scolarité étudiante et que nous avons une sorte d'inamovibilité des fonctionnaires en France qui gèle le système.

Ainsi donc tout doucement, il me semble que nos situations se rapprochent imperceptiblement: la filière universitaire devient prépondérante pendant que notre célèbre ENC se transforme en une sorte de seconde École Normale Supérieure pour former des agrégés et des docteurs en histoire se destinant aux carrières de l'Université et du CNRS plus que des Archives![3]

De ces deux premières parties de mon exposé, il résulte que si l'on compare 1976 et 2008, bien des évolutions ont eu lieu dans le monde des Archives de France et que sous diverses influences, des rapprochements se sont opérés entre nos deux cultures archivistiques. Je les ai constatés en familier du Québec que je suis devenu. Mes amis québécois aussi très probablement. Ces rapprochements sont indubitables.

Pour autant, nos deux cultures de travail demeurent distinctes et les échanges restent modestes, à l'exception de quelques étudiants et stagiaires qui traversent l'océan et de quelques amitiés indéfectibles entre nos deux pays. Ce n'est pas ainsi, par ces rares échanges entre archivistes des différents pays de culture française ou francophone que peut ou pourra se créer une «archivistique francophone». Quelle que soit la qualité individuelle des échanges. Par le mouvement naturel, les rapprochements auront lieu au rythme de la dérive des continents, soit fort lentement. Bien trop lentement et sans réelle prise de conscience.

Si l'on veut accélérer le mouvement et le rendre perceptible et rapidement utile, il faut chercher ailleurs et opérer autrement. C'est pourquoi j'évoque maintenant une démarche résolument volontariste et militante de création d'une « archivistique francophone » autour d'un projet fédérateur le *Portail international archivistique francophone*, le PIAF.

TROISIÈME PARTIE: ***Le PIAF: lieu de rencontre et de convergence de nos deux cultures archivistiques et fondement d'une «archivistique francophone»?***

Pourquoi le PIAF?

En m'invitant à parler devant vous de nos « cultures » archivistiques, vous ne pouviez pas espérer que je passe sous silence ce qui est notre « grande œuvre commune », fruit de la coopération intense de nombreux archivistes français et québécois.

[3] Mais, sauf surprise, elle ne devrait pas s'orienter vers la recherche fondamentale en «archivistique» au sein des sciences de l'information: ce n'est pas sa tendance actuelle. Du reste, elle est dirigée par des anciens universitaires ou chercheurs au CNRS pour qui la seule vraie recherche est la recherche historique. Ils ont eux même soit quitté volontairement notre carrière pour un parcours académique soit, très jeune, dès la sortie de l'École refusé de s'y engager. On ne peut pas leur demander d'être de grands défenseurs d'une orientation trop professionnelle de l'École des Chartes, dont par ailleurs la formation et la méthode continuent à être appréciées chez nous pour former les futurs cadres dirigeants des Archives en France

Chacun sait ici que c'est une de mes principales activités et passions du moment et que je passe mon temps à faire vivre et promouvoir le « Portail international archivistique francophone » (PIAF). C'est donc autant le Président de l'*Association internationale des archives francophones*, l'AIAF, porteur du PIAF, que vous avez invité aujourd'hui que l'archiviste français.

À mes yeux, le PIAF est le creuset d'une future « archivistique francophone » : à moi de vous en convaincre !

Vous avez deviné que je le vois comme un aboutissement possible à l'échelle planétaire d'un rapprochement des différentes cultures et traditions des pays qui se servent du français pour fonder, si possible, une « archivistique francophone », dont le PIAF serait le creuset et le vecteur.

Si cela se réalise, ce que je crois possible, nous devrons cet aboutissement au rapprochement initial de nos deux cultures, française et québécoise. Ensuite, cette première étape franchie avec succès, nous pouvons entreprendre et réussir l'élargissement du cercle initial. C'est notre défi aujourd'hui.

COMMENÇONS PAR QUELQUES MOTS SUR L'HISTOIRE DU PIAF

Le PIAF est issu de l'échec d'une précédente tentative de doter notre communauté internationale de modules de formation en 3 langues principales, dont le français. Le PNUD avait subventionné cette initiative dans les années 90 à hauteur du million de dollars. Hélas, seuls les modules de formation anglais de l'IRMT ont vu le jour : le français et la francophonie ont été oubliées par le CIA, maître d'œuvre de l'opération. Le modèle anglo-saxon de l'IRMT a failli être le seul : la seule solution que l'on nous proposa était la traduction en français à nos frais des modules anglais. La réponse fut négative. Nous avons cherché une autre issue.

Grâce aux NTIC, nous avons relevé le défi de construire un outil commun à toute la Francophonie : avec des apports venant de France, du Québec, et du Sénégal et des contributions attendues de Tunisie, de Suisse, de Belgique, nous aurons bientôt relevé le défi d'un outil commun à nos différentes « cultures » archivistiques. Le PIAF a vocation à rassembler toutes les cultures des pays francophones qui voudront y participer.

Mais la place essentielle dans les modules de formation revient encore aujourd'hui à nos deux « écoles ou cultures archivistiques », française et québécoise, qui, dans les faits, ont porté presque à elles seules la rédaction des modules et donc se taillent la part du lion : cf la liste des principaux auteurs du PIAF. Le PIAF est, aujourd'hui, principalement une réalisation franco-québécoise, non pas dans son financement, mais dans son contenu, et cela ne va pas sans questions. D'abord, la confrontation entre nos deux cultures existe : il a donc fallu la résoudre, et ensuite comment faire pour élargir le cercle initial trop fermé ?

PREMIÈRE QUESTION : ALLONS-NOUS, À PARTIR D'UNE ARCHIVISTIQUE FRANCO-QUÉBÉCOISE, RÉUSSIR À FONDER UNE VRAIE ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE ?

Fonder une archivistique francophone n'est pas chose aisée. Déjà, en ce qui concerne la fusion des deux archivistiques primitives, un constat s'est vite imposé : des divergences d'analyse et de pratique existent entre archivistique québécoise et française. Il a fallu résoudre la difficulté.

Pour mettre en ligne tous les modules de formation du *Volet Se Former*, nous avons fait appel à 25 auteurs en majorité de France et du Québec. Ils étaient marqués chacun par leurs traditions d'origine d'où une incompréhension certaine entre les deux communautés sur certains sujets. Comment présenter ces différentes approches à l'internaute ?

D'où l'invention en 2006, d'un système de « comparatisme » en ligne entre les différentes traditions. Ce sont les écrans « Un autre regard ». Ceci pour refléter la vérité des situations dans chaque « culture » et satisfaire nos lecteurs venant de continents et pays différents. Le premier exemple a permis de régler le cas d'un module sur la gestion des documents écrit par un Québécois et que certains de mes collègues français ne comprenaient pas et contestaient. C'est ainsi qu'est née l'idée de proposer des regards différents ou des approches différentes, théoriques et pratiques, sur un même domaine.

Poursuivant dans cette voie, Le PIAF va s'enrichir en 2008, des contributions d'auteurs d'origine géographique différente sur le même sujet ; ceci pour élargir nos horizons à toutes les « cultures » francophones non seulement québécoises et françaises, mais aussi tunisiennes, sénégalaises, suisses ou belges. C'est la phase dite de « coloration » du PIAF qui s'engage désormais.

Ainsi, nous recherchons, partant de l'apport initial essentiel des contributions françaises et québécoises, à élargir le cercle aux autres « cultures » et traditions. Nous visons la convergence de toutes nos cultures archivistiques de langue française dans les modules de formation. Cela suppose que nous obtenions que s'expriment à côté des auteurs primitifs et en complément de leurs propos des Africains de l'Ouest, des Tunisiens, des Marocains, des Suisses, des Belges (et des collègues d'autres pays non francophones, mais qui parlent notre langue).

Venons-en au *Volet Se Documenter*. Sa philosophie n'est pas la même. Après avoir rassemblé les éléments d'un « Manuel francophone » en ligne à travers le *Volet Se Former*, nous avons voulu réaliser un grand rassemblement sur un seul site des données de toutes sortes dont un archiviste francophone peut avoir besoin. Il s'agit de textes et documents de référence, de bibliographie, de dictionnaire terminologique, d'annuaires, d'annonces diverses. Chacun peut y apporter sa pierre individuelle ou collective : le meilleur exemple est

celui de la reprise sur le PIAF de la bibliographie de l'AAQ. Elle sera ainsi disponible sur Internet et bénéficiera à plus de lecteurs. Toutes les « cultures » sont appelées à coopérer en permanence pour en faire un lieu d'informations pertinentes, utiles car mises à jour en permanence.

Enfin, le PIAF sera, si Dieu lui prête vie, le lieu de débats professionnels : *Forum de haut niveau* pour des échanges contrôlés et des confrontations de point de vue organisées. Pas un simple Forum de plus, sans organisation des apports de chaque participant, mais un lieu aussi organisé qu'un numéro de revue professionnelle, par exemple.

On peut aussi penser que cet outil, techniquement cela est possible et facile, puisse être utilisé au plan national pour le développement des débats, des études et des recherches en archivistique. Les pratiques nationales peuvent sortir renforcées par une fréquentation sur le PIAF et une meilleure compréhension des autres pratiques. On ira ainsi vers une approche comparative critique entre les différentes cultures archivistiques de la Francophonie : prélude à des rapprochements féconds. Personne ne rêve de fusion des différentes cultures !

Ce pourra aussi être un lieu où s'exprimeront les solidarités professionnelles entre archivistes des pays développés et des pays en voie de développement de notre univers francophone.

L'archivistique francophone, telle qu'elle se définit autour de l'AIAF et du PIAF, n'est pas fermée, mais ouverte à d'autres archivistiques – on ne s'interdit aucun emprunt aux autres cultures, même anglophones - et aussi aux professions sœurs. Sur ce point, la CITRA de Québec nous a permis d'avancer. Ainsi, dans toutes ses composantes (formation, documentation et échanges), le PIAF sera le lieu où se créera vraiment une archivistique francophone, conçue comme un arbre avec un tronc commun et des branches divergentes. Quelle belle image, n'est ce pas !

Ainsi, partant d'une belle coopération franco-québécoise, nous pensons fonder un nouvel espace inédit : un « creuset » d'où sortirait l'archivistique francophone. C'est une ambition nouvelle, puisqu'aucune aire linguistique n'a encore réalisé un tel projet et que rien ne prouve que nous réussirons notre pari. Tout dépend de la réaction de la population concernée.

Si les archivistes du monde francophone se comportent en consommateurs passifs du PIAF, nous aurons échoué ! Et l'interactivité remarquable de cet outil aura été développée en vain. Mais il n'y a aucune raison de désespérer avant d'avoir commencé.

DEUXIÈME QUESTION : EN RESTERONS-NOUS AU MONDE VIRTUEL DE L'INTERNET ?

À priori, non. Déjà, on nous demande de venir sur place en qualité de responsables du PIAF avec en tête des projets d'action de formation ou de coopération à développer au-delà de l'existence du Portail, dont on reconnaît l'apport. L'existence et le succès du PIAF amènent sa maison-mère l'AIAF à ne plus se contenter de porter ce seul projet, mais à tenter de construire des projets de coopération et de formation directement sur le terrain.

Le PIAF est un outil puissant pour lutter dans nos milieux contre la disparition de notre culture commune et de notre langue : le français. Il a provoqué et provoquera bien des rencontres physiques sur le terrain qui vont dans le sens d'un renforcement de notre influence. Je l'ai éprouvé : d'une rencontre de terrain pour présenter le Portail vient ensuite une contribution plus régulière, des projets communs de publication de formation en ligne, etc. Ce fut le cas en Roumanie en 2007 et ce sera le cas au Sénégal en 2009.

L'influence du PIAF déborde les pays francophones et s'étend vers les pays non anglophones : lusophones, hispanophones, grecs, etc… et permettra de lutter contre l'hégémonie de la « culture » anglo-saxonne, à laquelle j'accepte d'emprunter ce qu'elle a de meilleur, mais qui ne doit pas étouffer les autres traditions culturelles et les faire disparaître. La vision du PIAF et de l'AIAF est ouverte et humaniste et de coopération entre les cultures et de coopération Nord-Sud et Nord-Nord et Sud-Sud. Tous azimuts donc !

Le PIAF est un outil technique et aussi humain (une équipe engagée au service de la francophonie dans son ensemble et des autres communautés qui acceptent de coopérer avec nous) sans volonté d'imposer de modèle uniforme et de pensée unique. L'AIAF souhaite, à partir du PIAF, développer son action sur le terrain et progresser dans le sens de la mise en relation de nos différentes sensibilités et réalisations dans le monde francophone : elle a des projets pour des rencontres en Afrique et des stages régionaux locaux et de mise en relation des pays du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest; projets confiés aux Archives Nationales de Tunisie et au Sénégal, piliers de l'AIAF depuis sa création. C'est la première fois que notre Association prend la mesure de sa capacité à monter des projets ambitieux pour le monde francophone.

CONCLUSION

Alors, sommes-nous en train de fonder une archivistique francophone théorique et pratique ? J'aimerais bien que la réponse soit positive. Mais en respectant nos cultures de départ évidemment. Une vraie synthèse est-elle possible ? Si ce n'est pas le cas au moins la confrontation et la diversité d'expression en seront les règles de base.

Vous aurez compris de mon propos lors de cette conférence que de grands progrès ont été accomplis déjà à partir de notre belle coopération franco-québécoise. Cela est le résultat des circonstances qui ont permis ces belles rencontres que j'ai évoquées, d'une part : c'est aussi le résultat, d'autre part, des mouvements de fond qui insensiblement (comme la dérive des continents) ont abouti à ce que nos divergences de départ, entre France et Québec, s'estompent.

Je crois avoir démontré que le chemin a été parcouru de l'Est vers l'Ouest plutôt que dans l'autre sens. L'archivistique française s'est rapprochée de l'archivistique québécoise et non l'inverse. Nous n'en sommes pas directement responsables : ces mouvements nous les avons subis plus que voulus et obtenus de force. Le corps des archivistes français est si frileux et rétif au changement et sur la défensive. C'est d'autant plus surprenant que pris individuellement, c'est le contraire : mes collègues se montrent généralement ouverts et disponibles, innovants… Mais ce n'est pas mon sujet.

Nous sommes partis de nos deux traditions, assez complémentaires et nous espérons maintenant coaguler le tout, attirer de nouveaux contributeurs permanents et faire circuler la science et la connaissance au sein de la communauté francophone. Dans de nombreux pays, nos collègues attendent que nous réussissions ce pari : cela mérite l'effort déjà consenti et celui qui reste à consentir.

Le sort des archives dans certains pays d'Afrique francophone est catastrophique malgré les systèmes de coopération inter-gouvernementaux mis en place depuis 40 ans. Mais des succès existent, je pense à la Tunisie, que l'on peut attribuer au fait que les responsables des archives de ce pays ont su s'abreuver aux deux mamelles : la française et la québécoise pour bâtir un système d'archives remarquable.

C'est désormais un nouveau modèle pour tous les pays qui veulent sortir du sous-développement archivistique. La Tunisie a pris une grande place dans la création du PIAF et va prendre sa place dans la réalisation de projets de développement avec le Sénégal et les autres pays africains. Ces pays peuvent acquérir une plus grande visibilité sur le Portail.

Il nous faut dépasser la confrontation de nos deux cultures pour s'ouvrir à toutes les situations y compris les plus éloignées de notre monde développé. C'est le sens de notre démarche désormais. Tel est le projet auquel nous vous invitons à participer en tant qu'archivistes québécois intéressés par ce qui se fait et se dit hors des frontières.

FRANCE QUEBEC
Sommes-nous en train de fonder une archivistique francophone?

«- RETOUR TDM

«- RETOUR TDM

1976 : ma découverte de l'Amérique

ou le début des relations d'un archiviste français avec ses collègues québécois

«- RETOUR TDM

L’idée centrale de mon exposé

- tenter de comparer nos deux systèmes culturels
- examiner ce qu’il en est d’une « archivistique francophone »
- en m’appuyant sur 32 ans de relations confraternelles et mon expérience française et internationale.

«- RETOUR TDM

Mon propos est basé sur

- mes découvertes de 1976 de la pratique québécoise
- très différente de la pratique française en matière de :
  - gestion des documents
  - planification
  - premières applications informatiques
  - etc....

«- RETOUR TDM

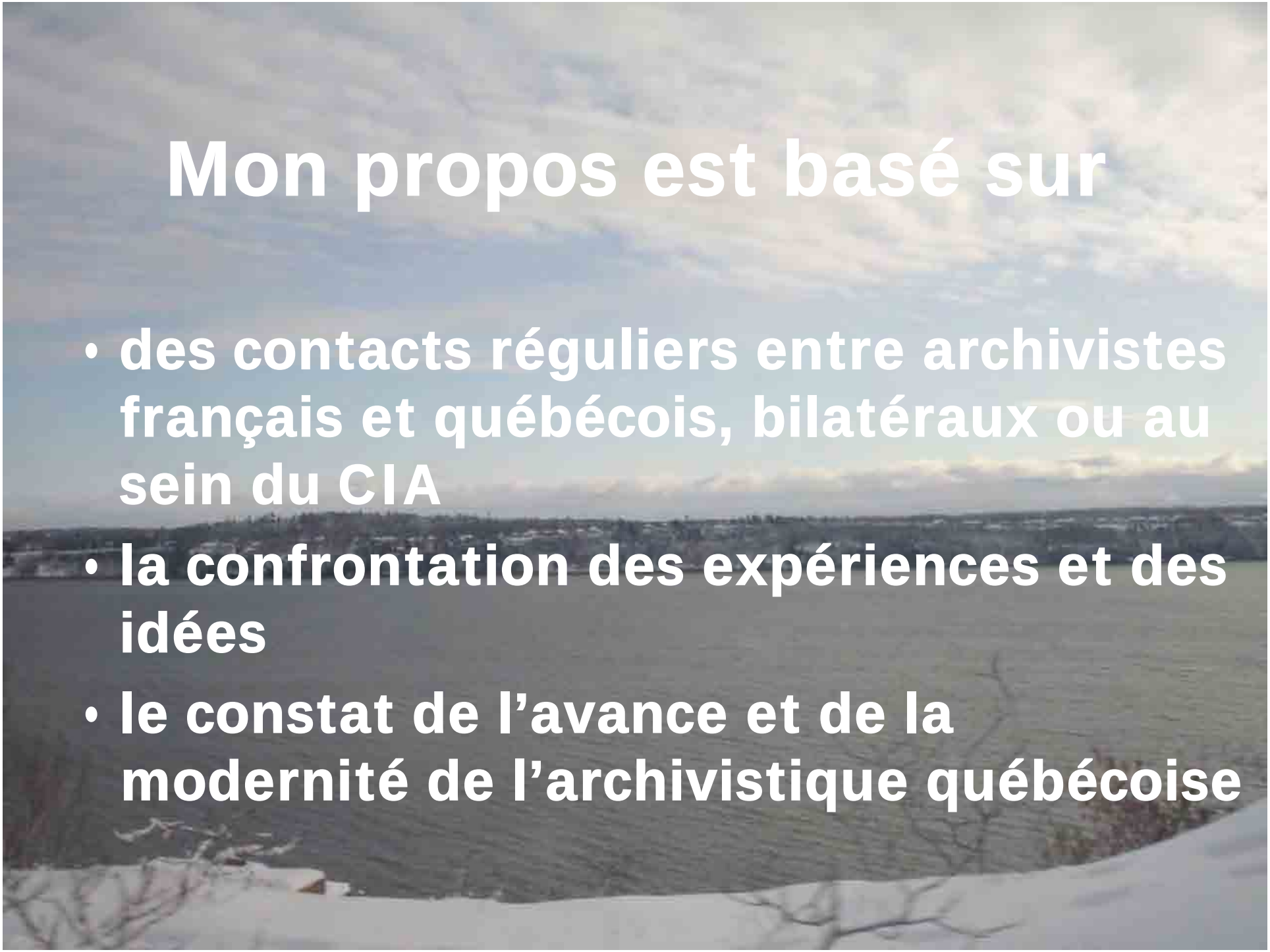

Mon propos est basé sur

- des contacts réguliers entre archivistes français et québécois, bilatéraux ou au sein du CIA
- la confrontation des expériences et des idées
- le constat de l'avance et de la modernité de l'archivistique québécoise

«- RETOUR TDM

Le Québec comme modèle

- votre archivistique m'a servi de modèle
- elle correspondait aux aspirations d'un jeune archiviste français des années 70
- MAIS les différences culturelles entre nous étaient très fortes
- et nous vivions (et vivons encore?) sur deux planètes différentes

«- RETOUR TDM

Plan de l'exposé

- 2 premières parties sur 2 secteurs où les différences culturelles sont marquées :
  - la structure de notre communauté archivistique
  - la formation initiale et le recrutement
- 1 troisième partie sur l 'émergence d 'une archivistique francophone grâce au PIAF

«- RETOUR TDM

PREMIERE PARTIE

France - Québec : 2 mondes différents mais des divergences qui s'atténuent et des convergences qui se dessinent .

«- RETOUR TDM

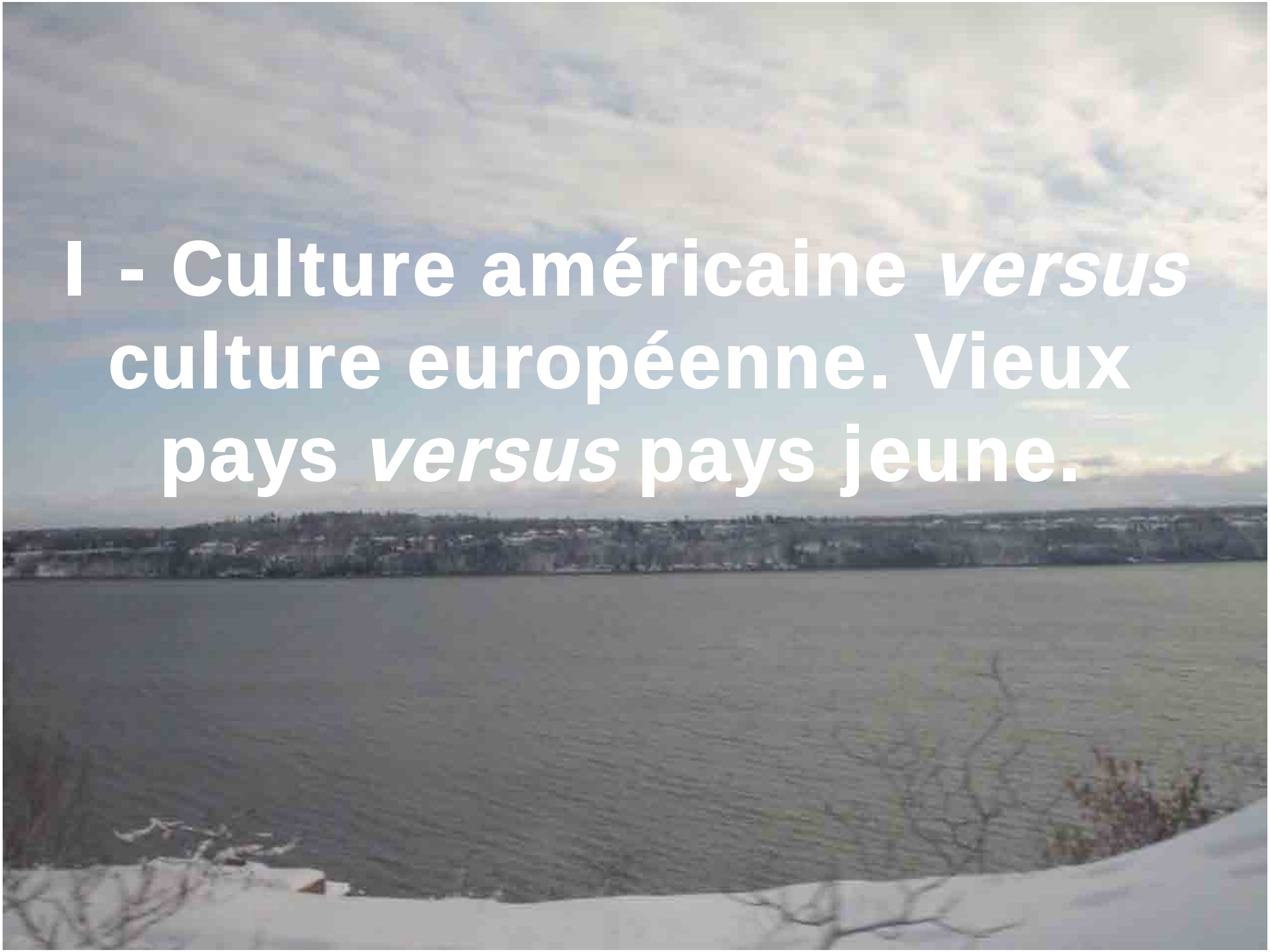

I - Culture américaine *versus* culture européenne. Vieux pays *versus* pays jeune.

«- RETOUR TDM

Deux cultures divergentes

- En France : poids de l'histoire et des traditions archivistiques
- Au Québec : pensée et théorie archivistiques prospèrent au sein d'une société plus jeune
- Autant la production théorique québécoise est connue, autant en France elle est peu visible

«- RETOUR TDM

II - La « face cachée » de l’archivistique française

«- RETOUR TDM

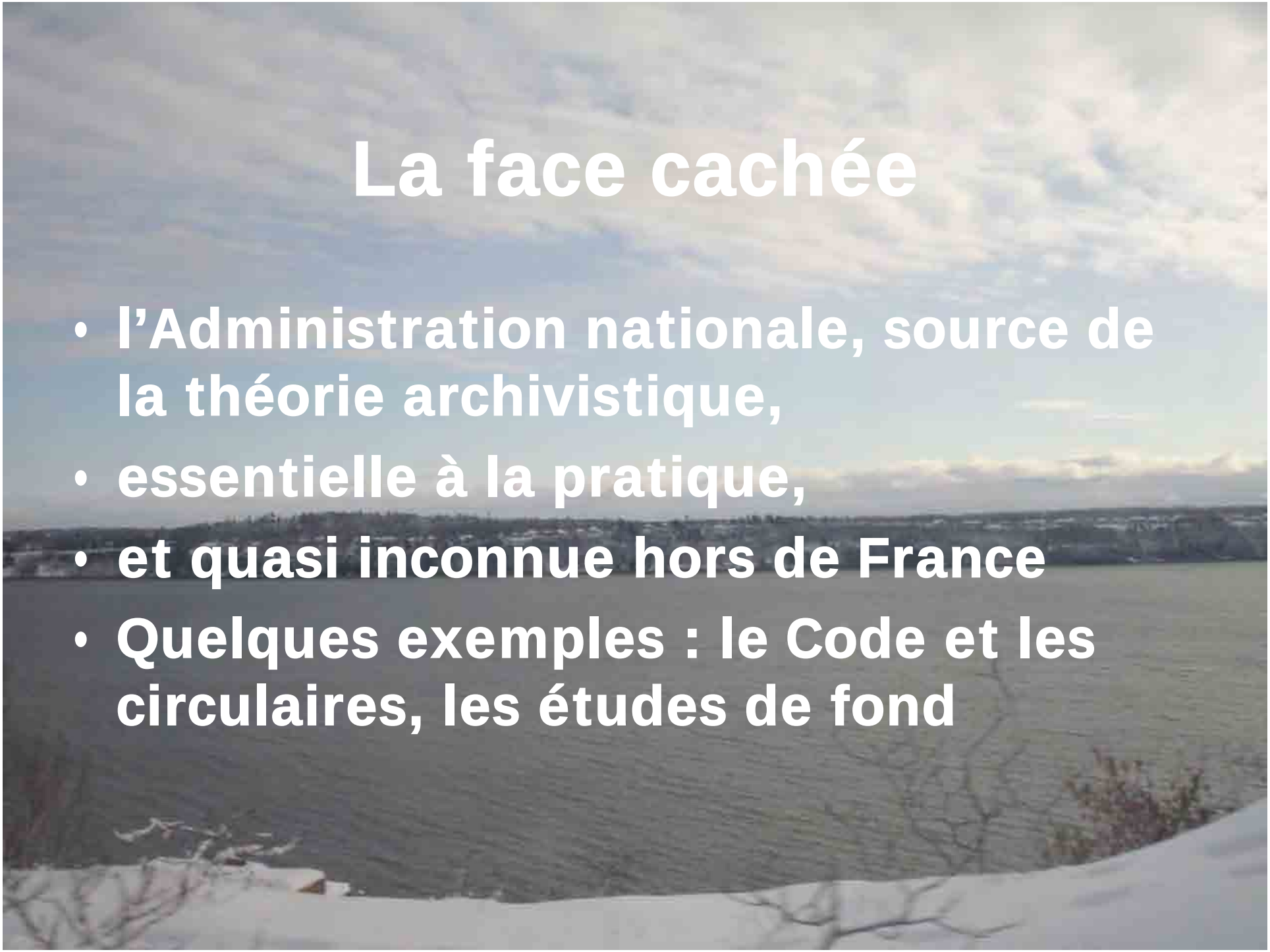

La face cachée

- l'Administration nationale, source de la théorie archivistique,
- essentielle à la pratique,
- et quasi inconnue hors de France
- Quelques exemples : le Code et les circulaires, les études de fond

«- RETOUR TDM

III- La faiblesse du milieu associatif et du milieu universitaire laisse le champ libre à l'Administration

«- RETOUR TDM

L’association des archivistes français

- sous tutelle de la DAF (1983)
- demeure faible politiquement
- mais rassemblement utile
- et point de contact des professionnels du public et du privé

«- RETOUR TDM

Dans les Écoles et Universités

- pas de recherche fondamentale ou appliquée
- pas ou peu de lien entre milieu académique et professionnel sauf pour la formation initiale
- les 2 milieux s'ignorent largement

«- RETOUR TDM

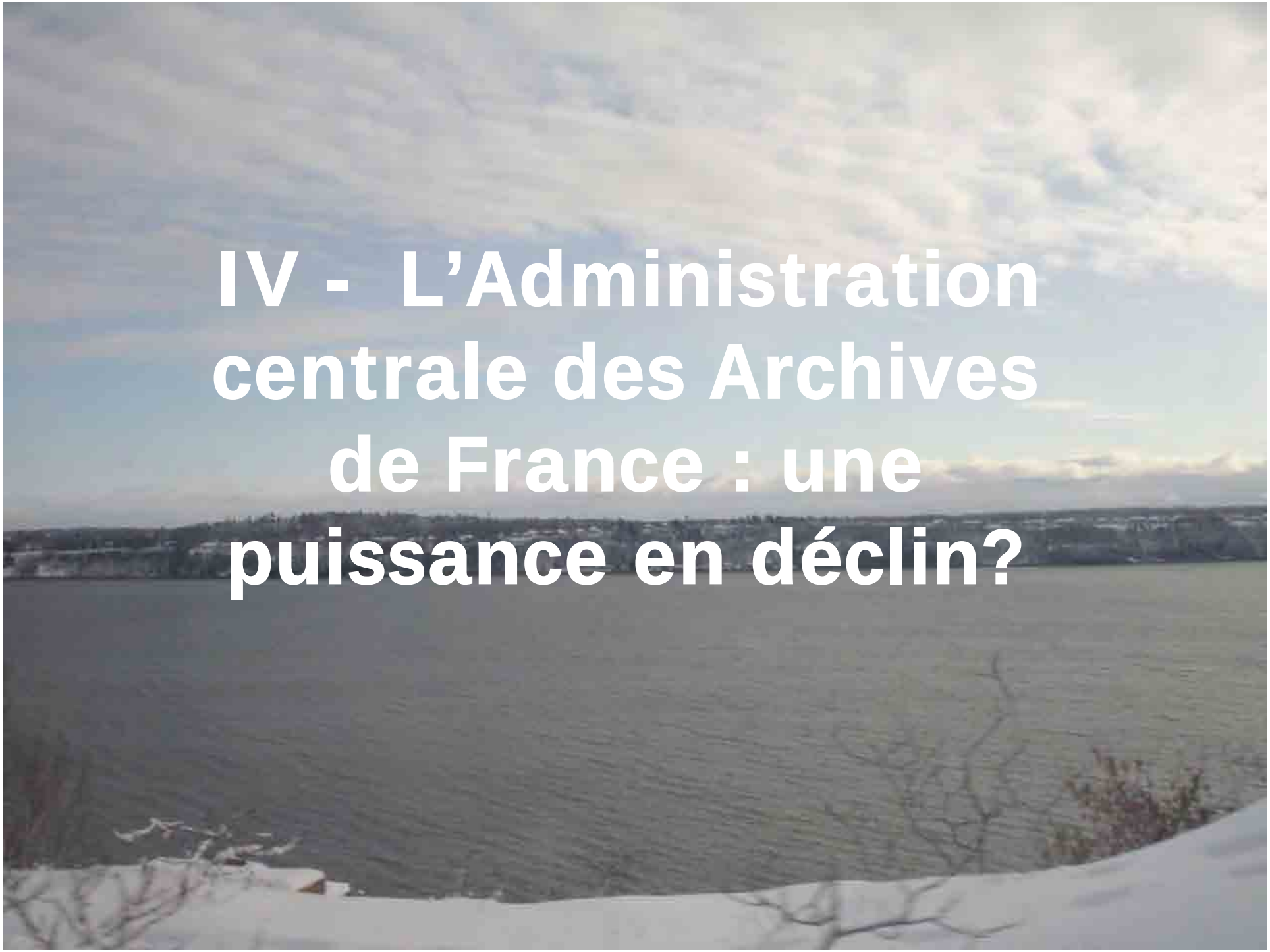

IV - L'Administration centrale des Archives de France : une puissance en déclin?

«- RETOUR TDM

Évolution de la DAF en demi-teinte

- une décentralisation inachevée en 1986
- mais une évolution vers une autonomie politique des AD et AC
- vers un modèle québécois et donc nord-américain?

«- RETOUR TDM

DEUXIEME PARTIE

La formation initiale et le recrutement

Une autre différence notable entre France et Québec

«- RETOUR TDM

En 1976 constat de fortes divergences

- L'ENC est la seule filière de formation « professionnelle »
- Elle a le monopole absolu de recrutement des conservateurs d'Etat
- Une profession formée à l'érudition

«- RETOUR TDM

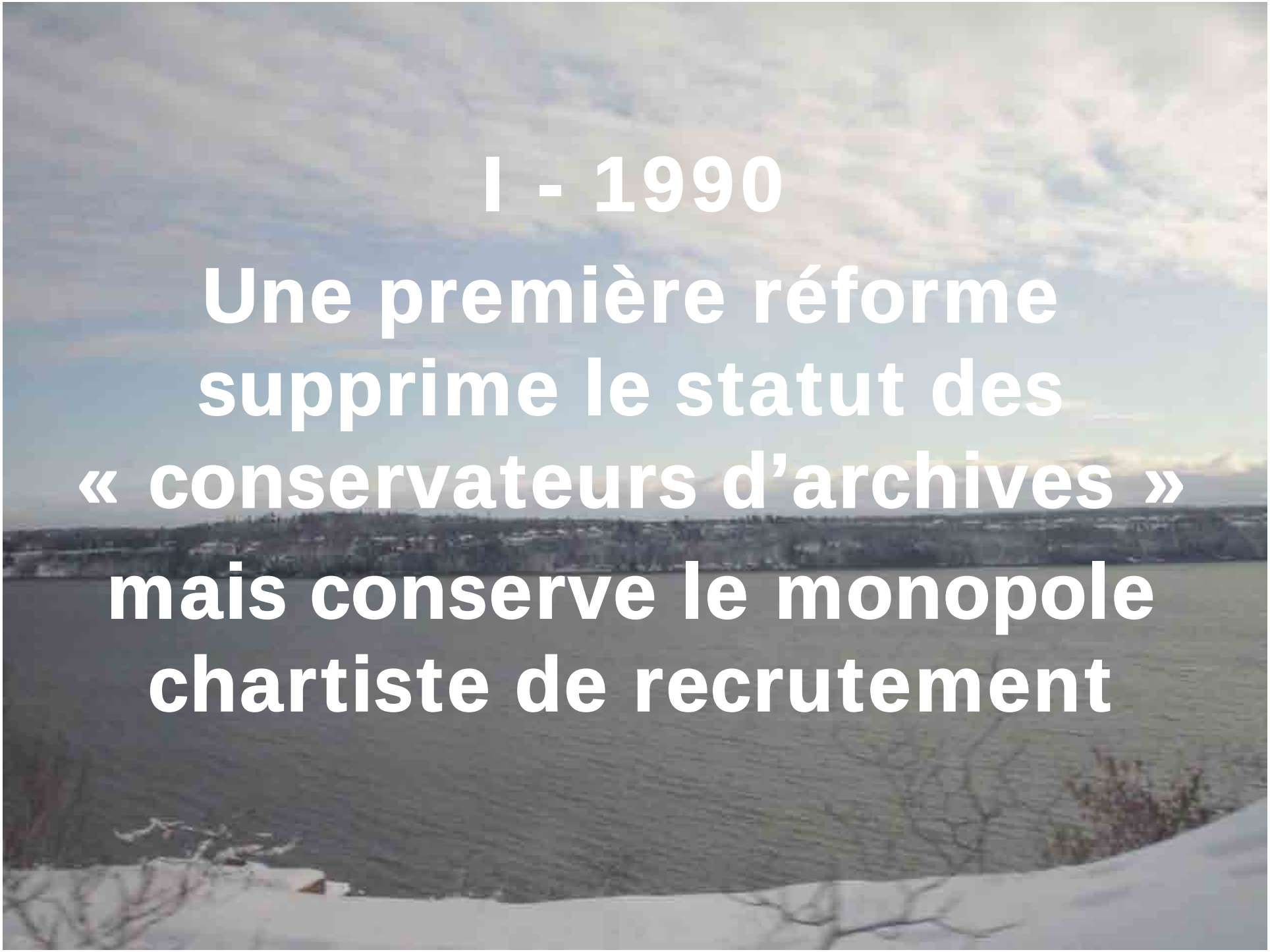

I - 1990

Une première réforme supprime le statut des « conservateurs d'archives » mais conserve le monopole chartiste de recrutement

«- RETOUR TDM

1990
1ère réforme inachevée

- **Statut unique des conservateurs du Patrimoine**
- **Fondation d'une vraie École professionnelle commune (ENP)**
- **Un recrutement sur concours réservé aux chartistes**

«- RETOUR TDM

1990
1ère réforme inachevée

- **Fermeture de l'ENP aux filières universitaires en archivistique = monopole chartiste pour être conservateur d'Etat et DAD**
- **mais formation initiale de 2 ans ouverte sur l'extérieur**

«- RETOUR TDM

II - 2007

Une nouvelle réforme achève de gommer nos différences

«- RETOUR TDM

2007
seconde réforme

- fin du monopole chartiste = concours INP ouvert à tous
- ouverture européenne théorique
- évolution de l'ENC vers ENS bis
- donc rapprochement entre nos deux situations sauf « concours et statuts »

«- RETOUR TDM

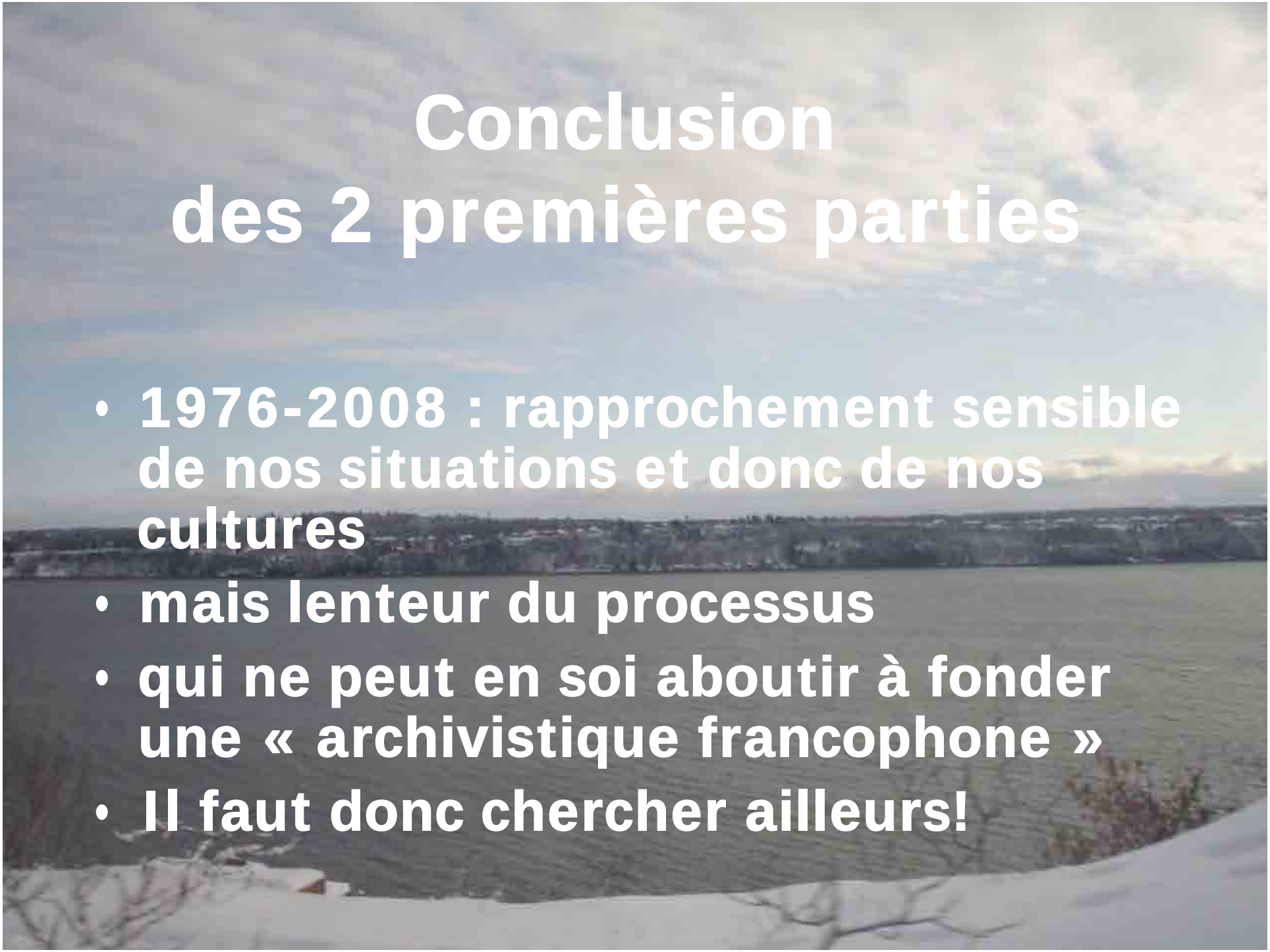

Conclusion des 2 premières parties

- **1976-2008 : rapprochement sensible de nos situations et donc de nos cultures**
- **mais lenteur du processus**
- **qui ne peut en soi aboutir à fonder une « archivistique francophone »**
- **Il faut donc chercher ailleurs!**

«- RETOUR TDM

TROISIEME PARTIE

Le PIAF, lieu de rencontre et de convergence de nos deux cultures archivistiques et fondement d'une « archivistique francophone »?

«- RETOUR TDM

Notre vision du PIAF

- **Le PIAF : futur creuset d'une archivistique francophone**
- **Le PIAF : aboutissement à l'échelle planétaire du rapprochement de nos différentes cultures francophones**
- **...sur la base du rapprochement initial franco-québécois et de notre travail commun**

«- RETOUR TDM

Quelques mots sur l'histoire du PIAF

- refus de l'hégémonie anglophone
- recours aux NTIC et Internet avec vision universaliste
- mais contenu encore trop franco-québécois
- élargissement en cours aux autres cultures francophones

«- RETOUR TDM

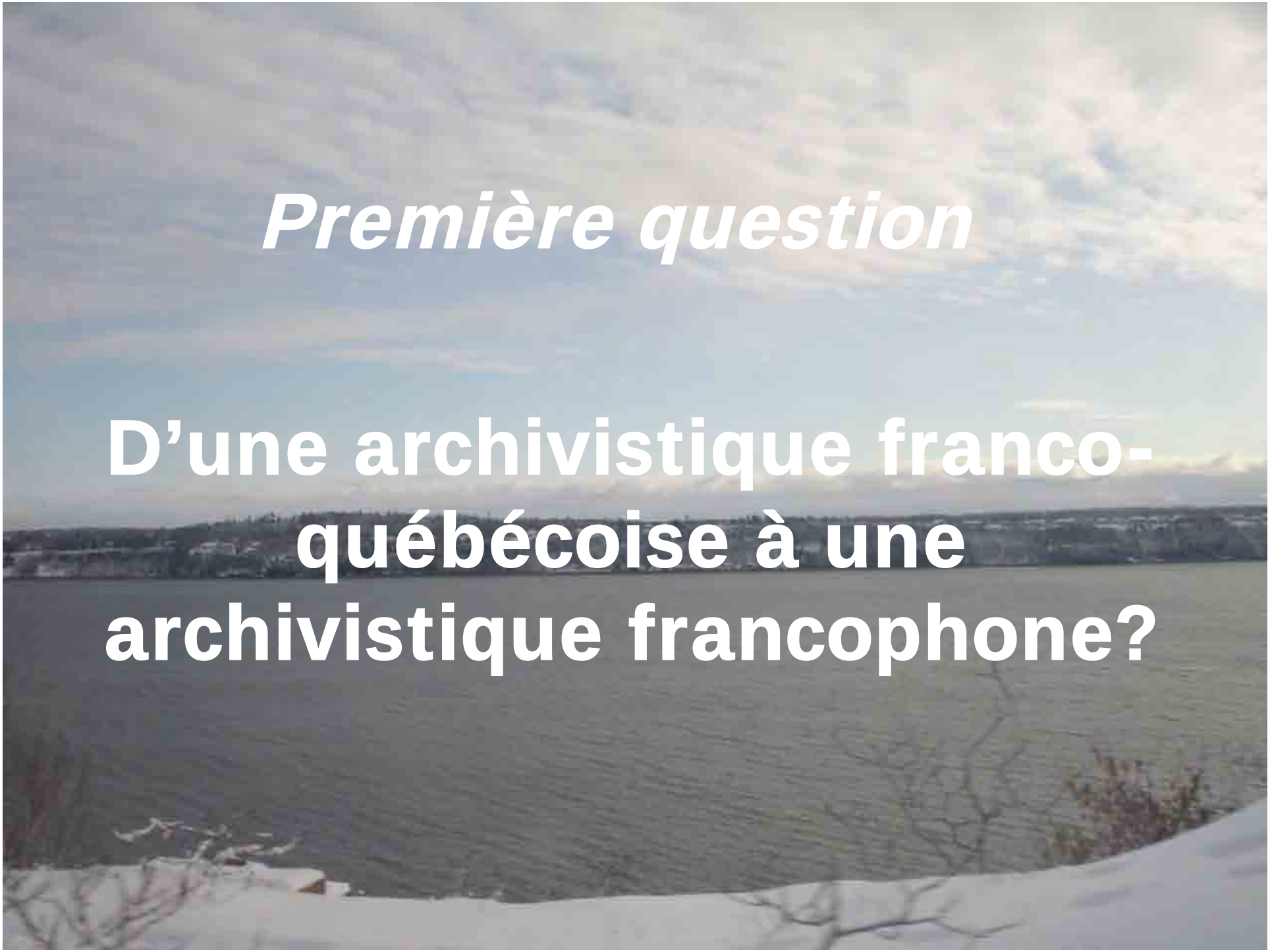

Première question

D’une archivistique franco-québécoise à une archivistique francophone?

«- RETOUR TDM

Fonder une archivistique francophone?

- malgré les divergences d'analyse théorique et de pratique
- en organisant la confrontation au sein du Portail de nos divers regards
- par un « comparatisme » en ligne
- nous allons non vers une « fusion » mais la confrontation et la convergence de nos cultures

«- RETOUR TDM

Constituer un « lieu commun » interactif

- d’informations professionnelles de qualité
- d’outils professionnels bibliographiques, terminologiques, documentaires
- de débats, de confrontations structurées, de travaux collectifs, voire de solidarité

«- RETOUR TDM

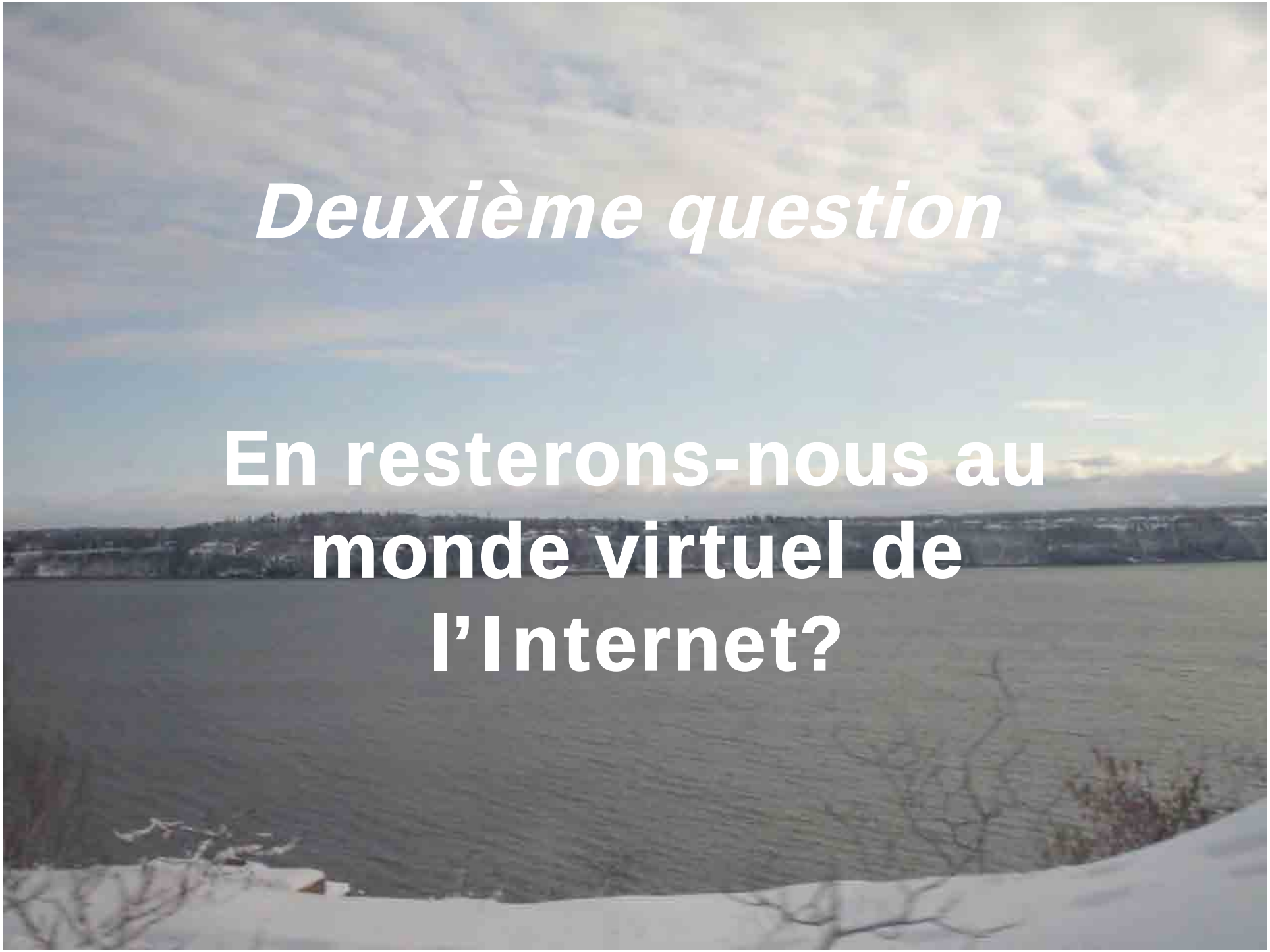
Deuxième question
En resterons-nous au monde virtuel de l'Internet?

«- RETOUR TDM

Le PIAF : du virtuel au concret

- Occasion de rencontres (séminaires, formations, publications)
- Défense de notre langue et culture francophone et des autres cultures
- Émergence de projets de coopération de l ’AIAF

«- RETOUR TDM

«- RETOUR TDM

L'ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Marcel Caya
Professeur
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

Je suis heureux de participer à ce congrès qui laisse une large place à l'exploration des liens qui unissent les archives à la culture des collectivités, des organisations et des archivistes eux-mêmes. Je suis encore plus heureux d'aborder avec Gérard Ermisse, mon complice de longue date, le thème de l'archivistique francophone au sein de la communauté internationale. Comme l'a si bien écrit notre collègue Gilles Héon, le responsable du comité du programme : « L'archiviste est lui-même porteur d'une culture personnelle alimentée par le milieu qui l'entoure, les expériences qu'il a vécues et la formation qu'il a reçue. » Cette séance est une belle occasion de faire le point sur la place de la Francophonie comme lieu d'enrichissement professionnel de l'archiviste.

Je n'ai pas l'intention de reprendre point par point le propos de Gérard Ermisse. En tant qu'archiviste québécois, j'ai été flatté du fait qu'un archiviste chevronné comme lui ait pu puiser des leçons dans notre archivistique québécoise. Je puis l'assurer, il le sait déjà, que beaucoup d'entre nous ont aussi puisé abondamment dans la littérature et les expériences françaises pour y trouver des sources d'inspiration qui ont contribué à améliorer nos pratiques. Je trouve ses propos particulièrement porteurs d'espoir pour l'avenir de l'ensemble de la Francophonie archivistique.

À titre de premier intervenant, je veux plutôt profiter de l'occasion qui m'est donnée pour offrir quelques remarques sur la place de l'archivistique francophone au sein de la communauté internationale des archivistes. Comme le thème du contexte international du travail de l'archiviste, je trouve que c'est un sujet que l'on ne discute pas assez souvent dans nos réunions nationales. Si je stimule en vous quelques réflexions ou même des remises en question, j'aurai atteint mon objectif.

DÉFINIR « ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE » ?

D'emblée, en suggérant le terme « archivistique francophone », nous sommes portés à vouloir le définir avec précision pour en circonscrire la nature, les caractéristiques, et surtout les particularités. Est-ce vraiment nécessaire ? Avons-nous vraiment besoin d'une définition qui « délimiterait » une archivistique francophone de façon distincte des archivistiques nationales, de l'archivistique en langue anglaise ? N'est-il pas plus utile en ce moment de tenter d'expliquer simplement le concept pour mieux en découvrir toutes les richesses ? Dans le contexte de la mondialisation, n'est-il pas plus utile de se demander simplement si elle met des moyens supplémentaires à la disposition de l'archiviste pour lui permettre de mieux faire son travail ?

Même si l'archivistique que nous pratiquons est fortement ancrée dans les systèmes juridiques et culturels de nos pays respectifs, pourrions-nous convenir, pour l'instant, que l'« archivistique francophone » dont nous parlons est avant tout l'archivistique qui se pratique et qui s'exprime en français. En ce sens, pourrait-on simplement prendre pour acquis que la « Francophonie archivistique » existe ? et qu'il s'agit pour nous de l'explorer pour la découvrir ensemble, même avec nos faibles moyens, afin qu'elle devienne un instrument de partage : partage des connaissances, des expériences, de certaines convergences et de divergences bien comprises.

C'est dans ce contexte que la définition du mot « fonder » qu'utilise Gérard Ermisse, dans le titre de sa communication, prend tout son sens. Il s'agit ainsi de mieux utiliser l'existant pour le renforcer, le consolider, lui donner une forme utile au plus grand nombre et de créer de nouveaux savoirs. C'est à ce travail que « nous tous » pouvons contribuer. Quand je dis « nous », je veux dire évidemment « nous » en tant que membres d'institutions et « nous » en tant que membres d'associations, mais aussi et surtout « nous » en tant qu'individus.

RÔLE DES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS

De façon générale, les activités internationales ont surtout été le fait d'institutions et d'individus. Au premier chef, Bibliothèque et Archives Canada a régulièrement joué un rôle de premier plan et financé non seulement la participation de certains membres de leurs personnels, mais aussi celle d'archivistes d'autres institutions pour assurer leur participation à des réunions et des activités internationales. Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que certains services privés ont aussi contribué, surtout à l'occasion des grands congrès quadriennaux du Conseil international des Archives.

Le rôle des associations, autant l'AAQ que l'ACA, a été plus effacé, probablement parce que la responsabilité de la représentation internationale a été confiée au Bureau canadien des archivistes depuis sa fondation en 1976. Du coup, il semble que, contrairement à plusieurs associations professionnelles européennes, l'AAQ n'ait jamais intégré la dimension interna-

tionale à sa vision du développement de l'archivistique québécoise. Nous nous réjouissons que cette situation puisse commencer à changer bientôt : en effet, après avoir fourni les données de la bibliographie publiée dans la revue *Archives* pour aider à préparer la bibliographie du Portail archivistique, l'AAQ prêtera son concours aux activités du PIAF en acceptant que son équipe de bibliographie soit le maître d'œuvre de la mise à jour régulière de la bibliographie diffusée par le PIAF.

Si l'activité internationale a surtout été le fait d'une minorité d'archivistes, c'est peut-être surtout aussi parce qu'avant 2000, l'international se préoccupait surtout de questions très générales ne touchant que très peu les préoccupations quotidiennes de l'archiviste professionnel. Un des signaux de changement de cette attitude a été le travail du Conseil international dans le domaine de la normalisation, particulièrement le code de déontologie et les règles de description.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information a aussi marqué considérablement les façons de faire de plusieurs organismes internationaux, notamment le Conseil international des archives, qui avait déjà commencé à étendre son action au-delà des institutions nationales, en créant des sections de spécialisations (archives municipales, archives universitaires, enseignants en archivistique, etc.). Il est désormais permis de croire que, grâce aux technologies de l'information, l'ICA peut continuer à se transformer aussi en une association de services à des membres individuels, sans toujours devoir passer par l'intermédiaire des institutions nationales.

Faudrait-il pour autant considérer que les associations nationales doivent désormais considérer le Conseil international des archives et d'autres associations internationales comme l'Association internationale des archives francophones (AIAF) comme une concurrente ? Au contraire, je suis fermement convaincu que, dans un contexte de mondialisation, il faut les considérer surtout comme des partenaires et prendre les moyens d'en tirer bénéfice. Jusqu'à un certain point, l'expérience du Portail archivistique francophone (PIAF) peut servir de référence et de modèle dans l'établissement d'un véritable partenariat entre un organisme international et des organismes nationaux.

LE PIAF OUTIL D'APPUI À L'INFORMATION EN LANGUE FRANÇAISE.

Il est vrai que les premiers efforts des collaborateurs du PIAF ont porté vers la formation de base; avoir une priorité concrète était essentiel au groupe de ceux qui ont conçu le Portail afin d'en arriver à des résultats probants et de permettre la conception d'un outil informatique capable de gérer ses contenus. Concevoir un ensemble de connaissances visant d'abord tous ceux qui, dans le monde, n'avaient pas accès à des cours d'archivistique paraissait un point de départ acceptable.

Le PIAF offre des contenus de formation, mais n'est pas un simple manuel. Dans son ensemble, et ce, dès les premières discussions qui ont mené à sa création, il devait aussi devenir un outil de documentation et de communication s'adressant non seulement aux novices de la profession, mais aussi à tous les professionnels de l'archivistique. C'est le rôle principal joué par le volet « se documenter » qui offre une bibliographie sur l'archivistique, des recueils de textes difficiles à trouver sous forme imprimée et un annuaire des institutions, écoles et associations possédant un site web en propre, ce qui permet à l'internaute un accès direct aux activités de ces organismes.

On doit ajouter que le volet « Se former » ne s'adresse pas seulement aux novices de l'archivistique; très tôt, au cours du processus d'élaboration des cours, les initiateurs du PIAF ont constaté que les contenus de certains modules dépassaient largement le niveau des novices de l'archivistique. Ces contenus plus complexes ont quand même été maintenus, d'abord, parce qu'ils reflétaient les pratiques exemplaires et les normes contemporaines; ils ont aussi été maintenus parce qu'ils peuvent être utiles, à des fins de formation continue, à des archivistes déjà en pratique, dont la formation initiale n'avait pas inclus des formations dans de nouveaux domaines. Je crois encore aujourd'hui qu'il vaut mieux offrir plus, quitte à avertir les utilisateurs que certaines parties peuvent ne pas leur être immédiatement utiles.

Ainsi, indirectement, le PIAF devient aussi une vitrine de la Francophonie archivistique permettant non seulement aux professionnels de langue française, mais aussi à ceux des autres communautés culturelles, d'en apprendre sur nos institutions, nos associations et surtout nos activités.

AU-DELÀ DU PIAF

Quels que soient les mérites et les perspectives du PIAF, la deuxième question posée par Gérard Ermisse demeure peut-être la plus importante : En resterons-nous au monde virtuel de l'Internet ?

Comme lui, je suis d'avis que le PIAF est, d'abord et avant tout, une infrastructure, un moyen de réaliser des projets communs. C'est pourquoi pour mesurer l'utilité du PIAF, il faut d'abord revenir aux objectifs de l'AIAF en tant qu'organisme-phare de la Francophonie archivistique.

Le PIAF doit avant tout servir la Francophonie archivistique dans toutes ses dimensions, dans ses évolutions, demeurer à l'écoute des besoins et même, jusqu'à un certain point, anticiper les opportunités. Un bon exemple est celui de notre collègue Anne-Marie Brûleaux, professeure d'archivistique à Mulhouse qui, suite aux explications sur le logiciel de gestion des contenus du PIAF, a trouvé une façon de l'utiliser pour faire travailler en interactif un de ses groupes d'étudiants. Grâce à ce travail, nous savons désormais que le PIAF pourrait aussi servir de support à des collaborations entre professionnels de différentes institutions engagés dans un projet commun.

Éventuellement, pourrions-nous aussi envisager que le PIAF puisse servir à démocratiser la participation à l'international de tout professionnel de l'archivistique désirant partager des savoirs avec d'autres collègues de la Francophonie sans avoir à faire approuver ses actions par un filtre institutionnel. L'infrastructure du PIAF est déjà en mesure d'accueillir des cours au-delà de ceux qui sont déjà proposés. Toute la section intitulée « Un autre regard » est prête à accueillir de nouvelles propositions de cours.

CONCLUSION

Ainsi, au-delà de la première phase préparatoire du PIAF, il est permis d'espérer que le Portail continuera de s'adapter aux nouveaux outils technologiques qui ne manqueront pas de s'imposer dans nos univers. C'est peut-être là le volet qui sera le plus facile à réaliser.

Au-delà de cette phase, il y a les humains et leurs besoins. Gérard Ermisse en a déjà esquissé la nécessité quand il a abordé la question « du virtuel au concret ». Au-delà de la technologie, ce sont les humains qui sont visés : l'AIAF et le PIAF doivent servir à stimuler les rencontres, permettre à chacun de parfaire ses connaissances, coopérer outre-frontière avec des collègues de son domaine de travail ou d'intérêt et surtout offrir en français des occasions d'en savoir plus sur l'archivistique, ses associations, ses institutions et surtout ses artisans. C'est pourquoi je souhaite avant tout que le PIAF demeure une entreprise de découverte de l'existant, un outil de fusion des savoirs, un instrument qui nous ouvrira de nouvelles perspectives et surtout un partage des savoirs au plus grand nombre.

Si on me permet de rêver pour une fraction de seconde, je formule le souhait que l'AAQ s'ouvre encore plus largement à l'international en invitant régulièrement nos collègues d'autres pays francophones à participer à nos congrès et même en fournissant à nos collègues québécois une tribune pour nous faire part de leurs projets et de leurs actions.

INCIDENCES DE LA NUMÉRISATION SUR LE TRAITEMENT ET L'ACCÈS AUX ARCHIVES DÉFINITIVES

Association des archivistes du Québec

Mai 2008

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Hélène Cadieux

«- RETOUR TDM

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- L’accès aux documents numériques sur le portail de BAnQ
- Processus d’établissement des priorités de numérisation des archives à BAnQ
- Incidences de la numérisation d’archives définitives sur le traitement
- Incidences de la numérisation d’archives définitives sur l’accès à ces archives

«- RETOUR TDM

L’accès aux documents numériques sur le portail de BAnQ

«- RETOUR TDM

Pistard

- À la Direction générale des archives (DGA), au départ, la numérisation répondait essentiellement aux besoins de la clientèle généalogique avec la numérisation d'archives du Régime français.
  - Description au niveau de la pièce

«- RETOUR TDM

Pistard

- Mais le plus souvent :
  - Fonds ou séries, à contenu souvent hétérogène, pour lesquels une description au niveau du dossier peut permettre le rattachement de plusieurs dizaines de documents numérisés.

«- RETOUR TDM

Les collections numériques

- La Direction générale de la conservation (DGC) a, quant à elle, une approche bibliographique.
  - Cartes postales
  - Estampes
  - Cartes géographiques

«- RETOUR TDM

Les documents de la DGA dans les collections numériques

- Si le fonds ou la série possède une structure numérique ou chronologique bien définie qui permet le repérage et la navigation efficace sans description à un niveau inférieur

«- RETOUR TDM

À l’occasion, les deux approches sont complémentaires.

- Cartes postales
- Archives notariales

«- RETOUR TDM

Processus d’établissement des priorités de numérisation des archives à BAnQ

«- RETOUR TDM

Programme annuel de numérisation

- La numérisation est faite :
  - à l'externe.
  - dans les centres d'archives.
  - par des partenaires.
  - dans le cadre de projets de mise en valeur.

«- RETOUR TDM

Programme annuel de numérisation

- Il a comme objectifs :
  - d'établir les priorités institutionnelles.
  - de planifier les projets.
- Il vise :
  - la préservation.
  - la diffusion des archives.

Programme annuel de numérisation

- La sélection et la planification des activités se font notamment à partir des critères suivants :
  - Propriété des droits
  - État de traitement
  - État de conservation
  - Fréquence de consultation et de reproduction

«- RETOUR TDM

Programme annuel de numérisation

- Les priorités sont établies de façon à permettre notamment la numérisation de :
  - grandes séries couvrant l'ensemble du Québec qui pourront être diffusées sur le portail.
  - documents qui sont décrits jusqu'au niveau du dossier ou de la pièce dans Pistard.

«- RETOUR TDM

Numérisation faite par des partenaires

- La numérisation est faite essentiellement par la Société généalogique de l'Utah. La convention en cours prévoit la numérisation des :
  - greffes de notaires de toutes les régions du Québec.
  - registres des miliciens qui reçoivent des terres.
  - registres des familles de 12 enfants et plus qui reçoivent des terres.

«- RETOUR TDM

Numérisation faite dans les centres de la DGA

- Documents uniques qui ont fait l'objet d'un achat
- Fonds et séries de moins de 300 pièces dont la dimension permet la numérisation sans équipement spécialisé
- Documents fragiles (négatifs sur verre)

«- RETOUR TDM

Numérisation faite dans le cadre de projets de mise en valeur

- Parcours thématiques
- Projets de Patrimoine canadien
  - Branchés sur notre histoire
  - Culture canadienne en ligne

«- RETOUR TDM

Quelques chiffres

- Cartes postales (47 483)
- Documents photographiques (364 583)
- Régime français (156 979)
- Archives littéraires (8 314)
- Archives judiciaires (1 418 288)
- Notaires (1 518 322)
- Journaux personnels (30 507)

«- RETOUR TDM

Suivi du processus de numérisation

- Le service d'archives doit s'entendre au départ avec les spécialistes des technologies de l'information sur les normes de numérisation, de façon à ce que le résultat soit satisfaisant pour l'usager (résolution, format de sortie, etc.).

«- RETOUR TDM

Suivi du processus de numérisation

- Il est important de déterminer à l'avance les responsabilités de chacun et le cheminement de l'information.
  - La DGA décrit les documents.
  - La DPS planifie la numérisation.
  - La DPS demande les documents à numériser.
  - La DGA prépare les documents.
  - La DGA donne les spécifications techniques du projet.
  - La DGA expédie les documents à la DPS.
  - La DPS numérise les documents.
  - La DPS expédie les documents vers les centres d'archives.
  - La DPS gère les images.
  - La DPS annonce la disponibilité des images sur le serveur.
  - La DGA rattache les images à Pistard, contrôle la qualité, corrige les problèmes.

«- RETOUR TDM

Incidences de la numérisation d'archives définitives sur le traitement

«- RETOUR TDM

Importance de la planification

- Les plans de traitement doivent prendre en compte les priorités de numérisation et vice-versa.
- Stratégiquement, un centre d'archives pourrait décider de favoriser la numérisation de documents moins connus du public afin d'en favoriser l'utilisation.

«- RETOUR TDM

Importance de la préparation

- Intellectuelle
  - Description au niveau inférieur
  - Négociation de la propriété des droits d'utilisation

«- RETOUR TDM

Importance de la préparation

- Matérielle
  - Elle est semblable à la préparation pour le microfilmage.
  - À la DGA, elle se traduit par la rédaction de consignes qui permettront l'harmonisation des pratiques.

«- RETOUR TDM

Incidences de la numérisation d'archives définitives sur l'accès à ces archives

«- RETOUR TDM

Besoins des usagers

- Consultation des images en ligne aux fins de recherche uniquement

  ou
- Utilisation pour d'autres fins (exposition, publication)
- Possibilité de télécharger une image

«- RETOUR TDM

Effets de la mise en ligne des archives

- Pour le service d'archives
  - Dans un premier temps, réduction possible de l'achalandage dans les centres d'archives. Mais peut-on également attirer une nouvelle clientèle?
  - Augmentation des demandes de reproduction et de publication
  - Manque de « contrôle » sur l'utilisation des images

Effets de la mise en ligne des archives

- Pour l'usager
  - Favorise la démocratisation de la culture (Le territoire n'est plus une contrainte.)
  - Incite à utiliser fréquemment les mêmes documents pour les expositions et les publications ou encourage la diversification des documents utilisés?

«- RETOUR TDM

Quelques chiffres

- Rang occupé parmi les 110 ressources en ligne sur le portail de BAnQ :
  - Pistard : 5e rang (132 770 visites et 3 108 350 pages vues)
  - Branché sur notre histoire : 9e rang (61 327 et 385 284)
  - Cartes et plans de la collection numérique : 11e rang (34 782 et 669 265)
  - Enregistrements sonores de la collection numérique : 22e rang (14 876 et 174 831)
  - Archives des notaires : 33e rang (7 119 et 209 710)

«- RETOUR TDM

CONGRÈS ANNUEL

Archives et culture
LA RENCONTRE

mai 2008

L'HISTORIEN, LES ARCHIVES ET L'IDENTITÉ CULTURELLE À TRAVERS L'EXPÉRIENCE DU CHANTIER DES HISTOIRES RÉGIONALES

Normand Perron
Institut national de la recherche scientifique
Urbanisation Culture Société

INTRODUCTION

Dans une conjoncture où les questions qui sont posées aux historiens se multiplient, où les attentes envers les archives se diversifient et où les préoccupations identitaires individuelles et collectives sont à l'ordre du jour, une réflexion sur l'histoire et les archives comme acteurs et témoins actifs dans la construction et la reconstruction de l'identité culturelle n'est pas sans intérêt. Les questions soulevées autour des traces de l'histoire, des problèmes d'identité culturelle, de l'appartenance à un territoire ont, par ailleurs, donné lieu dans les dernières décennies à une production abondante d'ouvrages sur l'histoire. Parmi eux compte assurément la production associée au Chantier des histoires régionales, dont le vécu paraît instructif des attentes envers l'histoire, mais aussi de ses traces. L'expérience du Chantier des histoires régionales servira de référence à cette réflexion. Les objectifs scientifiques de ce Chantier et son fonctionnement en partenariat avec les milieux régionaux sont porteurs d'enseignement sur les préoccupations des chercheurs et du grand public.

Après la brève présentation du Chantier des histoires régionales suivront diverses observations sur la mémoire et l'histoire, puis sur la place des archives dans la construction des identités régionales. Nous verrons que l'histoire et les archives répondent à des besoins identitaires et à des besoins de références.

1. LE CHANTIER DES HISTOIRES RÉGIONALES

Le Chantier des histoires régionales est assez instructif des préoccupations culturelles des milieux régionaux pour lesquels une synthèse est un outil culturel et forcément d'identité, l'identité ne pouvant être autre que culturelle. À ce titre, il devient intéressant de connaître la nature de ce Chantier et les attentes envers celui-ci, en retenant en filigrane que l'histoire donne sens aux matériaux que sont les documents d'archives.

1.1 BRÈVE PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU CHANTIER DES HISTOIRES RÉGIONALES

Le Chantier des histoires régionales, d'abord un projet de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), puis de l'Institut national de la recherche scientifique depuis 1994[1], fournit, par son existence, l'intérêt et les retombées qu'il a suscités, des matériaux intéressants pour une réflexion sur les attentes relativement à l'histoire, aux traces de l'histoire que sont les archives et à l'identité culturelle[2] comme fondement de la reconnaissance.

Le projet de réaliser une histoire de chacune des régions historiques du Québec est en cours depuis 1981. Conformément aux objectifs d'un projet-cadre préparé par Fernand Harvey, chaque projet se doit d'aborder l'étude du milieu, du peuplement, de l'économie, de la société et de la culture de chacune des régions du Québec. Les fondements identitaires de ces régions reposent sur des caractéristiques géographiques, historiques et socio-économiques. Il se distingue donc par des orientations de recherche davantage socio-économiques et culturelles que politiques et idéologiques[3].

Les projets de ce Chantier sont réalisés en étroite collaboration scientifique et financière avec les milieux régionaux. Les recherches sur les régions historiques du Québec permettent une accumulation de connaissances sur les régions et l'apport de nuances à l'histoire du Québec, une histoire dont le contenu été longtemps dicté par les seules connaissances acquises sur les villes de Québec et de Montréal. Les milieux régionaux y voient, également, un outil de défense de leurs intérêts, une manière de mieux asseoir et promouvoir les identités régionales et les sentiments d'appartenance, un moyen de faire connaître leurs régions respectives aux autres Québécois[4].

---

1 L'IQRC a été intégré à l'INRS en 1994 et est devenu le centre INRS-Culture et Société. En 1998, il devient INRS-Urbanisation, Culture et Société, après sa fusion avec le centre INRS-Urbanisation.

2 L'identité comme objet de recherche peut être le principe unificateur d'un ensemble de phénomènes sociaux sans rapport immédiat mais qui prennent un sens lorsqu'ils sont rapportés à ce dénominateur commun. Voir Denis CHEVALLIER et Alain MOREL, « Identité culturelle et appartenance régionale », *Terrain, no 5 - Identité culturelle et appartenance régionale* (octobre 1985), mis en ligne le 23 juillet 2007. http://terrain.revues.org/document2878.html. Consulté le 23 octobre 2007.

3 Fernand HARVEY, « The Quebec approach to regional history in the Canada Context » (« L'approche québécoise en histoire régionale dans le contexte canadien »), Conférence dans le cadre des Centennial Lecture Series pour souligner le centième anniversaire de fondation de la Saskatchewan, Saskatoon, 25 octobre 2004; Fernand HARVEY, « Le Projet des Histoires régionales de l'INRS: un exemple de *Public History* et de transmission des connaissances », Conférence au Centre de Investigaciones sobre America del Norte (CISAN), Universitad Nacional Autonoma de México, 13 avril 2005; Normand PERRON, « Le Chantier des histoires régionales et la *Public History* », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, no 1, été 2003, p. 23-32.

4 Sur la diffusion des connaissances dans le cadre du Chantier des histoires régionales, voir Normand PERRON « Diffusion des connaissances et affirmation culturelle: le Chantier des histoires régionales au Québec, du livre à l'Internet », Article produit dans le cadre d'une communication du Troisième colloque international du CIDEF, Alexandrie, mars 2006 (Centre international de documentation et d'échanges de la francophonie – Québec) – AFI (Agora francophone internationale – Paris), mars 2006: http://www.ulaval.ca/afi/colloques/colloque2006/actes2006; ou www.ulaval.ca/afi, « colloque 2006 », « consulter les actes en ligne », 2007.

«- RETOUR TDM

Les thèmes de recherche dans un tel Chantier peuvent être nombreux et les préoccupations différentes selon les régions, mais il ressort que la question de l'identité culturelle est omniprésente. Savoir qui nous sommes et découvrir ses racines apparaissent un puissant leitmotiv vers la quête de connaissances historiques pour des fins d'articulation d'une identité. Le citoyen s'intéresse, dès lors, aux traces de l'histoire, certains pour des fins de mémoire, d'autres pour des fins d'interprétation. Que faut-il entendre par « traces de l'histoire » ? Les archives, bien sûr, mais aussi les traces sous toutes ses formes, comme le patrimoine, la littérature, les paysages…

1.2 DES LIENS ÉTROITS AVEC LES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

Les liens avec les communautés régionales qui caractérisent aussi ce Chantier en font un exemple intéressant pour comprendre diverses attentes chez elles. Ce Chantier, bien que la recherche qu'on y mène soit de nature scientifique, rencontre, en partie, les intérêts du grand public pour l'histoire. Même si, au début des années 1980, les historiens québécois ne font pas explicitement référence à la notion américaine de *Public History*, une réflexion récente de Marc Riopel[5] sur l'histoire appliquée souligne que le Chantier des histoires régionales se rapprochait de la *Public History* en vogue aux États-Unis, un genre où des historiens professionnels et généralement à l'extérieur des milieux universitaires réalisaient pour le compte d'une association, d'une compagnie ou d'une institution quelconque un ouvrage à l'intention de groupes spécifiques et/ou du grand public. Riopel souligne que ce Chantier véhiculait des préoccupations analogues en ce qui concerne la participation humaine et financière du milieu régional et l'accessibilité à un vaste public au-delà des seuls spécialistes.

La première synthèse d'histoire régionale, soit l'*Histoire de la Gaspésie*, met bien en relief les attentes culturelles et la référence au passé comme fondement[6]. Si ce projet est rapidement identifié à l'IQRC, il n'en trouve pas moins son origine dans l'intention de membres de la Société historique de la Gaspésie, donc de gens du milieu, de doter leur région d'une synthèse. Le succès en librairie[7] de cet ouvrage laisse, par ailleurs, croire qu'il a répondu aux espérances d'un large public en quête d'un savoir sur une région et son histoire, d'un large public soucieux de conserver un héritage et de préserver une culture fragilisée, d'un large public désireux de comprendre le rapport passé-présent et préoccupé par la défense de ses valeurs dans le contexte des plans de développement économique régionaux[8].

On pourrait certes tirer plusieurs conclusions autour des préoccupations des Gaspésiens envers leur histoire, leur identité et leur culture. Le développement économique est une chose, mais le message semble bien indiquer que le développement économique passe d'abord par le développement social et culturel et que la culture ne parasite pas le développement. Il semble aussi indiquer que la dégradation du tissu social causé par certains modèles de développement remettait à l'honneur un développement qui doit prendre en compte les valeurs culturelles, qui doit donner une finalité au développement[9].

Ce n'est probablement pas le hasard qui explique que le projet est né dans une société d'histoire, donc d'une organisation, en principe, soucieuse du patrimoine archivistique et de sa mise en valeur pour des fins culturelles. Mais on n'imaginait probablement pas tous les enjeux autour de la culture vers la fin du deuxième millénaire et le début du nouveau et, encore moins, ces propos de Javier Pérez de Cuéllar, président de la Commission mondiale de la culture et du développement qui, en 1994, écrivait : « Si la culture devient l'étoile qui guide le développement, si elle accède au premier rang des priorités de l'agenda national et international, alors nous aurons préservé le seul patrimoine de l'humanité… »[10]. En somme, la culture apparaît le fondement des sociétés. Ce qui est un peu plus nouveau, c'est la quasi-obligation de défendre cet acquis.

Un autre fait significatif de l'intérêt pour l'histoire, les archives et la culture, réside dans l'implication même des communautés régionales dans l'organisation et le fonctionnement des projets. Les synthèses du Chantier

5 Marc RIOPEL, « L'historien et le milieu. Réflexions sur l'application de l'histoire : la publication d'une synthèse historique sur le Témiscamingue », Thèse de Ph.D. (Histoire), Québec, Université Laval, 2001, vii, 550 f. Voir également du même auteur « Réflexions sur l'application de l'histoire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, no 1, été 2003, p. 5-21.

6 Sur la référence au passé, voir Fernand HARVEY, « La mémoire, enjeu stratégique de la modernité chez Fernand Dumont », *Recherches sociographiques*, vol. XLII, no 2, 2001, p. 253-265.

7 Plus de 8 000 exemplaires de l'édition de 1981 de l'*Histoire de la Gaspésie* ont été écoulés. Ce livre a fait l'objet d'une réédition en 1999. Soulignons que l'*Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean* (1989), l'*Histoire des Laurentides* (1989), l'*Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue* (1995), l'*Histoire de la Côte-Nord* (1996) et l'*Histoire des Îles-de-la-Madeleine* (2003) ont fait l'objet d'une ou de plusieurs réimpressions.

8 Voir PERRON, « Le Chantier des histoires régionales… », et PERRON « Diffusion des connaissances et affirmation culturelle : le Chantier des histoires régionales au Québec, du livre à l'Internet »…

9 William F. RYAN, S.J., « Culture, Spirituality, and Economic Development. Opening a dialogue ». Voir, entre autres, le résumé en ligne, http://www.idrc.ca/fr/ev-9384-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 18 mars 2008. Pour Ryan, le « modèle global de développement prôné par les thèses ultralibérales n'est pas viable. Il souscrit à la dégradation de l'environnement et échoue dans la mission qu'il s'est donnée d'améliorer le sort des pauvres et des laissés pour compte. S'il est difficile d'y échapper, le modèle économique dominant dont l'Occident se fait le défenseur depuis de nombreuses années suscite un rejet croissant; il est en voie d'être remplacé par une nouvelle vision qui accorde une importance égale au développement axé sur la personne. Dans cette perspective, la recherche sur le développement humain doit prendre en compte les croyances religieuses et les valeurs culturelles des sociétés tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. »

10 Cité dans Jean-Pierre WALLOT et Jacques GRIMARD, « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 7, no 3, 1996, p. 3.

«- RETOUR TDM

des histoires régionales n'ont pu être réalisées qu'avec l'appui du milieu. Il faut entendre non seulement l'appui des chercheurs en région, mais aussi celui des institutions, dont celles qui sont préoccupées par la conservation d'archives, même si tous les intervenants ne soupesaient pas toujours très bien la valeur et l'utilité de certaines ressources documentaires.

Sur le Chantier des histoires régionales, concluons qu'il joue un rôle social par son engagement dans les communautés régionales qui sont désireuses de connaître leur passé et de comprendre leur présent, ce qui explique l'intérêt indéniable pour les synthèses d'histoire régionale. À sa manière, il contribue à l'affirmation culturelle, au développement du sentiment d'appartenance et à la construction de l'identité. Il contribue aussi à l'enrichissement du milieu, ne serait-ce que par la participation de diverses instances autour d'un projet ou, encore, par les différents fonds de recherche laissés à des sociétés d'histoire ou centre d'archives.

2. MÉMOIRE, HISTOIRE ET ARCHIVES

L'histoire est devenue un produit dont on n'aurait guère soupçonné l'importance présente, il y a 50 ans. L'intérêt actuel pour l'histoire, pour les questions d'identité et d'appartenance est-il nouveau ? Non, peut-on répondre, et cela ni dans la collecte d'archives, ni dans les attentes pour des fins d'affirmation. Plusieurs milieux régionaux se sont intéressés à leur histoire à la fin du XIXe et dans les premières décennies du XX^{e} siècle[11].

Mais que signifie cet intérêt croissant pour l'histoire ? À quoi attribuer ce besoin de savoir ou de connaître ? Simple curiosité intellectuelle, instrument de revendications pour obtenir réparation, affirmation identitaire, tant individuelle que collective, face aux formes de déracinement, d'où la nécessité d'interprétation pour donner sens ou pour transmettre en héritage un système de valeurs, voilà quelques raisons qui contribuent à valoir aux archives et à la recherche historique une vitalité soutenue. S'ajoute encore à ces quelques raisons la volonté de justification d'un projet, d'une décision d'affaires, d'un choix politique. On se réfère alors à des institutions, à des symboles, à des récits, à des événements historiques que l'on s'approprie et se réapproprie selon les circonstances et les époques.

Tout cela suscite des attentes parfois démesurées, autant à l'égard de l'histoire qu'à l'égard des archives. Aussi, en certaines circonstances, l'histoire est devenue un produit qui n'est pas sans soulever quelques inquiétudes[12] dans l'usage que l'on peut en faire, surtout avec la démocratisation de l'accessibilité aux sources, avec la valeur ajoutée que l'on donne à la connaissance historique dans la défense de certaines causes, sans compter que l'on s'introduit facilement historien, alors que peu de gens auront l'idée de se dire physicien nucléaire sans les compétences requises.

On peut donc s'inquiéter légitimement de l'interprétation que chacun peut faire d'un événement historique, d'une période de l'histoire. Et pourquoi s'en inquiéter ? Simplement parce que la mémoire, le désir de souvenir, ne porte pas nécessairement en elle la contextualisation et l'interprétation des faits. Il importe donc de préciser les distinctions entre mémoire et histoire, précisions qui sont aussi fort utiles dans le développement des attentes envers les archives et la science historique.

2.1 ENTRE LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE : UN MONDE DE DIFFÉRENCES

Trop de mémoire ici, trop d'oublis ailleurs, pour paraphraser le philosophe Paul Ricœur[13]. C'est peut-être le jugement qui émerge plus ou moins clairement face à toutes les manifestations reliées à la commémoration, au patrimoine, à la conservation des archives, à la publication de mémoires et de biographies… Et dans un autre registre, le développement de la *Public History*, depuis les années 1970, avec l'embauche de professionnels de l'histoire par des communautés religieuses, des compagnies ou autres institutions, laisse une production inégalée d'ouvrages historiques.

Mais à quoi doit-on cette effervescence ? Il semble bien que la montée de l'individualisme, les sociétés moins homogènes, les liens familiaux plus lâches sont quelques facteurs qui ont mené à une rupture de sens avec un passé proche, à une forme de déracinement. Aussi cherche-t-on à consolider un héritage culturel, sinon à le sauver de l'oubli.

La généalogie, du moins celle dont l'expression la plus simple ou la plus populaire consiste en la reconstitution de la lignée familiale, est assez représentative d'un exercice pour des fins de mémoire. Elle renvoie à un besoin de connaître sa filiation[14], mais peut-être également à un désir de se différencier individuellement des autres membres de sa collectivité par le lieu d'origine, l'occupation professionnelle, l'appartenance à un groupe ethnique ou religieux… Sa pratique, généralement associée à un simple loisir, peut, en d'autres circonstances, répondre à des besoins légaux ou autres. Mais souvent les recherches du généalogiste s'en tiendront au contenu révélé par

[11] Voir Fernand HARVEY, « L'historiographie régionaliste des années 1920 et 1930 au Québec », *Les Cahiers des Dix*, vol. 55, 2001, p. 53-102. Le cas de la Mauricie est particulièrement intéressant ; voir René VERRETTE, *Les idéologies de développement régional : le cas de la Mauricie*, 1850-1950, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, xi-375 p.

[12] Voir PERRON, « Le Chantier des histoires régionales… », p. 32.

[13] Paul RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, iii-675 p.

[14] Voir Denise LEMIEUX, « Souvenirs d'enfance, mémoires familiales et identité », Simon LANGLOIS et Yves MARTIN, dir., *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval / IQRC, 1995, p. 247.

les documents d'archives[15], sans plus. Il pourrait, par ailleurs, être intéressant de mieux connaître la genèse des sociétés d'histoire et de généalogie au Québec. Les noms d'enregistrement de plusieurs d'entre elles renvoient à la fois à l'histoire et à la généalogie, comme si la distinction sur l'utilisation des archives a pu être reconnue.

Mais l'utilisation des archives pour une exploitation minimaliste de leur contenu n'est pas seulement le lot des généalogistes. On peut les utiliser pour des chroniques, pour des besoins romanesques, pour la production d'ouvrage à caractère historique par des chercheurs amateurs. Sans qu'ils soient dénués d'intérêt, il manquera habituellement à ces travaux le questionnement et l'interprétation nuancée qui en font des ouvrages d'histoire.

Sommairement, la mémoire est de l'ordre de la volonté de sauver de l'oubli après une sélection des faits ou des événements. L'histoire est plutôt la production de connaissances sur le passé, une recherche qui nécessite un questionnement visant à expliquer, à faire comprendre[16]. Ce que l'on attendra de l'histoire comme contribution à la culture et à sa transmission, c'est donc plutôt son apport critique et rigoureux à la logique des faits historiques. Dans cette perspective, il lui appartient, avec des chercheurs d'autres disciplines, de se porter à la défense de la vérité, de donner sens aux faits historiques, surtout que l'historien est maintenant souvent appelé à la barre des témoins dans des débats sur la place publique[17].

L'historien travaille à donner sens aux documents qui constituent la mémoire, soulignait le sociologue Fernand Dumont[18]. Vue ainsi, l'histoire est un outil de développement des cultures et répond au besoin d'enracinement des collectivités. Les nouvelles réinterprétations qui sont faites à partir des matériaux que constituent les archives sont, du reste, un miroir des préoccupations présentes. Cela vaut pour les projets du Chantier des histoires régionales qui a comme objet l'étude des régions.

Qu'il s'agisse d'un usage aux fins de la mémoire ou d'un usage aux fins de l'histoire, les archives apparaissent indispensables à une culture. De cette importance, il en résulte aussi que l'usage fait des archives peut exposer à des risques de dérives, autant dans ce que l'on conserve et valorise pour des fins de mémoire que dans leur utilisation face aux attentes faites à l'histoire.

2.2 MÉMOIRE, HISTOIRE, ARCHIVES ET AFFIRMATION IDENTITAIRE

Au-delà du questionnement sur l'utilisation des archives pour des fins de mémoire et des fins d'histoire, il importe toujours de retenir l'importance des archives, de la mémoire et de l'histoire pour la construction, le maintien et l'affirmation d'une culture. On peut même aborder cette importance par une approche « anti-culturelle », dont celle où la suppression délibérée de traces doit mener à l'oubli. En effet, pour détruire une culture, pour ébranler une identité, pour rendre obsolète un sentiment d'appartenance, rien de mieux que de supprimer ou de rendre inaccessibles les traces qui en sont la nourriture. L'histoire du peuple maya laisse un exemple fort instructif. En bref, la conquête militaire de l'empire maya, dans la première moitié du XVIe siècle, fut jugée incertaine par son conquérant, l'Espagne, en l'occurrence. Perplexe, le conquérant crut qu'une victoire définitive nécessitait de briser les références qui assuraient la cohésion de la culture maya. Les Espagnols prirent les grands moyens. Ils procédèrent à l'élimination de la structure politico-religieuse de l'empire maya. Ils procédèrent également à la destruction de manuscrits et autres documents témoin d'un riche héritage, privant ainsi la société maya de traces qui assuraient les fondements de sa culture. Ces actions devaient aussi mener à la disparition d'une écriture complexe dont la perte allait, tôt ou tard, limiter la référence aux traces du passé. L'opération fut si bien réussie qu'il fallut attendre jusque vers le milieu du XXe siècle avant que des spécialistes ne parviennent à décrypter partiellement l'écriture maya[19].

Vieilles mœurs d'une autre époque qui n'ont plus cours dans les sociétés actuelles du début du troisième millénaire, dira-t-on? Il reste que les médias contemporains utilisent le terme de «génocide culturel» pour décrire des situations répréhensibles. Les exemples qui suivent n'ont aucune commune mesure avec le précédent, mais ils montrent qu'on efface bien vite les traces du passé par ignorance, par négligence ou par stratégie. Ils laissent deviner un manque de sensibilité et/ou une volonté de rupture avec le passé. Ainsi, lors de la création de Ville de Laval, en 1965, une partie des archives des anciennes municipalités a connu un bien triste sort. Et plus subtilement, après la dernière ronde des fusions municipales,

---

[15] Selon Fernand HARVEY, « l'histoire de la généalogie permet de constater qu'elle était jadis réservée à l'étude des grandes familles nobles ou bourgeoises avant de se populariser au cours du XXe siècle, plus particulièrement à partir des années 1960. Parallèlement, la généalogie a eu tendance à délaisser son intention panégyrique d'autrefois pour s'en tenir aux faits révélés par les documents d'archive ». Voir son article « La généalogie et la transmission de la culture. Une approche sociologique », dans *Les Cahiers des Dix*, vol. 59, 2005, p. 285-305.

[16] Gérard Noiriel fait la distinction suivante entre l'histoire et la mémoire: « ...la différence majeure entre l'histoire et la mémoire ne réside pas dans la méthode ou dans le rapport aux archives. Elle se situe dans le type de questionnement adressé au passé. Les producteurs de mémoire ont surtout le souci de « sauver de l'oubli », ou de réhabiliter, les individus et les groupes qui ont leur faveur. Alors que le rôle de l'historien consiste à élaborer des questionnements qui lui permettront de mieux comprendre, voire d'expliquer, le passé, avec l'espoir que cela puisse aider les hommes d'aujourd'hui à « mieux vivre » comme disait déjà Marc Bloch. » Gérard NOIRIEL, « Histoire, mémoire, engagement civique », Article en ligne publié le 2 novembre 2006, http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1625, consulté le 5 avril 2008.

[17] Sur l'histoire et le rôle des historiens sur la place publique, voir, entre autres, la Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 57, no 1, été 2003.

[18] Voir en particulier Fernand HARVEY, « La mémoire, enjeu stratégique de la modernité... », *loc. cit.*

[19] Il s'agit d'une écriture de type logo-syllabique dont on a déchiffré environ 80 % des glyphes.

certains symboles et références ont vite disparu ou ont été tolérés pour un usage limité. En dépit d'une consultation de la population, les hésitations et les reports en ce qui a concerné le changement de noms de rue dans la nouvelle ville de Québec sont même un exemple intéressant à la fois pour l'identité et plus largement pour l'appartenance. Il faudrait étudier davantage les motifs qui conduisent à éradiquer certaines traces. C'est une question complexe et dont les explications peuvent varier, surtout que « trop de mémoire » a aussi des inconvénients.

Chose certaine, la sensibilité pour les héritages culturels n'a pas toujours été au rendez-vous.

3. L'IMPORTANCE DES ARCHIVES POUR LES IDENTITÉS RÉGIONALES

Au-delà de l'utilisation des archives pour les besoins de la mémoire et de l'histoire, il convient aussi de s'interroger sur leur signification en regard des préoccupations des milieux régionaux. Ces préoccupations peuvent être très variables, mais elles rendent compte de situations diverses et d'attentes tout aussi diversifiées.

3.1 LA SYMBOLIQUE D'UN DÉPÔT D'ARCHIVES

Parmi les matériaux tangibles qu'une société lègue aux générations futures comptent les archives. Les sources archivistiques sont d'autant plus essentielles qu'elles sont la plupart du temps des supports indispensables pour l'interprétation. Aussi, l'importance que l'on accorde aux archives se révèle parfois être primordiale pour la culture et sa promotion, comme en fait foi cet extrait d'un mémoire qui fut présenté, en 2006, par la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus dans le cadre de rencontres autour de la Politique culturelle de Ville de Laval. Citons-en un point :

« … l'implantation à Laval d'un Centre d'interprétation sur notre histoire et d'un Centre d'archives agréé. C'est essentiel à Laval. Continuer à être la seule région du Québec à ne pas avoir de Centre d'archives agréé et renoncer à montrer notre histoire alors que nous sommes privilégiés quant à nos sources documentaires, ce serait aussi absurde que de prétendre que Laval peut vivre sans bibliothèque. Dans l'immédiat, nous avons un besoin urgent de locaux d'entreposage adéquat pour sauver des archives reliées à la fondation de Laval. Ces projets devront faire l'objet d'un consensus avec l'ensemble des intervenants lavallois dont le monde de l'éducation (nous avons un héritage à transmettre) et se réaliseront par étape. **Nous avons besoin d'un engagement clair dans la Politique culturelle à ce sujet.[20]»**

Ce n'est pas ici de savoir si Laval, en tant que région, devrait disposer d'un Centre d'archives agréé qui mérite notre attention. Ce qui la mérite, c'est la valeur que l'on accorde aux archives comme élément de culture, ces documents qui constituent la mémoire[21]. Cette attitude rappelle, par ailleurs, les premières préoccupations des sociétés d'histoire régionale anciennes, comme celles du Saguenay ou de la Mauricie. Un centre d'archives apparaît une condition sine qua non pour la collecte et la conservation des documents. Il est aussi à souligner le lien que la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus fait entre archives, histoire et culture. Elle donne aux archives un rôle essentiel dans l'affirmation d'une culture régionale et dans la construction identitaire de cette région. Il ressort ici une stratégie de conservation et de valorisation du patrimoine qui exige la mobilisation des ressources et des richesses – identifiées alors comme expressions d'une identité – présentes dans une région.

Au-delà de la préservation des archives comme matériau, notons ici la symbolique qui est attribuée à un centre d'archives sur le plan physique. Il s'inscrit parmi les témoins d'une vitalité culturelle, au même titre que l'édifice de la bibliothèque publique, au même titre que le musée, la salle d'exposition ou la salle de spectacles. C'est un signe, un signe de vitalité culturelle. La culture n'est pas seulement une simple affaire de notions abstraites.

3.2 QUE SIGNIFIENT LES ARCHIVES DANS UN MILIEU RÉGIONAL ?

Institutions publiques, organismes privés et individus produisent chaque jour des documents qui constituent des éléments essentiels à la mémoire, donc des témoins autant pour le court que le long terme. L'acte, lui-même, de les trier, de les archiver, sauve dans un premier temps ces archives et évite surtout que les documents ne tombent dans l'oubli. C'est, faut-il ajouter, au prix de ce traitement que les archives peuvent réellement contribuer d'une manière efficace à l'épanouissement de la culture.

Les échanges avec différents intervenants des milieux régionaux sont particulièrement instructifs de ce que les archives peuvent livrer sur la connaissance de leur milieu de vie en relation avec la culture régionale. Ils s'intéresseront à des modes de vie, à des groupes ethniques bien présents ou quasi disparus, aux mœurs électorales. Ils voudront, aussi, mieux connaître les arts, les traditions, la culture populaire. Ils s'attarderont encore à la transformation des paysages, à l'épuisement de ressources, à certaines spécialités économiques, en somme aux différents éléments qui ont constitué leur milieu de vie passé et actuel. Au-delà des traces et des témoins physiques que sont les documents archivistiques spécifiques à

[20] Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus, « Mémoire présenté à la rencontre de consultation du 27 mars 2006 Politique culturelle de la Ville de Laval ».Voir www.genealogie.org/club/shgij/pdf/memoireLaval2006.pdf, consulté le 18 mars 2008. Nous avons laissé les caractères gras, conformément à la source.

[21] Dans son mémoire, la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus définit ainsi sa mission : « faire en sorte que les générations futures puissent connaître, comprendre et voir ce que nous ont légué les générations qui nous ont précédés ».

leur région, l'interprétation qui est faite de ces traces et témoins leur rend un peu plus tangible leur identité culturelle. Les archives, ces vecteurs de culture, ces vecteurs d'identité culturelle, deviennent alors une ressource valorisée. Et elles prennent autant de valeurs qu'est comprise la raison d'être des fonds d'archives et que reculent l'ignorance et les oublis qui les rendent obscurs et dépourvus de sens.

Pour les archives comme pour les autres traces du passé, la préservation est une chose et la valorisation pour les besoins de la mémoire et de la recherche en est une autre. Cette préoccupation pour la valorisation est primordiale et elle procure une valeur ajoutée aux témoins conservés. D'ailleurs, nombre de sociétés d'histoire et de services d'archives, dont ceux dans les institutions religieuses, ne se sont pas simplement satisfaits de conserver des documents, mais ont aussi veillé à les mettre en valeur en les inventoriant. De plus, les sociétés d'histoires, en particulier, se sont appliquées à faire connaître leurs fonds par l'entremise d'articles sur l'histoire locale et régionale, de même que par la publication de documents d'archives ou d'extraits[22].

Aujourd'hui, cette recherche de valorisation peut et doit prendre des voies nouvelles, ne serait-ce que par l'utilisation du potentiel des nouvelles technologies comme la numérisation, à titre d'exemple. Plus qu'un moyen de préserver les documents de la disparition physique, la numérisation est une carte précieuse pour qui se préoccupe de diffusion. L'accessibilité aux documents que permet cette technologie compte parmi les premiers bénéfices qu'il faut en tirer. Ce que des centres d'archives, publiques ou privées, ont rendu disponible via Internet montre déjà que l'accès facile constitue un atout dans l'objectif de valorisation des archives et de la sensibilisation du public à leur importance. Cela est particulièrement vrai pour le public des régions, dont l'accès aux grands centres d'archives peut poser des difficultés pour cause l'éloignement.

Un signe manifeste de l'importance de l'accès à des contenus a été, d'ailleurs, remarqué à l'occasion de la réalisation de certaines synthèses d'histoire régionale. Dans sa démarche pour la réalisation d'une synthèse, nombre d'équipes de recherche ont créé des fonds documentaires pour leurs besoins. Les intervenants régionaux ont maintes fois manifesté un vif intérêt pour ces fonds de recherche. Aussi, plusieurs de ces fonds documentaires ont été laissés à des organisations régionales, publiques ou privées, comme nous l'avons mentionné précédemment. Ces fonds de recherche étaient composés de reproductions de documents divers : articles de journaux, lettres, séries statistiques, photographies, index, etc. Mais, même s'il s'agissait de copies et non de documents originaux, ces fonds, d'un contenu sans grande valeur archivistique, ont une réelle signification pour les milieux régionaux, surtout dans les régions les plus dépourvues sur le plan des ressources documentaires, cela parce qu'ils facilitaient l'accès à des données utiles à d'autres recherches, ou, encore, parce qu'on en faisait des pièces du patrimoine régional.

Ce qui importe également, au-delà de la diffusion, c'est de comprendre la signification qu'il faut donner aux archives et à des fonds d'archives. On admet que le contexte de production d'un document ajoute à la compréhension d'un document. Ce contexte de production est lui-même très culturel et il fait partie de la mise en valeur du document. Cette connaissance est un complément au contexte spécifique de la réunion des documents en un fonds d'archives. On conviendra que c'est un peu contribuer à l'éducation des utilisateurs. C'est un peu expliquer la signification des archives ou d'un fonds d'archives. L'importance de connaître comment se sont constitués les fonds d'archives (en somme : une archéologie des fonds) pourrait devenir de plus en plus essentielle pour en mesurer la portée et la signification, surtout que leur accès se démocratise. L'accès à un document est une chose, en exploiter le contenu brut, une autre, et l'interpréter une autre chose tout à fait différente. Les archives ne devront pas simplement se cantonner dans la conservation de documents, mais aussi être un instrument des constructions culturelles. Et un peu comme l'histoire, elles pourraient bien être appelées à se défendre contre des utilisations abusives.

3.3 DES ATTENTES SOCIALES NOUVELLES POUR LES ARCHIVES ?

Ce que l'on s'attend de l'histoire rend quelquefois aujourd'hui songeur, sinon interrogateur. Parfois, on lui exige presque de justifier des politiques, des décisions, des choix d'éducation pour forger une culture commune, de prendre position sur des événements d'actualité. Il en résulte, dans certains cas, des demandes qui défient les règles de la recherche historique. On a alors presque l'impression que l'on détourne des documents de leur véritable contenu. Doit-on même craindre que l'on conserve, dans le futur, seulement ce qui répond à des attentes, que l'on élimine des documents utiles pour la mémoire, que l'on archive ce qui sera jugé utilitaire pour des fins également utilitaires ? C'est assez peu probable et surtout pas acceptable. Il en va évidemment de la contribution essentielle des archives à la conservation de l'identité et du maintien de la vitalité d'une culture.

[22] À titre d'exemple, mentionnons la publication des « Mémoires de Mgr Eugène Lapointe » dans *Saguenayensia*, revue de la Société historique du Saguenay.

La question de culture mène aussi à l'interrogation suivante : les archivistes doivent-ils seulement recueillir des documents ou aussi en orienter la cueillette ? Que demandera-t-on aux sources archivistiques dans 25 ans ? La volonté de l'actuel comité directeur du projet d'histoire de la région de Montréal de repérer des traces sur l'identité collective ou sur la trajectoire des communautés culturelles qui sont en train de transformer la région montréalaise suggère déjà, à titre d'exemple, de nouvelles questions qui pourraient être posées non seulement aux historiens, mais aussi aux archivistes. Cela annonce-t-il que le terrain des identités culturelles et de la définition de l'identité mènera à des attentions nouvelles pour les services d'archives ? Peut-être conviendra-t-il, tôt ou tard, de s'attarder à la constitution du patrimoine archivistique sous un angle nouveau, tout cela sans tomber dans une logique de ghettos. Mais auparavant, il faudra bien une vision claire de ce que l'on veut construire. L'amorce ou la poursuite d'une réflexion sur l'émergence d'une société moins homogène et, du coup, sur la constitution du patrimoine archivistique apparaissent souhaitables. Les changements en cours exigent une attitude proactive. Les attentes des collectivités envers les archives pourraient en effet évoluer en fonction de nouvelles exigences, simplement parce que les archives constituent un élément essentiel du patrimoine culturel.

CONCLUSION

Ces quelques observations sur la culture - nationale, régionale et locale -, sur l'histoire et sur les archives mettent en relief la valeur que des collectivités accordent à leurs racines pour combler divers besoins, y compris celui de la construction de leur identité culturelle. À l'échelle des régions, l'espace régional, qui est situé entre le local et le national, apparaît un lieu de construction culturelle en phase d'affirmation. Pour les collectivités régionales, entre autres, les archives sont une référence à leur passé. Elles le sont à titre de témoin d'un héritage. Elles le sont par leur présence physique et par leur accessibilité. Elles le sont comme élément dynamique pour la préservation et l'affirmation d'une culture.

«- RETOUR TDM

CONGRÈS ANNUEL

MUTATIONS IDENTITAIRES, MÉMOIRE ET ARCHIVES

Michel Lalonde
Responsable des archives
Centre de recherche en civilisation canadienne-française
Université d'Ottawa

INTRODUCTION: H(h)istoires...

Rémi Tremblay, né en 1847 à Saint-Barnabé (comté de Saint-Hyacinthe, Québec) dont les parents se sont installés dans le Rhode Island alors qu'il était enfant, et Julie Lemery se marièrent à Woonsocket en 1868. Après une véritable vie de roman où on le trouve militaire pendant la Guerre de Sécession et l'invasion des Féniens, commis (tant à Sorel qu'à Woonsocket), administrateur municipal à Stoke dans les Cantons de l'Est, journaliste successivement à St Alban au Vermont, Sherbrooke, Saint-Lin, Montréal, Québec, Worcester et Fall River au Massachusetts; il s'installe à Ottawa en 1896 comme traducteur à la Chambre des Communes (poste qu'il avait occupé de 1880 à 1887, mais dont il avait été destitué à cause de ses positions en faveur du chef métis Louis Riel) et bibliothécaire au Parlement. Il prend sa retraite en 1922 et meurt à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, en 1926. Il est l'auteur de huit ouvrages parus entre 1879 et 1925.

De ses trois enfants, Jules ne lui survécut qu'un an. Né à Montréal en 1879, avant le départ de la famille pour Ottawa en 1880, Jules fait néanmoins ses études à Montréal; il a 16 ans lorsqu'il rejoint son père à Ottawa en 1896. Comme lui, Jules entreprend une carrière de journaliste. Dans la capitale fédérale, il est rédacteur au Temps, au Citizen, au Journal et au Canada, en plus de collaborer à La Presse, au Devoir et au Herald de Montréal. Poète, il est élu membre de l'École littéraire de Montréal en mars 1909. Il en sera le secrétaire de 1910 à 1912, année où il fonde à Ottawa le journal La Justice (un an avant Le Droit), pour combattre l'assimilation des Canadiens français de l'Ontario à qui on vient d'imposer le Règlement 17. Membre de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, fondée en 1910, il en sera le secrétaire général de 1911 à 1912. Il publie cinq recueils de poèmes entre 1911 et 1918, parallèlement à ses activités de journaliste et d'orateur engagé dans la lutte contre le Règlement 17. Il publiera en 1913, chez Nault à Montréal, la brochure Le Français en Ontario.

Jules Tremblay est aussi traducteur (il deviendra traducteur en chef à l'Ordre du jour de la Chambre des Communes) et c'est à ce titre que, soucieux du développement de sa profession, il sera l'un des cofondateurs de la Société technologique de langue française (aujourd'hui l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario). Il fut aussi actif dans de nombreux organismes éducatifs, culturels, caritatifs et littéraires, aussi bien à Ottawa qu'à Montréal. Il reçut un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa et fut fait officier de l'Académie française en 1927, année de sa mort, à Ottawa, la ville où il avait élevé, avec sa femme Blanche Carter, une famille de six enfants. Sa fille Yvette confia au Centre de recherche en littérature canadienne-française (aujourd'hui le CRCCF) le fonds d'archives de son père ainsi que celui de Rémi Tremblay, son grand-père.[1]

Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa fête cette année son 50e anniversaire de fondation. Les itinéraires de Rémi et de Jules Tremblay sont de magnifiques métaphores de ce qu'est la collection du CRCCF et de cette civilisation canadienne-française telle que les fondateurs et les directeurs qui se sont succédé à sa tête ont pu la concevoir. Ces deux histoires représentent plusieurs courants de l'histoire du Canada français, de l'aventure canadienne-française en Amérique du Nord et de la place qu'elle occupe dans l'histoire des peuples. L'itinéraire de ces Tremblay, père et fils, celui de Jules davantage sans doute, est porteur de l'unité de la collection de fonds d'archives du CRCCF. Est-ce que les fondateurs du Centre l'avaient pressenti lorsqu'ils constituaient patiemment et avec opiniâtreté le corpus de leurs recherches sur l'École littéraire de Montréal? Sans doute pas complètement, mais cette unité est bien là dans toute son évidence: Jules Tremblay, le poète de l'École littéraire de Montréal est aussi Jules Tremblay, traducteur à Ottawa et Ottavien à part entière; c'est de là qu'il rayonne dans tout le Canada français, tant par son art que par son engagement à la cause des Canadiens français de l'Ontario. Jules Tremblay, c'est donc la littérature canadienne-française (et québécoise) en même temps que l'Ontario français, aux heures sombres de la crise du Règlement 17.

Le Fonds Jules-Tremblay est représentatif de trois des grands axes de la collection du CRCCF, la culture canadienne-française (avant 1970), les Ottaviens et les Canadiens français de l'Ontario ou Franco-Ontariens. Les archives de ces écrivains, poètes et artistes d'Ottawa et d'ailleurs, participants au réseau culturel canadien-français, ne sont donc pas si éloignées des archives d'organismes tels l'Institut canadien français d'Ottawa et l'Association canadienne-française de l'Ontario dans lesquelles on retrouve aussi leurs traces.[2]

---

1 D'après les notices descriptives du Fonds Rémi-Tremblay et du Fonds Jules-Tremblay. Université d'Ottawa, CRCCF, site Web, consulté en janvier-février 2008, http://www.crccf.uottawa.ca/fonds/P10.html; http://www.crccf.uottawa.ca/fonds/P58.html

2 Michel Lalonde, «La collection de fonds d'archives du CRCCF. L'aventure du Canada français» dans Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française 1958-2008: archives, recherche, diffusion. Ottawa: le Nordir-CRCCF, 2008.

«- RETOUR TDM

Autre histoire, à l'autre bout de l'Histoire du Canada français, celle de l'auteur québécois Michel Tremblay (belle coïncidence, mais je ne sache pas qu'il ait lien de parenté avec Jules), à propos de son dernier livre La traversée du continent. Lu dans Le Devoir du week end des 10 et 11 novembre 2007 :

> *On connaissait la grosse femme enceinte qui tricotait sur le perron du Plateau Mont-Royal, en compagnie de Mercedes et Béatrice, ses voisines prostituées, et d'Édouard le vendeur de chaussures. Mais on ne savait pas que, dans une vie antérieure, Rhéauna, la maman de Michel Tremblay lui-même, avait voyagé entre Providence, où elle était née, aux États-Unis, jusqu'au village de Maria, en Saskatchewan, pour revenir vers Montréal et rejoindre une mère qui l'avait plus tôt abandonnée.*
>
> *À 65 ans, Michel Tremblay transcende donc les limites de sa propre vie et plonge dans l'histoire de sa mère, pour se réincarner à Maria (Saskatchewan), où la petite Rhéauna, onze ans, s'apprête, en 1913, à traverser le continent en train pour rejoindre sa propre mère à Montréal, dont elle espère tout, mais où elle n'a jamais mis les pieds. Et à lire les descriptions de champs de blé qui défilent dès les premières pages de ce dernier roman, intitulé La Traversée du continent, on ne croirait jamais que l'auteur lui-même n'est jamais allé en Saskatchewan.*
>
> *« Quand j'ai fini ce livre, mon chum m'a dit que j'avais écrit mon premier roman canadien », dit Tremblay, jovial, au moment de lancer son dernier opus dans un hôtel de Montréal.*[3]

Tremblay présente ainsi son livre dans le Journal Le Libraire :

> *Quand j'étais petit, ma mère nous disait souvent qu'elle avait traversé le continent quatre fois avant de rencontrer mon père. Née à Providence, dans le Rhode Island, d'une mère crie de Saskatchewan et d'un père français de France — c'était son expression —, elle s'était rendue toute jeune chez ses grands-parents, dans l'Ouest canadien, qui les avaient élevées, elles et ses deux sœurs, parce que leur mère, qui travaillait dans une manufacture de coton, n'avait pas le temps de s'occuper d'elles. Vers l'âge de 11 ans, elle était venue à Montréal une première fois parce que sa mère s'y était établie et qu'elle la réclamait. Elle était retournée en Saskatchewan quelques années plus tard pour revenir à Montréal à ses 20 ans, mais ce que j'ai essayé d'imaginer, dans La Traversée du continent, est ce premier voyage qu'elle a fait, en train, en 1913, de Saskatoon à Montréal, via Regina, Winnipeg, Toronto et Ottawa, toute seule, un écriteau accroché au cou. C'est un roman initiatique : lorsque Rhéauna quitte Maria, en Saskatchewan, c'est une petite fille intelligente et délurée mais sans expérience; à son arrivée à Montréal, elle aura été transformée par les gens qu'elle aura rencontrés sur sa route et les aventures qui lui seront arrivées.*[4]

Ces histoires individuelles s'inscrivent bien dans la continuité de l'Histoire du Canada français et du Québec. Elles font pourtant référence à des contextes historiques incompréhensibles à la plupart des jeunes d'aujourd'hui.

La présente communication se rattache au premier sous-thème de ce congrès : les archives des collectivités et leur lien avec la culture de celles-ci, évoqué principalement sous les aspects mentionnés « Témoignage et Valorisation ». Nous l'avons conçu dans l'urgence et ce, à plus d'un titre. Les 50 ans du CRCCF portent à réfléchir au sujet de la collection qu'il abrite, à l'évolution du Canada français et du Québec, et aux identités culturelles qui se sont succédé et qui coexistent, tant chez les donateurs d'archives comme chez les usagers, ainsi que dans les communautés dans lesquelles est inscrit le CRCCF. Plusieurs expériences vécues m'ont mené à cette réflexion (sans parler des échos de la commission Bouchard-Taylor…). Ma propre situation n'y est pas étrangère. D'identité québécoise, j'ai redécouvert ma nationalité canadienne-française. Installé dans l'Outaouais québécois, je travaille à Ottawa dans un centre de recherche qui s'intéresse à la société et à la culture des francophones au Canada, et en particulier en Ontario. Je réside en milieu majoritaire et travaille en milieu minoritaire. Par ailleurs, j'ai une fille de 15 ans, née en Haïti, qui est inscrite à une école secondaire publique québécoise, à la population très multiculturelle, et qui expérimente la réforme. J'ai 55 ans, un âge, sans doute, où on pense à ce que l'on va transmettre…

Cette réflexion comporte davantage d'interrogations que de réponses. Elle conduit à une seule affirmation qui est en même temps un chantier à ouvrir pour nous archivistes, de concert avec les chercheurs en sciences humaines et sociales qui réfléchissent, de manière un tant soit peu rétrospective, sur la place du collectif et de la mémoire dans notre société. C'est aussi un champ d'intervention pour notre association professionnelle. Cette affirmation c'est l'importance qu'il faut accorder à l'histoire dans l'éducation afin d'assurer la reconnaissance et la compréhension de notre patrimoine, en particulier de la mémoire archivistique et, par là, la compréhension du passé de notre collectivité permettant à celle-ci d'avoir une vision plus claire et cohérente de son avenir.

[3] Caroline Montpetit, « Michel Tremblay : l'amour-haine de la famille », Le Devoir, cahier Livres, édition du samedi 10 et du dimanche 11 novembre 2007.
[4] « Michel Tremblay présente son nouveau livre : La Traversée du continent ». Journal Le libraire [site Web], http://www.lelibraire.org/article.asp?cat=10&id=2880. Consulté le 6 mai 2008.

L'INSCRIPTION DES ARCHIVES DANS LE PATRIMOINE D'UNE COLLECTIVITÉ

D'entrée de jeu, il faut mentionner, de manière générale, la difficulté des archives à s'inscrire dans le champ du patrimoine et cela n'est pas lié au contexte de société majoritaire ou minoritaire. Le Québec possède le corpus législatif le plus développé au Canada au sujet des archives. Les archives et les archivistes ont une spécificité reconnue au sein du patrimoine et, davantage je dirais, à l'extérieur de ce que l'on désigne le secteur du patrimoine et les gens qui y oeuvrent. La place et le rôle des archives dans la société y sont davantage reconnus, bien qu'il reste toujours du travail à faire en ce sens. La Déclaration québécoise sur les archives, largement médiatisée et en voie d'internationalisation, ainsi que le travail de l'AAQ depuis plus de 40 ans y sont pour quelque chose. Dans les autres provinces et en milieu francophone minoritaire, il en est autrement.

Tant au Québec qu'en Ontario, les archives ont souvent été exclues de démarches gouvernementales ou communautaires à l'égard du patrimoine. Je cite, en Ontario, les consultations, la recherche et la préparation des modifications à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, adoptées en 2005, qui ne concernent toujours que la protection des bâtiments historiques et des sites archéologiques, mais dont les pouvoirs sont en partie dévolus aux municipalités, et l'élaboration d'un cadre de référence pour le patrimoine franco-ontarien. Au Québec, l'exemple du rapport Arpin (pas un archiviste au sein de ce Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec), Notre patrimoine, un présent du passé (novembre 2000) présente, malgré les représentations de l'AAQ (Les archives : une composante à part entière du patrimoine culturel, avril 2000) une vision édulcorée des archives. Hélas, l'Ontario ne dispose pas comme le Québec d'un cadre législatif et réglementaire pour les archives. Dans un cas comme dans l'autre, du point de vue du patrimoine, les archives paraissent toujours aussi insaisissables comme si le fait qu'elles soient en continuelle construction les soustrayait à la notion de patrimoine dans laquelle le lieu et le bâti ont toujours la prépondérance. Je cite le rapport Arpin :

> *Le patrimoine n'est pas un en-soi, il puise dans les documents d'archives, dans les cinémathèques, les bibliothèques, les musées, la tradition orale, le folklore, les livres, etc. […]*[5]
>
> *La grande majorité des millions de documents qu'accumule une société sont d'une simplicité et d'une modestie qui laissent beaucoup de monde indifférent. Arrivés dans un service d'archives au terme d'un processus méthodique ou tirés d'un grenier lors d'une opération de nettoyage, la photographie d'un grand-parent enfant, la facture d'épicerie du temps de la Crise ou le rapport de l'inspecteur d'écoles en 1910 n'ont pas le mérite d'avoir été extraits du sol comme un tesson de bouteille [c'est moi qui souligne]. Et pourtant, ce sont eux qui permettent d'interpréter les bâtiments et les places publiques, les événements économiques et sociaux, qui leur donnent leur sens. […]*[6]

Du point de vue du patrimoine, les archives ont un rôle utilitaire et ont peine à être considérées comme un élément du patrimoine d'une collectivité. Pourquoi ? Je suppose qu'il en est ainsi parce que de tous les éléments qui composent le patrimoine, les archives sont les seules à ne pas constituer une réalité définitive et achevée. Par ailleurs, un patrimoine se définit par rapport à une collectivité. Cette question est souvent éludée en ces temps où les concepts se rattachant à une définition ethnique ou culturelle des collectivités n'ont pas bonne presse dans les officines gouvernementales. Il n'est pas facile, il est vrai, de définir une identité collective réelle mais inclusive. Ratage et bel exemple de langue de bois, la définition de la communauté franco-ontarienne telle qu'on la trouve dans le Cadre de référence du secteur patrimonial franco-ontarien, avec en sous-titre « 400 ans de présence francophone à partager ! » :

> *La communauté franco-ontarienne constitue une population ouverte et inclusive qui assume son développement collectif sur les bases d'une langue et d'institutions communes et qui partage un patrimoine ainsi que des traits multiculturels.*[7]

Remplacez « franco-ontarienne » par « québécoise » et testez-la auprès de vos amis…

Il faudrait parler aussi de la place que prend la commémoration en milieu minoritaire, l'importance que l'on accorde à la généalogie et au folklore, les bouleversements identitaires des 40 dernières années, la jeunesse de la recherche au sujet des minorités francophones, les modifications accélérées du tissu social, du profil démographique de la communauté. Je reviendrai sur certains de ces facteurs qui ont un impact majeur sur la perception de la communauté à l'égard de ses archives, de sa mémoire et de son histoire.

LES ARCHIVES COMME ÉLÉMENTS DE LA MÉMOIRE ET LA MÉMOIRE, CONDITION ESSENTIELLE À LA COMPRÉHENSION DES ARCHIVES

On n'accède pas aux archives comme on accède à un lieu, à un bâtiment, à une œuvre, à un objet, à un enregistrement d'une chanson ou d'un conte. Le fonds d'archives est en lui-même un *work in progress*, le temps de la vie

5 Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé*. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications du Québec par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin. Novembre 2000, p. 38.

6 Ibid. p. 76

7 Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien, *Cadre de référence du secteur patrimonial franco-ontarien. Guide d'accompagnement : 400 ans de présence francophone, un patrimoine à partager*. [s.d.

«- RETOUR TDM

ou de l'activité d'une personne ou d'un organisme. Son inscription dans l'histoire ne se conçoit pas de manière évidente.

Les archives sont des traces de l'activité humaine. Elles témoignent de la réalisation de ses multiples produits et actions, mais elles ne constituent pas elles-mêmes un produit accessible et intelligible au premier abord. On pourra se familiariser avec un bâtiment et se l'approprier même si on n'est pas architecte, même si on n'en connaît pas l'histoire. S'approprier un fonds d'archives comme un élément de son patrimoine culturel exige la connaissance de son histoire, l'histoire comme mise en scène des documents d'archives constituant la mémoire d'une société.

Plus encore, la compréhension et l'interprétation des traces qui constituent le fonds d'archives requièrent diverses connaissances selon le fonds d'archives. Les archives donc, ne sont pas directement accessibles. Elles requièrent de la part de ceux et celles qui les consultent et les utilisent des connaissances préalables et des personnes qui exercent une médiation, des passeurs, des passeurs de mémoire : nous, les archivistes. Nous avons fait beaucoup et nous avons beaucoup à faire pour jouer pleinement ce rôle et faire connaître et reconnaître ce que sont les archives. Mais il y a l'autre pendant, les connaissances préalables des membres d'une société donnée, une chose sur laquelle notre influence est limitée et sur laquelle nous sommes assez peu intervenus : les connaissances historiques nécessaires à la compréhension de ce que sont les archives.

Les archives sont-elles le dernier refuge objectif de l'Histoire alors que les perceptions identitaires, entre autres, sélectionnent et orientent les H(h)istoires selon toutes sortes d'intérêts, d'interprétations ou de circonstances ? Pas davantage sans doute. Reste que c'est l'histoire qui informe la mémoire collective. Sans elle, les archives demeurent des traces de l'activité humaine, des bribes de mémoire à la signification incomplète et morcelée, telle une banque de données brutes.

Lorsque nous affirmons que ce que nous conservons est important, la plus large partie de la population doit faire un acte de foi et nous croire sur parole. La question que nous posons ici est en fait celle de la transmission de la culture dans un monde où, paradoxalement, la culture n'a jamais été autant « communiquée ».[8] Nous, archivistes québécois, sommes généralement fiers de nos bons coups en matière de communication des archives. Or, communiquer n'est pas transmettre. Une utilisation tous azimuts, une médiatisation des documents d'archives, telles que nous les constatons actuellement ne sont pas synonymes de transmission si les citoyens ne possèdent plus les clés pour comprendre le contexte de création de ces documents d'archives qu'ils consomment. Nous soutenons que c'est, principalement, par l'enseignement de l'histoire à l'école qu'une société peut transmettre ces clés permettant de comprendre son passé, son présent et d'entrevoir son avenir.

Dans le contexte actuel de la mise en marché de l'information, les archives risquent de devenir un bien de consommation sans signification. Il faut plus que transmettre ce bien patrimonial d'une génération à l'autre. Il faut transmettre aussi la mémoire, la culture pour le comprendre, sinon, lorsqu'il y aura un consensus relatif sur ce qui aura été suffisant de conserver comme objets numériques (les clips de Louis-José Houde, quelques photos sur le Web…), peut-être viendra le temps où la société ne verra plus la nécessité des archives, du travail des archivistes et de ce qu'il en coûte. Devant l'éclatement des institutions traditionnelles, du monde de l'information et des communications, on se demande qui doit assurer la transmission de la culture. L'école, à mon sens, doit devenir un lieu par excellence de la transmission de la culture. Et au sein de l'école, l'enseignement de l'histoire doit assurer la transmission de la mémoire, de la connaissance du passé, permettant de comprendre l'importance et la signification des archives et de notre rôle comme archivistes. La consommation des documents d'archives traque le pittoresque et les effets sur les mémoires affectives individuelles. La transmission de la culture, de la mémoire, de l'histoire doit rétablir la provenance et le contexte de création de ces documents d'archives permettant au citoyen et à la collectivité de se comprendre et de se situer dans le temps.

Fernand Dumont affirmait qu'une modernisation sans mémoire ne pouvait constituer un progrès. Le Canada français et le Québec ont vécu une modernisation accélérée dans laquelle, cela me paraît évident, nous avons perdu de larges pans de notre mémoire collective. Qu'on examine un peu la manière de nous nommer. Au Québec, de 1960 à aujourd'hui, nous sommes passés de Canadiens français à Québécois (dans le sens de « nation canadienne-française » devenue « nation québécoise », sur le territoire du Québec seulement – seul Steven Harper pense autrement), à Québécois (aujourd'hui au sens, dénationalisé, de membre de la société québécoise ou de citoyen québécois sans référence à une identité culturelle). En Ontario, nous avons vu passer les dénominations Canadiens français de l'Ontario, Franco-Ontarien, Ontarois, Francophones de l'Ontario (aujourd'hui sans plus de référence à une identité culturelle que la capacité de s'exprimer en français).

Plus encore, notre société post-moderne tient la mémoire collective en garde à vue et s'en méfie (de toute manière, quelle mémoire collective ?). Sans une connaissance minimale de son histoire, le citoyen n'a pas véri-

[8] Cf. les travaux de Fernand Harvey en ce sens. Pour un aperçu de ce grand axe de recherche de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture suivre le lien : http://chaire_fernand_dumont.ucs.inrs.ca/transmission.html

tablement accès aux archives. Jamais nos sociétés n'auront autant multiplié les moyens pour mettre en valeur les archives. Pour les comprendre, cependant, et les questionner avec pertinence, la culture du citoyen est en déroute. « Pourquoi connaître et à quelles fins ? [...] Cette question ne trouve plus d'autres réponses que celles qui se trouvent du seul côté de la science », écrit le sociologue Jacques Beauchemin dans sa présentation du tome I des Œuvres complètes de Fernand Dumont parues récemment. Ce dernier nommait cette situation : « crise de la culture ».[9]

DES ARCHIVES DU CANADA FRANÇAIS AUX ARCHIVES DU QUÉBEC ET DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES

D'autres expériences m'ont aussi amené à réfléchir sur les rapports entre les archives, la mémoire et l'identité culturelle. Les collègues Marie Léveillé et Louis Garon ne m'en voudront pas de rappeler les conversations que nous avons eues au début de l'année 2003 au sujet de la préparation de l'article « Les archives du réseau institutionnel canadien-français conservées au Québec et à Ottawa, 1834-1973 » paru dans le premier numéro du volume 36 d'*Archives* consacré aux archives des francophonies nord-américaines (à l'occasion du 400e anniversaire du premier établissement français en terre d'Amérique, en juin 1604, sur l'île Sainte-Croix en Acadie).

Cet article me tenait particulièrement à cœur. Je m'étais adressé à ces deux archivistes chevronnés, rattachés à des centres d'archives qui conservaient des fonds d'organismes et de personnes qui avaient été au cœur de la vie du Canada français. Nous avions eu quelques conversations et échanges de courriels pour bien circonscrire le « territoire » couvert par cet article, car il n'apparaissait pas évident aux auteurs pressentis, comme ils en témoignent eux-mêmes au début de l'article :

> *Lorsqu'on nous a proposé de tracer un portrait des archives du réseau institutionnel canadien-français conservées au Québec et à Ottawa, il faut reconnaître que nous en possédions une connaissance plutôt sommaire. Nous avions, bien sûr, entendu parler d'organisations associées de près ou de loin à ce réseau, mais nous ignorions à peu près tout de leur nombre, des circonstances de leur fondation, de leur rayonnement et des domaines d'activités dans lesquels elles avaient choisi d'œuvrer. Quant aux lieux de conservation de leurs archives, inutile de dire qu'à quelques exceptions près ils nous étaient inconnus. [...]*
>
> *Pour y voir plus clair, il nous a donc fallu renouer avec cette période de notre histoire et nous plonger dans une atmosphère dont seuls les plus âgés ont gardé le souvenir. En effet, ceux qui n'ont pas vécu à l'époque où l'appellation de Québécois était réservée aux habitants de la ville de Québec peuvent difficilement imaginer les traits dominants de l'identité canadienne-française, une identité qui, après la défaite des élites laïques en 1837-1838 et leur remplacement par le clergé et son réseau d'influence, était indissociable de la religion catholique. [...]*[10]

Ce Canada français a pourtant bel et bien existé, grosso modo de 1834 à 1969, soit de la création de la Société Saint-Jean-Baptiste (ou des Rébellions de 1837-1838), jusqu'au tournant des années 70, marqué par des événements qui deviennent des symboles importants quant aux bouleversements identitaires qui voient se conclure en 1969 les États généraux du Canada français amorcés en 1967 dans la discorde entre Canadiens français du Québec et ceux des autres provinces, la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* et le désintéressement du Québec face aux minorités francophones, dont témoigne la dissolution en 1973 du Service du Canada français d'outre-frontières et l'intégration de son mandat au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec. Il s'en suivra la restructuration, voire le morcellement de l'identité canadienne-française.

Du côté sud de la rivière des Outaouais, les Canadiens français de l'Ontario, comme ils se nomment depuis déjà la fin du XIXe siècle auront aussi à composer avec la mutation de l'ancien projet identitaire canadien-français, qui ne sortira pas indemne de la Révolution tranquille. Ce que les historiens ont appelé l'éclatement du Canada français favorise l'émergence d'identités plus restreintes sur le plan territorial, qu'il s'agisse de l'identité québécoise, franco-ontarienne, franco-manitobaine, etc. En Ontario, le réseau institutionnel de langue française s'agrandit : écoles secondaires, centres culturels, réseaux médiatiques, associations de toutes sortes, organismes de représentation et de lobbying voient ainsi le jour ou se donnent de nouveaux habits. Cette explosion culturelle et institutionnelle est appuyée et souvent rendue possible par les deniers du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.[11]

Le patrimoine archivistique du Canada français est riche. On n'a qu'à mentionner les fonds d'archives des institutions et organismes qui regroupent les Canadiens français, dans l'ensemble du Canada français (incluant le Québec), dans les divers domaines d'activités et lieux de vie, par exemple : la famille, l'Église et les paroisses, les communautés religieuses, l'école, les associations d'éducation, les associations d'enseignants, les journaux, les mouvements de jeunesse catholique. Citons nommément, la Société Saint-Jean-Baptiste, les Caisses populaires Desjardins, le Comité de la Survivance française, l'Association canadienne d'éducation de langue française, les

9 Cité dans Louis Cornellier, « Tout Dumont », *Le Devoir*, cahier Livres, édition du samedi 3 et dimanche 4 mai 2008.
10 François Dumas, Louis Garon, Marie Léveillé, « Les archives du réseau institutionnel canadien-français conservées au Québec et à Ottawa, 1834-1973 », dans *Archives* (La revue de l'Association des archivistes du Québec), vol. 36, no 1, 2004-2005, p. 29.
11 Michel Bock, Yves Frenette et Andrée Chénard, dans *Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française 1958-2008 : archives, recherche, diffusion, op. cit.* Cf. les recherches de Michel Bock : http://www.recherche.uottawa.ca/chaires-details_76.html.

«- RETOUR TDM

Congrès de la langue française, l'Ordre de Jacques Cartier, l'Union des cultivateurs catholiques, le Conseil de la vie française en Amérique, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, etc. Ces organismes et les personnes qui les ont animés ont été les chefs de file de ce réseau institutionnel canadien-français, des organismes qui ont œuvré dans tout le Canada français et qui chapeautaient des activités particulières au Québec et dans les diverses communautés françaises du Canada, de l'Alberta aux frontières du Québec.

Les archives de ces organismes et de ces personnes constituent le témoignage éloquent de l'existence de ce Canada français dont nous sommes collectivement issus. Elles sont les traces mémorielles de ce qu'a été le Canada français d'avant l'éclatement du tournant des années 1970 (1967-1973). Ces fonds d'archives se retrouvent dans de nombreux centres d'archives, principalement à Québec, Montréal et Ottawa où ces grands organismes du réseau institutionnel canadiens-français avaient leurs sièges sociaux. Je souligne que plusieurs de ces organismes ont été fondés par des Canadiens français de l'Ontario, notamment la société secrète l'Ordre de Jacques-Cartier et la mutuelle d'assurance-vie l'Union du Canada. Durant et après l'existence du Canada français, des réseaux institutionnels strictement provinciaux se sont également développés. Après le tournant des années 1970, on assistera au développement séparé d'un réseau institutionnel francophone canadien dont le Québec ne fera pas partie. Une large partie des archives du réseau institutionnel francophone de l'Ontario et du Canada (mentionnons la FCFA et la FCCF) sont conservées au CRCCF de l'Université d'Ottawa. Parmi les rares organismes francophones canadiens auxquels le Québec participe encore, mentionnons l'ACELF (dont le fonds d'archives est conservé au CRCCF) et l'ACFAS dont le fonds d'archives est conservé à l'UQAM.

ARCHIVES ET IDENTITÉS

Comment ces archives ont-elles pu devenir exotiques, aux yeux mêmes d'archivistes, voire suspectes pour d'autres, en regard de l'identité québécoise ? Avec le sociologue Joseph-Yvon Thériault, je pose la question : « faut-il tuer le Canada français [et j'ajouterais sa mémoire] pour que surgisse un Québec pluraliste accueillant et ouvert à l'Autre ? »[12] Pour les minorités francophones du Canada, la brisure est double, les Québécois ayant dénationalisé, renationalisé et refondé, sur le seul territoire du Québec, le projet Canadien français, elles se trouvent éjectées de leur passé commun avec les Canadiens français du Québec autant que du présent québécois, forcées de construire de nouvelles identités. Poser ces questions, c'est poser la question du rapport au passé, à la vie collective, à l'histoire et aux archives.

Assez curieusement, Québécois et Francophones des autres provinces se retrouvent maintenant devant une même impasse. Au Québec, le projet collectif porté par la Révolution tranquille a fait long feu dans les années 80 et 90 avec l'avènement de ce que le sociologue Jacques Beauchemin a nommé « la société des identités » dans laquelle « l'individualisme tient lieu d'horizon éthique » et « la citoyenneté pluraliste d'horizon politique » au sein d'une communauté politique divisée.[13] Cette constatation de Beauchemin s'applique à l'ensemble des sociétés contemporaines et donc aussi à la société canadienne.

Dans ce contexte, pour un Francophone du Canada comme pour un Québécois la mémoire devient suspecte. Le Québécois a construit sa référence à travers la critique du Canada français soutient Joseph-Yvon Thériault.[14] J'ajouterais que le Francophone canadien (de souche canadienne-française) a construit une partie de son identité largement à travers la critique du Québec. Dans un cas comme dans l'autre, on ne se retrouve plus et on ne se reconnaît plus dans notre passé commun.

Les rapports avec les jeunes francophones de l'Ontario que nous entretenons aux archives du CRCCF mettent en lumière le seul point commun qui s'impose : celui de la langue et la fierté de la parler, à cette différence près que le jeune franco-ontarien d'aujourd'hui se définit comme « bilingue », cela étant l'élément principal de son identité. En fait, le chercheur Rodrigue Landry de l'Institut de recherche sur les minorités linguistiques, dans un article publié en 2006, détermine un continuum identitaire (identité francophone, identité bilingue et identité anglophone) sur lequel 88,9 % des élèves des systèmes scolaires francophones au Canada afficheraient une identité bilingue de modérée à forte. Seulement 26,7 % des élèves affirmeraient une identité francophone forte en même temps qu'une identité bilingue faible ou modérée. 49,2 % des élèves affichent simultanément une identité francophone forte et une identité bilingue forte.[15]

Le discours québécois actuel sur l'identité semble, lui aussi, ne mettre de l'avant que l'aspect linguistique, sans référence au passé. Le fait de parler français au Québec serait-il le seul paramètre qui subsiste et qui reste compatible avec le fait d'un Québec pluraliste, accueillant et ouvert à l'Autre ? Dans un cas comme dans l'autre, l'histoire, la mémoire semblent exclues d'une construction identitaire presque exclusivement basée sur la langue.

[12] Joseph-Yvon Thériault, « Seule la mémoire canadienne-française rend compréhensible l'existence d'une communauté politique québécoise et son projet de former une société », participation au débat « La mémoire a-t-elle sa place dans un Québec moderne ? », dans *Relations*, No 685, juin 2003, p. 26-27.
[13] Jacques Beauchemin. *La société des identités : éthique et politique dans le monde contemporain*. Montréal : Athéna éditions, 226 pages
[14] Joseph-Yvon Thériault, *op.cit*.
[15] Rodrigue Landry, Kenneth Deveau et Réal Allard, « Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue », in Éducation et francophonie (Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française, vol. XXXIV : 1, printemps 2006, pp. 54-81.

Les archives, je l'ai déjà affirmé, sont une part essentielle du patrimoine d'une collectivité. Un patrimoine, bien qu'il ne soit pas fixe et qu'il se nourrisse et s'enrichisse de l'apport de l'Autre, se définit en rapport avec une collectivité. Un patrimoine culturel nourrit une identité culturelle. Qu'en est-il, lorsqu'une collectivité ne se retrouve dans aucune définition ou identité commune, faute de se reconnaître dans son passé ?

COMPRENDRE ET INCLURE, AVEC OU SANS L'HISTOIRE

Ce n'est pas le lieu ici de faire l'histoire de ces mutations identitaires. Je veux plutôt réfléchir sur l'impact de ces mutations identitaires sur la perception que les membres d'une société ont des archives, leur capacité à les comprendre. Réfléchir aussi sur les différences de situations selon que l'on se trouve en situation majoritaire ou minoritaire. Réfléchir, au fond, sur la transmission de la culture dans un pareil contexte. Dans un cas comme dans l'autre, dans un contexte démographique similaire dans lequel cohabitent plusieurs mémoires et plusieurs cultures, faire comprendre un patrimoine archivistique en dehors de la compréhension d'un récit historique devient de plus en plus difficile. Dans nos rapports avec nos usagers, ceux du grand public en tout cas, l'ignorance de l'histoire est une embûche de plus en plus importante à la compréhension des sources d'archives. On peut certes parler d'archives de la société ou de la collectivité québécoise, sans référence au terreau de l'histoire et de la culture dans lequel elles s'enracinent, mais lorsqu'on veut en expliquer le contexte de création et les mettre en valeur, comment ne pas parler d'histoire et de culture ?

À Ottawa, dans le quartier Nepean, dans l'école secondaire la plus multiculturelle du conseil scolaire francophone, le cours d'histoire de l'Ontario français est optionnel (avec huit autres cours) comme dans toutes les écoles secondaires francophones de l'Ontario. On ne réunit jamais les inscriptions suffisantes pour que le cours se donne. Dans une école secondaire du secteur Orléans, dans un milieu plus francophone, on rencontre la même ignorance de l'histoire lorsque l'on présente le fonds d'archives de l'Association canadienne-française de l'Ontario et les témoignages de la crise causée par le Règlement 17. Il s'agit pourtant là d'un événement fondateur de ce qu'est (ce qu'était ?) l'identité franco-ontarienne. Je suis d'avis que l'enseignement de l'histoire est vital pour la survivance et le développement culturel des minorités francophones au Canada. Les débats récents au sujet de l'enseignement de l'histoire au Québec laissent croire à des lacunes tout aussi importantes. Le problème serait : quelle Histoire ?

L'Histoire semble jaugée à travers le prisme de ce qui fonde les sociétés actuelles comme s'il fallait en l'enseignant adopter les valeurs du passé. « Personne [...] aujourd'hui ne propose revenir au Canada-français d'antan » affirme Jos-Yvon Thériault. Par contre, la mémoire du Canada français est la seule mémoire crédible et commune que nous ayons en partage. Thériault conclut :

> *Il existe [...] d'autres récits crédibles pour comprendre l'existence d'un espace québécois, mais seul le récit canadien-français rend compréhensible l'existence d'une communauté politique québécoise et son projet de faire société.*
>
> *[...] L'effacement du Canada français, de façon à présenter un projet québécois à « coefficient d'ethnicité zéro », appuyé sur les seules valeurs universalistes de la modernité [de la postmodernité ?], a eu comme effet de rendre insipide, autant pour l'immigrant récent que pour les membres des communautés culturelles, la proposition d'intégrer la communauté politique québécoise.*
>
> *[...] Sans l'existence d'une communauté d'histoire qui tire son épaisseur du Canada français, le projet québécois se voit réduit à une question d'intérêt et de procédures. Devant cette vacuité, on peut comprendre le peu d'emballement des citoyens qui ne sont pas d'héritage canadien-français d'y adhérer. À quoi s'intégreraient-ils donc qui n'existe pas déjà dans les communautés politiques canadiennes et américaines ?*[16]

Cela me semble également applicable aux communautés francophones du Canada si ces dernières ont aussi projet de « faire société » et de constituer autre chose qu'une des deux communautés de langues officielles se distinguant par la capacité de ses membres à parler français. La discussion de ces questions ici, par un archiviste dans le cadre d'un congrès d'archiviste, pourra peut-être sembler hors propos à certains d'entre vous. Pour moi, c'est aussi cela parler de notre clientèle, comprendre ce à quoi nous travaillons.

Les intérêts de recherche du CRCCF embrassent l'ensemble de l'évolution du Canada français, ce qu'il a été, jusqu'au Canada d'aujourd'hui dans lequel le Québec et les communautés francophones des autres provinces vivent en tension au sein d'une francophonie canadienne sur laquelle les uns et les autres ont peine à s'entendre. Il est le seul centre de recherche en sciences humaines et sociales à adopter une perspective aussi vaste à travers un plan d'action ambitieux qui inclut maintenant la compréhension des francophonies nord-américaines, en particulier par des recherches sur les migrants canadiens-français sur l'ensemble du continent.

[16] Joseph-Yvon Thériault, *op. cit.*

«- RETOUR TDM

Les histoires de Jules Tremblay et de Michel Tremblay disent assez la pertinence d'une telle approche. Le développement de la collection du Centre a épousé également cette perspective au point de rassembler une part importante, voire incontournable de la mémoire archivistique de cette aventure du Canada français. Le CRCCF est également soucieux de documenter la réalité actuelle de la francophonie (certains disent, des francophonies) ontarienne (et canadienne, au niveau des grands organismes représentatifs). Le multiculturalisme civique qui a cours, encouragé par les gouvernements, incite les leaders à établir des ponts entre les organismes regroupant traditionnellement les francophones de souche canadienne-française et les francophones des communautés ethnoculturelles qui ont mis sur pied leurs propres organismes représentatifs. Dans un contexte minoritaire, ce n'est pas chose facile. Le CRCCF doit tenir compte de cette donne dans le développement de ses champs d'acquisition tout comme les centres d'archives québécois. Nouveau contexte qu'il faudra aussi documenter et expliquer; en faire l'histoire et l'enseigner. L'historien et directeur du CRCCF, Yves Frenette concluait un article (à paraître) sur la complexité identitaire des francophones du Canada (Québec inclus) de la manière suivante :

> *Les francophonies canadiennes se rejoignent [...] dans les possibilités et les défis posés par l'immigration comme le montre l'actualité récente. Même si elle reste encore confinée aux grandes villes, l'immigration est en voie de redessiner les contours identitaires des francophonies. Il y a fort à parier que dans 50 ou 75 ans, des chercheurs devront tenir compte des influences antillaises et africaines sur les « Français du Canada ».*[17]

CONCLUSION

Joseph-Yvon Thériault questionnait en 2003 : « la trame effective de l'histoire intellectuelle du Québec depuis la Révolution tranquille [n'est-elle pas de] construire la référence québécoise à travers la critique – la mort – du Canada français ? »[18] Fernand Dumont citait notamment « l'interdit du religieux ».[19] Cette posture envers un passé, une mémoire, mal assumés par la génération qui prend le pouvoir au Québec dans les années 60 ainsi que la récupération politique des minorités francophones par le gouvernement fédéral aux fins de l'opposition à la souveraineté du Québec, ont pour résultat une ignorance de la vaste majorité des Québécois par rapport à cette « nation qui débordait les frontières » (comme l'entendait Groulx) dont les ressortissants sont considérés comme des dead ducks (René Lévesque et autres) ou des « cadavres encore chauds » (Yves Beauchemin et autres).[20] D'autre part, les communautés francophones du Canada ont pu concevoir la Francophonie canadienne en excluant le Québec, ce qui est une aberration. Pour preuve, glané dans la présentation d'outils d'enquête de la recherche menée par Christine Dallaire (Université d'Ottawa) sur l'hybridité identitaire des jeunes francophones,[21] le dessin d'un franco-albertain où la francophonie canadienne est décrite comme une carte du Canada dans laquelle l'espace de la province de Québec est contourné, laissant un vide béant.

Les archives attestent des ruptures et des continuités au sein du Canada francophone. Nous devons en être conscients comme archivistes. Nous avons un rôle à jouer lorsque vient le temps de définir un patrimoine et lorsque les sociétés discutent des moyens de comprendre le passé, en particulier lorsqu'il s'agit de définir les programmes d'enseignement de l'histoire. Il devient aussi urgent pour les Québécois que pour les Francophones des autres provinces d'assumer leur passé commun, comme de prendre en compte les francophones issus de l'immigration récente. Les archivistes québécois et francophones du Canada ont un devoir de mémoire par rapport à l'existence d'un patrimoine documentaire commun à faire connaître et reconnaître, dans un contexte où les diverses collectivités annexent, sélectionnent ou rejettent des pans du passé, en fonction de leur quête identitaire. Par ailleurs, si nous devons, à l'intérieur de nos programmes d'acquisition d'archives non institutionnelles, nous assurer de conserver des sources d'archives représentatives de l'ensemble de nos sociétés nous devons également nous assurer que nos concitoyens posséderont les clés pour y accéder. Entre passé et avenir, nous avons un rôle à jouer afin que, indépendamment des bouleversements identitaires et politiques, de l'éthique et des modes du temps, les archives que nous conservons puissent être comprises en fonction du contexte historique dans lequel elles ont été produites afin que nous assumions notre part de la transmission de la culture et que la Mémoire soit informée.

---

[17] Yves Frenette, dans un article à paraître dans un ouvrage collectif intitulé « L'empreinte de la France au Canada depuis 400 ans », sous la direction de Paul-André Linteau, aux Presses de l'Université de Montréal. Il s'agit des actes du Colloque France-Canada, parrainé par l'Association interparlementaire France-Canada et le Sénat de France, qui a eu lieu les 7 et 8 mars à Paris et qui se poursuivra à Ottawa, les 14 et 15 novembre 2008.

[18] Joseph-Yvon Thériault, *op. cit.*

[19] Dans Louis Cornellier, *op. cit.*

[20] Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*. Montréal : Éditions Hurtubise HMH, 2004. 452 p. (Cahiers du Québec ; CQ142). Cf. les recherches de Michel Bock : http://www.recherche.uottawa.ca/chaires-details_76.html. Cf. aussi Marcel Martel. *Le Deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne*, 1867-1975. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1997. 203 p. (Collection Amérique française ; no 5).

[21] Cf. les recherches de Christine Dallaire : http://www.sante.uottawa.ca/profiles/cdallair.htm

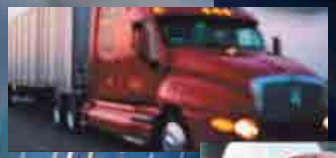

Présentation au congrès de l'Association des archivistes du Québec

Par Anne-Marie Leclerc, ing.,
sous-ministre adjointe
au ministère des Transports du Québec

13 mai 2008

Transports Québec

«- RETOUR TDM

La mission du Ministère

L’essence de la réalité d’une organisation c’est sa mission.

Assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec

Transports Québec

«- RETOUR TDM

La mission du Ministère

- Encadrement et orientation des activités de transport au Québec, tout mode confondu : maritime, ferroviaire, aérien, transport lourd et transport des personnes, etc.;
- Gestionnaire du réseau routier supérieur;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

L’organisation

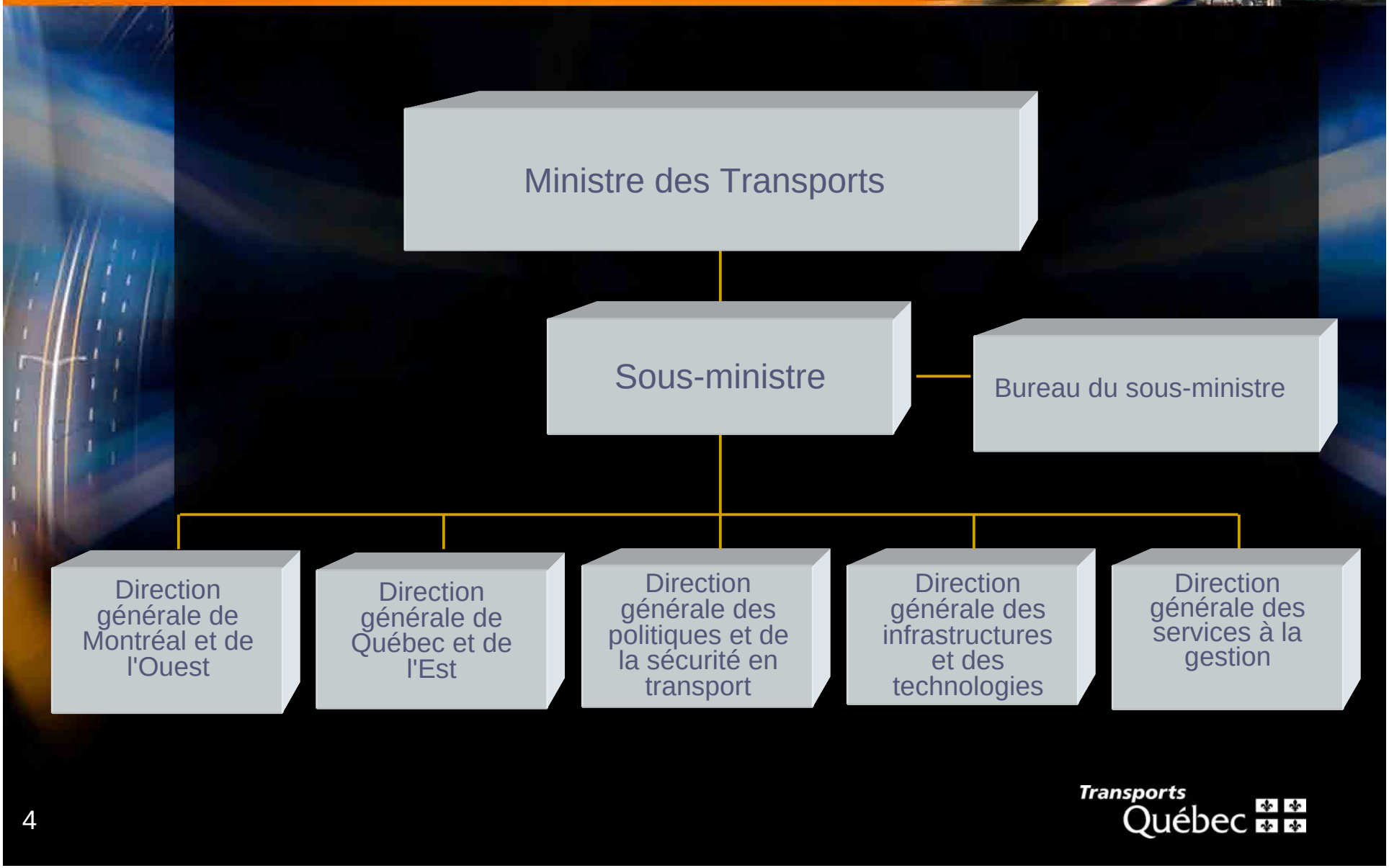

Transports Québec

«- RETOUR TDM

L'organisation (suite)

- Le Québec est divisé en 14 directions territoriales et 60 centres de services;
- Planification et programmation des interventions nécessaires au maintien en bon état des infrastructures de transport;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

L’organisation (suite)

- Utilisation sécuritaire du réseau en assurant son exploitation;
- Mise en œuvre des politiques, des orientations et des programmes d’aide du Ministère;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Le territoire

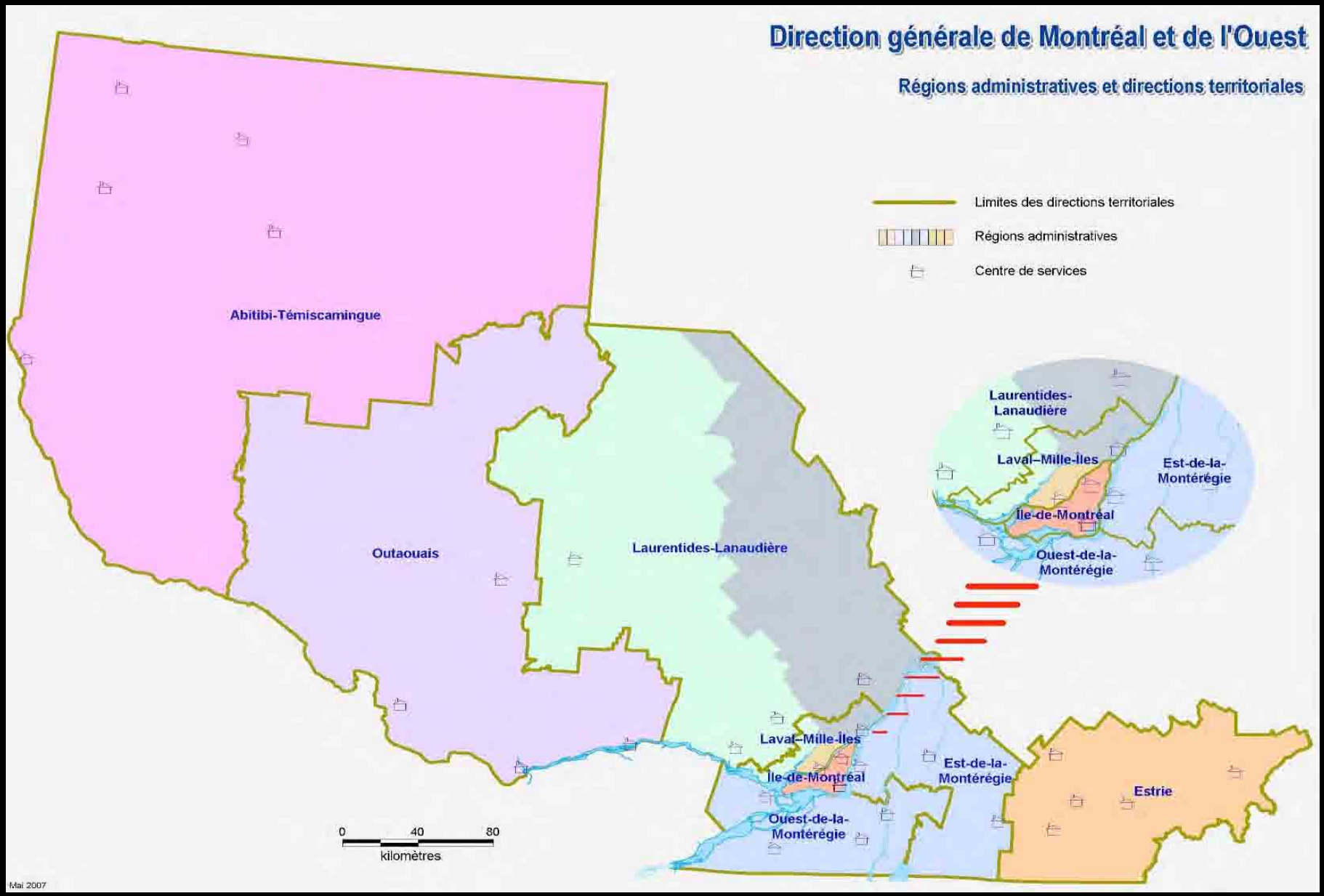

«- RETOUR TDM

Le territoire (suite)

«- RETOUR TDM

La Direction générale des infrastructures et des technologies (DGIT)

La Direction générale des infrastructures et des technologies soutient les Directions territoriales dans leur rôle de gestionnaire de réseau en fournissant des expertises de pointe dans les domaines des structures, des chaussées, de la géotechnique, des matériaux, de l'éclairage, de l'environnement, de l'exploitation du réseau, etc. La DGIT élabore également des guides et documents techniques facilitant l'opération en territoire.

«- RETOUR TDM

Portrait de l'effectif

- 4 297 employés réguliers;
- 2 733 employés occasionnels ont occupé un poste en cours d'année;
- L'effectif régulier est composé de 33 % de femmes et de 67 % d'hommes;
- 69 % de l'effectif régulier est réparti entre les 14 directions territoriales et les 60 centres de services;
- L'âge moyen des employés réguliers est de 48,5 ans;

«- RETOUR TDM

Les infrastructures de transport

- 29 000 kilomètres de routes;
- Plus de 10 000 ponts et structures;
- 27 aéroports et 6 héliports;
- 60 000 ponceaux;
- 10 253 têtes de feux (circulation, clignotants, piéton);
- Etc.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Rappel

Le 30 septembre 2006 :

Effondrement du viaduc de la Concorde

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Les premières actions…

Outre les secours, la première opération consistait à identifier les ouvrages d'art similaires :

- Analyse des bases de données;
- Consultation de 1 000 plans;
- Fermeture très rapide d'un pont identique;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

La Commission Johnson

Le gouvernement a confié à la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval (la « Commission »), le mandat d'enquêter sur les circonstances et les causes de l'effondrement partiel du viaduc de la Concorde et de formuler des recommandations quant aux mesures à prendre afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

La reconstitution du dossier

Très rapidement, il est apparu que le dossier du pont de la Concorde ne comprenait pas tous les documents requis par l'enquête.

La reconstitution du dossier a requis des recherches dans les locaux de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour retrouver des documents.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

La reconstitution du dossier (suite)

La Commission a été saisie de plus de 3 200 documents représentant environ 26 000 pages.

Aux fins de la Commission, il s'est pourtant avéré que tout un volet de la vie des viaducs de la Concorde et de Blois n'était pas documenté dans le dossier officiel des structures.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

La recommandation numéro 13

Constitution et maintien des dossiers complets :

- La Commission recommande l'adoption d'un programme accéléré de mise en réseau de l'ensemble des dossiers comprenant des données pertinentes à la conduite des activités d'inspection et de réparation des structures.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Mise en application du Ministère

- Un programme accéléré de numérisation et de mise en réseau des informations pertinentes au dossier des structures est en cours. La numérisation de l'ensemble des documents totalisant 10 millions de pages sera réalisée au cours de la prochaine année, donc d'ici la fin de 2008. Cependant, la numérisation des plans et devis en possession du Ministère est déjà complétée.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Mise en application du Ministère (suite)

- Le calendrier de conservation a été revu de façon à assurer la permanence des informations du dossier jusqu'à la fin de la vie utile de la structure.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

GID Structures

Ainsi, le projet de gestion intégrée des documents relatifs aux structures prend forme en s’appuyant :

- Sur une volonté claire de modifier les façons de faire;
- Sur une solide expérience en gestion des documents qui sera mise à profit dans la réalisation du projet;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

GID Structures (suite)

Le projet vise à :

- Améliorer l'organisation, le contrôle, le repérage et la conservation des dossiers;
- Doter le Ministère d'un dossier unique qui regroupe tous les documents relatifs aux ponts sur support électronique;
- Faire du dossier unique LA référence commune et accessible à tous ceux concernés par les structures;

«- RETOUR TDM

À plus long terme…

- Assurer un dossier électronique évolutif en accord avec des façons de faire qui soutiennent les utilisateurs dans leurs tâches quotidiennes;
- Viser une intégration des divers outils de la pratique;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Un projet ministériel

Bureau du sous-ministre :

- Mise en œuvre des mesures issues des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde.

Direction des structures :

- Orientations et organisation du travail portant sur le dossier de structure.

Directions territoriales :

- Application des orientations et de l'organisation du travail du dossier de structure pour leur direction respective.

«- RETOUR TDM

Un projet ministériel (suite)

Direction de la gestion intégrée de l'information :

- Mise en place de la gestion intégrée des documents.

Direction des technologies de l'information :

- Intégration des applications et de la mise en place d'une infrastructure technologique performante et de l'intégration systémique afin de supporter la gestion intégrée des documents.

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Qui est concerné?

Les clientèles d'utilisateurs et leur rôle

Direction des structures

80 employés

Établit les orientations et l'organisation du travail

Porteuse du projet

Utilisateurs de la solution

Directions territoriales

191 employés touchés

Applique les nouvelles façons de faire

Utilisateurs de la solution

Directeurs et gestionnaires

Ingénieurs et spécialistes en gestion documentaire

Personnel de soutien

«- RETOUR TDM

Un projet complexe

- Traitement non uniforme dans la gestion des dossiers de structures d'une direction à l'autre;
- Importance de la volumétrie des documents;
- Plus de 10 millions de pages à numériser;
- Des documents lourds et complexes;
- Des contrats, des plans, des notes de calcul, des journaux de chantier, des photographies…

«- RETOUR TDM

De grands défis

Concevoir un dossier de structure accessible et cohérent

- Diversité de la nature, du format et de l'état des documents;
- Variations fréquentes et importantes dans le traitement des dossiers à travers le temps;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

De grands défis (suite)

Assurer l'utilisation du dossier de structure

- Par des ingénieurs, des techniciens et du personnel de soutien répartis dans 15 directions, d'un bout à l'autre du Québec;

- Pour la conception, pour la construction, pour l'inspection et pour la réparation d'un pont;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

De grands défis (suite)

Garantir une information de qualité

- Sensibiliser et informer les employés de leur nouveau rôle et de leurs responsabilités dans la conservation, l'évolution et la diffusion des dossiers de structures;

- Assurer l'intégrité de l'information;

Transports Québec

«- RETOUR TDM

Mais encore!

Importance stratégique de la multidisciplinarité

Une mauvaise information est plus dommageable qu'une absence d'information!

Transports Québec

«- RETOUR TDM

CONGRÈS ANNUEL

HISTOIRE ET CONCEPTION DE L'HISTOIRE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE QUÉBÉCOISE

Pierre Anctil
Directeur
Institut d'études canadiennes
Université d'Ottawa

Tout indique que la présence juive au Québec remonte au régime français, soit à une époque où les Juifs d'Espagne et de France cherchaient refuge en Amérique pour se mettre à l'abri des persécutions religieuses. Il faut toutefois attendre le début du régime anglais pour que se constituent d'abord à Montréal, puis plus tard dans d'autres villes, des congrégations juives organisées possédant un lieu de prières permanent, un cimetière et des institutions caritatives constituées. Jusqu'en 1867, ces communautés ne comptaient en général que quelques dizaines de membres adultes et peu de ressources financières. Cette situation change radicalement avec la grande migration en provenance d'Europe de l'Est, qui amène en quelques années au Québec et au Canada des dizaines de milliers de Juifs russes dont la langue maternelle est le yiddish. En 1901, il y a 7 000 Juifs à Montréal, en 1931, 60 000. Entre les deux guerres, le yiddish devient la troisième langue la plus parlée à Montréal après le français et l'anglais. Se tisse alors un réseau très dense d'institutions religieuses, de syndicats, de cercles culturels et d'organisations philanthropiques qui produisent des rapports annuels, des manifestes politiques, des circulaires, sans oublier la contribution des écrivains, journalistes et activistes politiques de toutes sortes. Après la Deuxième Guerre mondiale, de nouvelles immigrations juives en provenance du Maroc, d'Europe occidentale, d'Israël, d'Amérique latine et d'autres continents, rendent encore plus complexe le tissu associatif juif montréalais. Le conférencier propose des explications sur les questions suivantes : comment se pose aujourd'hui la question de l'histoire juive montréalaise, et comment les Juifs eux-mêmes ont développé une notion très poussée de leur propre histoire au Québec, ainsi que de la préservation de ses sources documentaires. Dans ces conditions, il n'y a aucun doute que la trame historique juive montréalaise est devenue éclairante pour l'ensemble de l'histoire québécoise et que cette contribution éclaire de manière inattendue certains phénomènes sociaux qui ont eu un grand impact sur les populations francophones dites, à une certaine époque, canadiennes-françaises.

Pour en connaître davantage sur le sujet, le conférencier vous invite à consulter l'ouvrage suivant : Pierre Anctil, « Les communautés juives de Montréal », p. 37-60, dans Marie-Claude Rocher et Marc Pelchat, dir, *Le patrimoine des minorités religieuses du Québec, richesse et vulnérabilité*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Patrimoine en mouvement », 2006, 272 p.

Archives et culture
LA RENCONTRE
mai 2008

«- RETOUR TDM

LES RESSOURCES ARCHIVISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE DU QUÉBEC

Janice Rosen
Directrice du Service des archives
Congrès juif canadien, Comité des charités

Poursuivant les thèmes présentés par Pierre Anctil, je vais vous parler de l'évolution du souci de la conservation des archives dans la communauté juive du Québec. Il est évident que c'est surtout des documents de la communauté dont je parlerai, et non de tous les lieux québécois qui possèdent des fonds donnés par des personnalités juives.

Le judaïsme est souvent défini comme la « religion du livre », et l'écriture y occupe une place centrale. Dans la mesure où le respect des écrits est essentiel à la pensée juive, et considérant la tendance de cette communauté à créer ses propres institutions, les efforts de la communauté juive du Québec pour mettre en place des structures pour préserver ces écrits ne sont pas surprenants. Néanmoins, le chemin parcouru depuis l'origine ne fut pas toujours facile. Je vais donc illustrer les divers facteurs qui ont défini les archives juives du Québec telles que nous les trouvons aujourd'hui, afin d'éclairer les priorités et les préoccupations de notre communauté.

Comme vous venez de l'apprendre, il y avait quelques familles juives installées au Québec depuis les années 1700, éparpillées dans des villes et villages tels que Montréal, Berthier, Trois-Rivières, et même en Gaspésie. Cependant, à l'exception notable des fonds volumineux de la famille Hart au Séminaire St-Joseph à Trois-Rivières, il y a peu de traces de ces individus dans les archives.

La famille Joseph de Québec comprend des individus comme le commerçant Abraham Joseph, dont les nombreux volumes de son journal intime sont déposés à Bibliothèque et Archives Canada, offre un aperçu détaillé de la vie quotidienne au Québec dans le 19e siècle. Mais, concernant les traces des premiers juifs au Québec, les archives détenues par la communauté portent essentiellement sur les habitants de Montréal, centre spirituel de la province avec l'établissement de la 1ère synagogue, la congrégation Shéarith Israël, en 1768.

Le journal intime de Clarence de Sola, fils cadet du fameux rabbin Abraham de Sola, évoque une journée où il va à la synagogue, joue au théâtre, et prend son thé, démontrant ainsi la double identité des juifs de la ville : juive et anglophone. [Illustration nº 1]

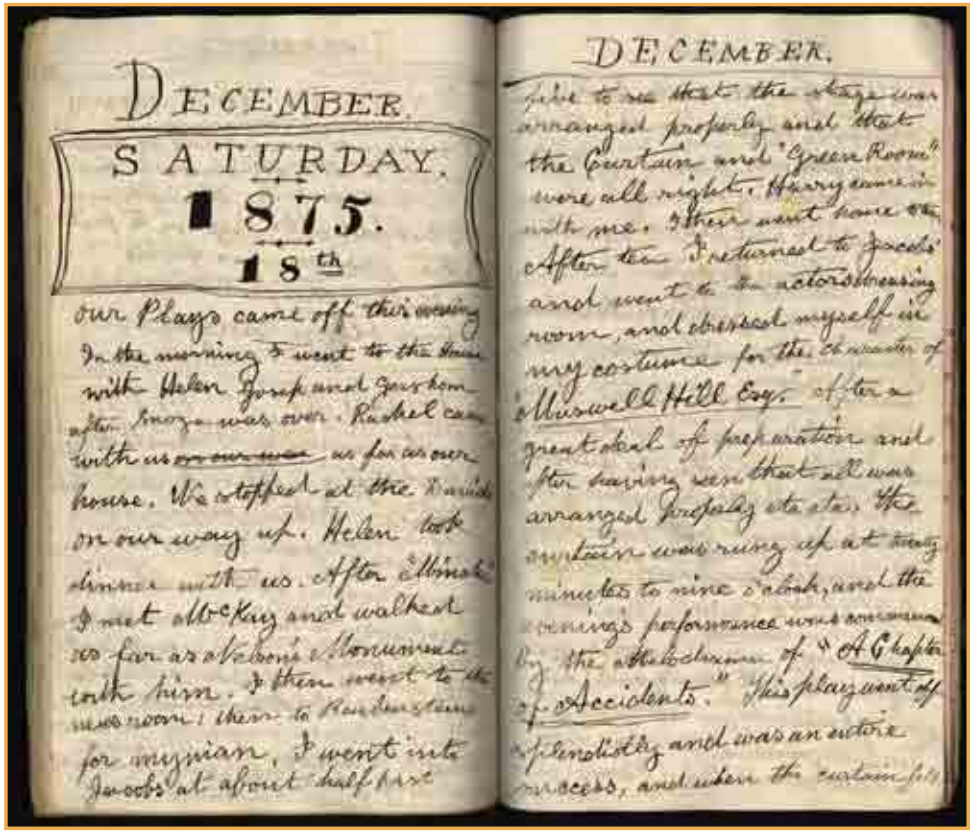
DECEMBER.
SATURDAY.
1875.
18th
Our Plays came off this morning
In the morning I went to the Hall
with Helen Joseph and Gershom
after Shacharis was over. Rachel came
with us as far as our
house. We stopped at the Davids
on our way up. Helen took
dinner with us. After dinner
I met McKay and walked
as far as Nelson's Monument
with him. I then went to the
Green Room: there to Rehearsal
for mynian. I went into
Jacobs at about half past
DECEMBER.
Juliet to me that the stage was
arranged properly and that
the Curtain and "Green Room"
were all right. Harry came in
with me. Others came home
After tea I returned to Jacobs'
and went to the Gentlemens
room, and dressed myself in
my costume for the character of
Muswell Hill Esq. after a
great deal of preparation and
after having seen that all was
arranged properly on the stage, the
curtain was rising up at ten
minutes to nine o'clock, and the
evening's performance was commenced
by the Representation of "A Chapter
of Accidents." This play went off
splendidly and was an entire
success, and when the curtain fell

Illustration nº 1 : Le journal intime de Clarence de Sola, 1875.

À la suite des premières vagues d'immigration juive en provenance d'Europe de l'Est, la langue yiddish est très présente dans les documents qui sont écrits et imprimés à Montréal jusqu'au milieu du 20e siècle. La page titre de la constitution du « Hebrew Sick Benefit Association », de 1897, est dans un yiddish anglicisé. [Illustration nº 2.]

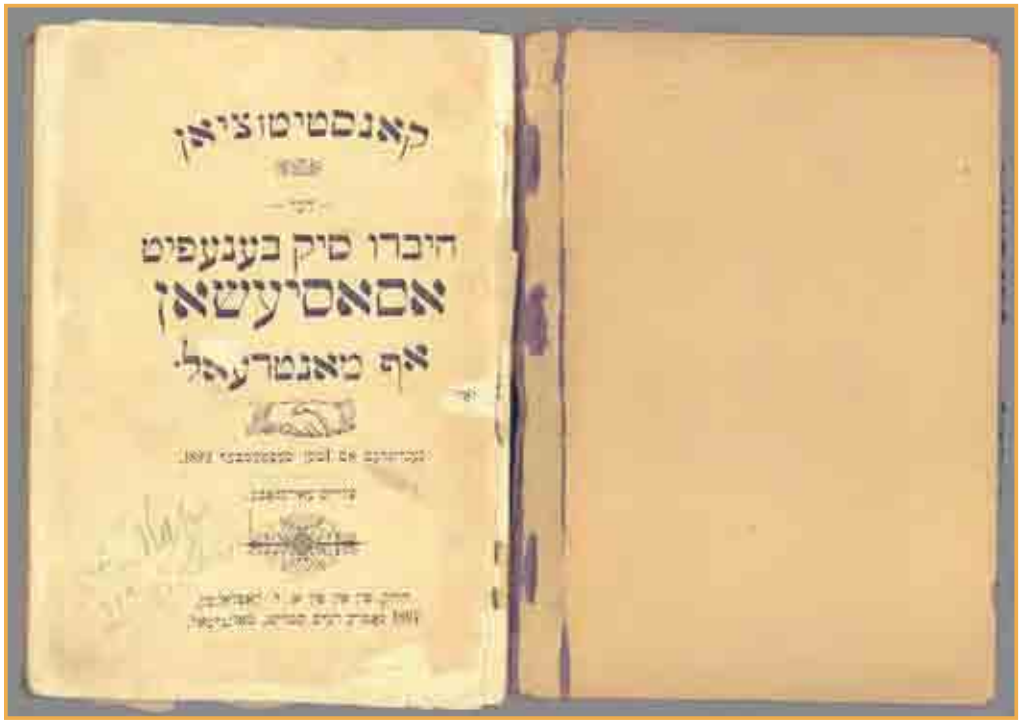

Illustration nº 2: Page titre de la constitution du « Hebrew Sick Benefit Association », 1897.

Dans le discours suivant, je vais surtout traiter du développement du centre d'archives du Congrès juif canadien (appelé aujourd'hui « CJC, comité des charités »), car c'est le plus grand et le plus ancien dépôt d'archives juives organisé au Québec. Cependant, il faut signaler que la Bibliothèque publique juive de Montréal possède également une collection importante de fonds d'archives, surtout portant sur les arts et la littérature juive montréalaise. Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, outre sa collection muséologique, rassemble des archives privées des survivants qui immigrèrent à Montréal après la guerre. Finalement, la majorité des synagogues du Québec a tendance à garder leurs registres et leurs archives.

Le comité des archives du Congrès juif canadien, ancêtre du Service des archives actuel, doit son existence officielle à une résolution lors de la 2e assemblée plénière du Congrès juif canadien, en 1934. Cependant, la collecte des documents anciens et jugés d'une importance historique a débuté lors de la fondation de cet organisme en 1919, avec les efforts personnels du secrétaire général H.M. Caiserman, agissant pour le CJC.

Parmi les premiers acteurs des archives juives, on retrouve Caiserman, le journaliste et historien B. G. Sack, et le jeune David Rome, que Caiserman prend sous sa protection dès l'arrivée de ce dernier de Vancouver à la fin des années 30. Leurs efforts sont plus ou moins soutenus - plutôt moins en ce qui concerne le budget – par Samuel Bronfman, le président du Congrès de l'époque. Dans les années qui suivent, c'est son directeur exécutif Saul Hayes qui devient, dans les dernières années de sa carrière, le champion des archives de la communauté.

L'acquisition fut l'activité primordiale de ce nouveau comité de bénévoles. C'est alors qu'en 1939 David Rome produit pour les officiers du CJC un inventaire des archives accumulées jusqu'alors. En lisant ce document d'une douzaine de pages, il est frappant de constater à quel point les documents archivés portent sur le passé immédiat, ou sont pratiquement contemporains, comme s'il convenait de les conserver en prévision d'une importance future, alors que je m'attendais à une mise en valeur des seuls trésors du passé qui auraient illustré quelques personnalités importantes. Je pensais d'abord que cela reflétait les idéaux populistes de Caiserman et de ses amis. Mais, lors d'une interview cinquante ans plus tard, David Rome expliqua que, lorsque la collection des archives débuta dans la communauté « il ne restait pratiquement aucune trace » des premières années.

Les activités de diffusion furent aussi une préoccupation de ces amateurs de la préservation des archives de la communauté, bien qu'ils fonctionnaient avec un budget de 25 dollars sur deux ans. » Aussitôt lancé, en 1934 le comité des archives fait publier ce pamphlet par leur membre fondateur,

«- RETOUR TDM

Harry Hershman, intitulé « Les juifs du Canada et leur histoire : un « projet », où il propose pour la première fois la création d'un centre d'archives. [Illustration no.3]

Illustration n° 3 « Les juifs du Canada et leur histoire : un « projet », par Harry Hershman

Cinq ans plus tard, le Congrès juif devient la première maison d'édition pour le livre « History of the Jews in Canada » par Sack, un effort pionnier dans ce domaine. L'histoire du comité des archives va main en main avec celui du « Canadian Jewish Historical Society », une entité comprenant les mêmes personnalités qui, d'ailleurs, à partir de 1938, discutent de l'importance des archives et invitent des conférenciers à présenter l'histoire juive du Canada.

Un projet ambitieux est lancé par le Comité des Archives lors de l'Assemblée plénière du CJC en 1939 – c'est-à-dire en pleine période de Dépression et à l'aube de la 2e guerre mondiale. Dans un pamphlet intitulé « Qui sauvera ce bâtiment historique de la destruction ? » Harry Hershman propose de créer un musée et un centre d'archives dans l'ancien édifice de la congrégation Shéarith Israël, rue Chenneville à Montréal. Il affirme : « *Le comité des Archives doit jouer un rôle central. Au cours de sa brève période d'activité il a été un des instruments les plus importants dans le fonctionnement du CJC… C'est seulement dans ce cadre que nous pourrons aborder de manière appropriée les méthodes pour préserver ces matériels qui se promènent actuellement dans des milliers de foyers juifs et qui sont menacés de destruction.* » Malheureusement, son idée fut trop en avance pour l'époque. Le bâtiment est devenu une église chinoise, puis a été détruit.

En 1951 David Rome devient directeur de la Bibliothèque publique juive de Montréal, où il supervise également la collecte de documents au potentiel historique, et où les archives privées de Reuven Brainin, Louis Rubenstein et autres sont conservées avec fierté. Le Congrès juif et la Bibliothèque ont échangé des fonds d'archives et de livres à plusieurs reprises au cours des années suivantes.

En 1970 le CJC annonça l'ouverture de son nouveau siège social, le bâtiment Samuel Bronfman, construit comme un lieu de musée et d'archives. C'est alors que Saul Hayes engage David Rome comme consultant pour le musée. Ce dernier venait de quitter la Bibliothèque. Mais Rome estima qu'il n'existait pas assez d'objets pour monter une exposition. Il conçoit alors sa série de volumes « Canadian Jewish Archives », qui fut d'abord un simple inventaire de documents d'archives, une sorte de « musée virtuel » primitif. Il occupa enfin le poste d'archiviste qui, pour la 1ère fois au CJC, était rémunéré. Il commence par mettre à la porte tous les archivistes bénévoles, qui, selon lui, étaient en train de « détruire » les documents qui avaient été collectés si soigneusement.

Dans les années 70, le CJC dispose enfin de l'espace nécessaire pour l'archivage, et peut se lancer sérieusement dans la collecte d'archives. Cependant, cette initiative coïncide avec la nouvelle politique des « Archives publiques du Canada », qui commence à s'intéresser aux archives ethniques. Pendant plusieurs années une concurrence avide se développe entre les Archives du Canada et les Archives du Congrès juif. Il convient de noter que dans les dossiers du CJC de cette époque, les Archives nationales de Québec sont félicitées par le Congrès juif pour l'intérêt qu'elles ont exprimé pour

les archives de la communauté, sans néanmoins essayer d'acquérir celles-ci. Des lettres de Saul Hayes s'inquiètent de la tendance des membres de la communauté, y compris des officiers du CJC, à donner leurs archives au gouvernement fédéral pour bénéficier d'un crédit d'impôt, ou pour le prestige d'avoir leurs dossiers aux Archives nationales. Hayes parle de l'éthique qui devrait guider les décisions des donateurs, bien qu'il ait eu conscience que les Archives publiques de l'époque étaient mieux équipées pour répondre à la mission. En effet, il estime que ce sont les membres de la communauté qui sont le mieux à même d'évaluer, d'interpréter, et de rendre accessibles les archives communautaires.

Le coup de grâce fut l'annonce en 1979 par les Archives publiques du Canada de l'acquisition des plus anciens documents de la congrégation Shéarith Israël de Montréal, malgré plusieurs tentatives d'Hayes d'acquérir le fonds pour le CJC. Lorsque Hayes meurt, peu après, les Archives publiques proposent de prendre toutes les archives collectées par le CJC, à l'exception de leurs propres documents. La réaction négative de l'organisme face à cette proposition conduit à accorder enfin un soutien financier adéquat.

Pour le Service des archives du CJC, l'ère moderne commence avec l'engagement d'une archiviste professionnelle et l'achat d'ordinateurs. La collecte et le traitement des grands fonds institutionnels de la communauté avancent alors à grands pas. David Rome, dans son nouveau rôle d'historien, approfondit ses contacts avec les Québécois francophones. Il produit ainsi des volumes avec le Père Jacques Langlais qui ont un impact considérable. En 1999, le Congrès juif cède le bâtiment Samuel Bronfman à l'Université Concordia, et une collaboration fructueuse se développe entre le Service des archives et l'Institut des études juives canadiennes de l'Université, qui sont maintenant nos voisins.

Les Archives CJCCC demeurent la plus grande source de documents sur la communauté juive au Québec avec plus de mille quatre cents mètres d'archives. Alors que notre mandat consiste à acquérir et à préserver toutes formes de documents portant sur la présence juive au Québec et au Canada, les thèmes les mieux représentés sont : l'immigration au 20e siècle, l'organisation communautaire, la discrimination, l'éducation, les mouvements sionistes canadiens, et la diversité religieuse juive. La grande majorité du dépôt est accessible au niveau de dossier grâce à une banque de données informatisées. Nous sommes un service agréé d'archives privées depuis 1992, grâce à un soutien important autant symboliquement que financièrement.

Je conclurais en parlant de la diffusion et de l'impact intellectuel des archives de la communauté juive. On voit depuis les années 80 une croissance continue de livres et de matériaux audiovisuels s'appuyant sur les ressources archivistiques de la communauté juive. Dans ce domaine Pierre Anctil a produit lui-même une série de publications, perpétuant la tradition de David Rome, en rendant accessibles les écrits yiddish de la communauté, et en écrivant son histoire.

La tradition qui valorise la parole écrite se trouve aussi sur l'Internet, avec des expositions virtuelles, telles que celles du Service des archives de la Bibliothèque publique juive, qui mettent en vedette les fonds sur la littérature yiddish. [www.jewishpubliclibrary.org/archives/heritagevex/heritage.html]

Le site web du CJCCC (www.cjccc.ca/archives) favorise actuellement des descriptions de nos fonds d'archives [volet : => collections]. Cependant, depuis quelques années nous sommes responsables des « Archives et musée virtuels juifs canadiens », www.cjvma.org, un projet initié par le Musée de la Congrégation Shaar Hashomayim de Montréal, qui expose sa collection de documents et d'objets, celle du CJCCC, et autres. Pour l'illustrer, voici une image qui porte sur le tricentenaire de la ville de Québec.

Illustration nº 4 : « Archives et musée virtuels juifs canadiens », www.cjvma.org, Madame Irene Joseph Wolff en costume, tricentenaire de la ville de Québec, 1908. Association, 1897.

En terminant, j'aimerais attirer votre attention sur un dernier exemple de l'utilisation des archives de la communauté juive : l'Exposition Shalom Québec : Plusieurs fibres, une même étoffe : les Juifs de Québec, 1608-2008 http://www.shalomquebec.org/, dont le vernissage et l'inauguration de son site Internet ont eu lieu le 20 mai dernier. J'espère que ce colloque vous inspira de les explorer.

Les ressources archivistiques de la communauté juive du Québec

présenté par
Janice Rosen

Directrice du Service des Archives, Congrès juif canadien, Comité des charités

37e congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec, 2008

«- RETOUR TDM

«- RETOUR TDM

THE SPANISH AND PORTUGUESE JEWS OF MONTREAL

"Shearith Israel"--An Interesting and Venerable Record.

THEIR 125th ANNIVERSARY TO-DAY.

BENJAMIN HART

DAVID DAVID

COMMISSARY AARON HART

MRS. FRANCES MICHAELS

JACOB FRANKS

REV. ABRAHAM DE SOLA, LL.D.

REV. MENDOLA DE SOLA

JESSE JOSEPH

EZEKIEL HART

«- RETOUR TDM

Abraham Joseph

Henry Joseph

«- RETOUR TDM

DECEMBER.

SATURDAY.

1875.

18th

our Plays came off this evening
In the morning I went to the House
with Helen Joseph and Gershom
after Snoozing was over. Rachel came
with us ~~on our way~~ as far as our
house. We stopped at the David's
on our way up. Helen took
dinner with us. After Minnie
I met McKay and walked
as far as Nelson's Monument
with him. I then went to the
news room: then to Reubenstein's
for myrian. I went into
Jacobs' at about half past

five to see that the stage was
arranged properly and that
the Curtain and "Green Room"
were all right. Harry came in
with me. I then went home to tea.
After tea I returned to Jacobs'
and went to the actors dressing
room, and dressed myself in
my costume for the character of
"Muswell Hill Esq." After a
great deal of preparation and
after having seen that all was
arranged properly etc etc, the
curtain was rung up at twenty
minutes to nine o'clock, and the
evening's performance was commenced
by the Melodrama of "A Chapter
of Accidents." This play went off
splendidly and was an entire
success, and when the curtain fell

«- RETOUR TDM

קאנסטיטוציאן

— דער —

חיברו סיק בענעפיט
אסאסיעשאן
אף מאנטרעאל.

ענערינדעט אם 1סטן סעפטעמבער 1892.

צווייט עדיטשאן.

דרוק פון פון פון א. ל. קאפלאנסק,
1897 נאטרע דעים סטריט, מאנטרעאל.

«- RETOUR TDM

Canadian Jewish Congress Charities Committee
Congrès juif canadien, Comité des charités

EDUCATION — OUTREACH — HERITAGE ÉDUCATION — DIFFUSION — HÉRITAGE

- Home
- About Us
- Media
  - » News Releases
  - » In The News
  - » Op Eds
  - » Articles of Interest
  - » Media Contact
- National Archives
  - » Mandate
  - » Collections
  - » Archives Topics
- I.R.O. Interpretive Guide
- Casualties Database
- F.A.S.T.

Le Service des Archives du Congrès juif canadien, Comité des charités

English version

Établi en 1934, le Service des Archives du Congrès juif canadien, Comité des charités, a pour mission de récolter et de préserver de la documentation sur la présence juive au Québec et au Canada. Tous les aspects de cette communauté y sont regroupés: l'immigration, l'intégration au sein de la collectivité canadienne, l'organisation communautaire, la discrimination, le sionisme, les Juifs opprimés en pays étrangers, l'éducation, la littérature, la généalogie et davantage. Un système de classement informatisé a été introduit dans les années 1980, avec la majorité du dépôt maintenant accessible par recherches sur ordinateur. Notre guide de fonds est disponible sur le web.

Depuis le 1 janvier 1992 les archives nationales du CJC,CC détiennent le statut d'Archives agréées avec les Archives nationales du Québec.

[Suite...]

Dr. Norma Joseph, Présidente
Janice Rosen, Directrice du service
1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal, Québec, H3G 1C5
Tél: (514) 931-7531, poste 2. Téléc.: (514) 931-0548 courriel: archives@cjccc.ca

«- RETOUR TDM

Jewish Public Library
Bibliothèque publique juive
הספריה היהודית העממית
"דישע פאלקס ביבליאטעק

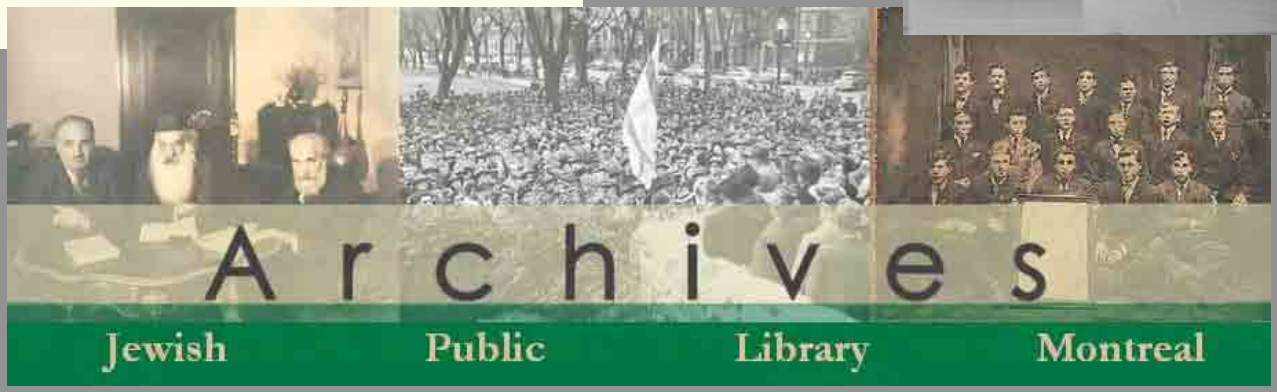

«- RETOUR TDM

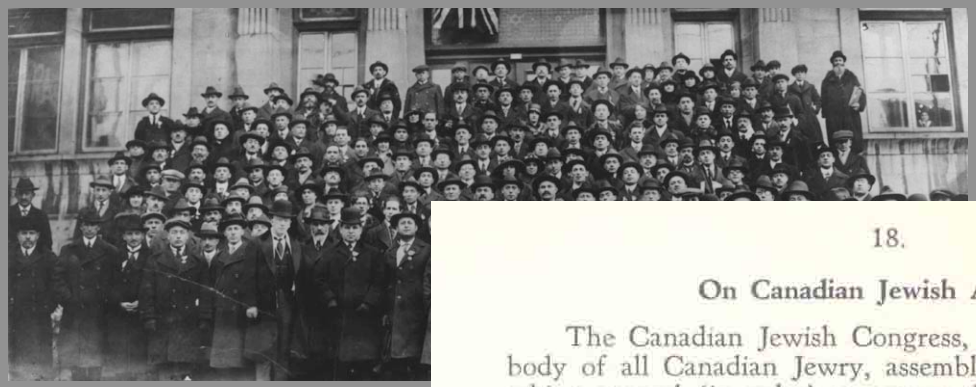

On Canadian Jewish Archives

The Canadian Jewish Congress, a united representative body of all Canadian Jewry, assembled at Toronto Canada, taking counsel (in order) to protect the cultural and spiritual interests of the Jews in Canada, takes into consideration.

WHEREAS, there are in Canada numerous documents and other historical material of the utmost value to the history and cultural achievements of the Jews in Canada,

WHEREAS, this material of great significance is scattered over all parts of the country and is in possession of various individuals and groups of people,

WHEREAS, there is a great danger of this valuable material becoming lost or destroyed in which case it would be impossible to replace it,

AND WHEREAS, it is necessary for this material to be collected and stored in a place so that it may be made easily accessible to students, or the Jewish historian, for the purpose of study and reference,

BE IT THEREFORE RESOLVED, that this Congress recommends:

(a) That it is for the general interest and well being of Canadian Jewry that this historical material be preserved, and

(b) That in order to accomplish this, a committee be appointed to whom this mission may be safely entrusted, and that this committee finds ways and means to finance such an enterprise.

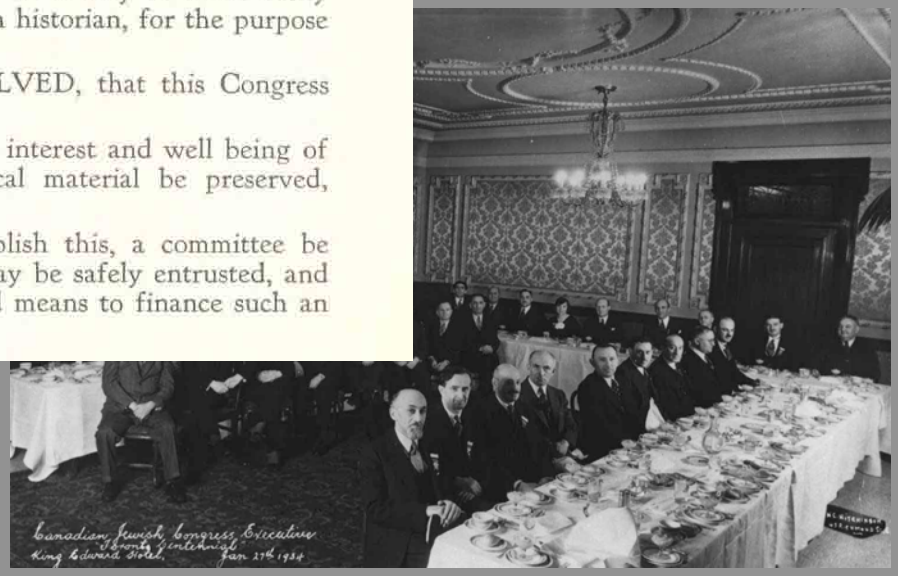

«- RETOUR TDM

«- RETOUR TDM

201. Invitation to Russian Polish Sick Benefit Ass'n., Sept. 9, 1935 - Montreal.

202. Birth Certificate - daughter of Nathan Krams - Jan. 23, 1936 - Montreal.

203. Letter
L. Rose

204. Memoran
Public

205. Leaflet
April 2

206. Letters
Office

207. Letter
Edmund

208. The For
1912-19

209. Address
Montrea

ARCHIVES

of the

CANADIAN JEWISH CONGRESS

2040 Bleury St.,
Montreal.

---

1. Letter from Mr. Harry Baldwin, secretary to Rt. Hon. MacKenzie King, sent in by Mr. William Shapiro of Yarmouth, N.S., re: William Shapiro and representations on behalf of the appointment of Mr. A. J. Freiman to the Senate.

2. Document from Rev. D. Cvik of St. Sophie, Quebec: - A dispute between Mr. Mendel Shimein & Mr. Isaac Sugar in 1922 and decision of the Arbitration Committee.

3. Purchase Contract between Mr. Kaplan & Mr. Zalman of St. Sophie, Que. 1914.

4. Sixteen copies of various issues of The Judaean, dating back to 1918, sent in by Mr. Jos. N. Frank of Montreal.

5. Copy of act concerning the sale of Kosher food adopted in the State of New York and draft that he made in December 1928, of a by-law for the sale of Kosher meat, sent in by Mr. Bernard Figler.

6. Original memorandum of the founding of a Hebrew Teachers Cooperative Loan Syndicate on December 15, 1913, also sent in by Mr. Figler.

7. Letter sent by the Victoria Masonic Lodge No. 1, to Jewish Congregation, on the occasion of the laying of the synagogue cornerstone in June 1863, which was submitted to the Archives Committee by Mr. R. L. Reid, K.C., of Vancouver, through Mr. D. Rome, editor of the Jewish Western Bulletin.

Books and Documents donated by Mr. & Mrs. Bram C. De Sola, in the name of Rabbi Meldola De Sola:

«- RETOUR TDM

קאנאדער אידן
- און -
זייער געשיכטע
(א פראיעקט)
— פון —
ה. הערשמאן
מאנטרעאל, 1934

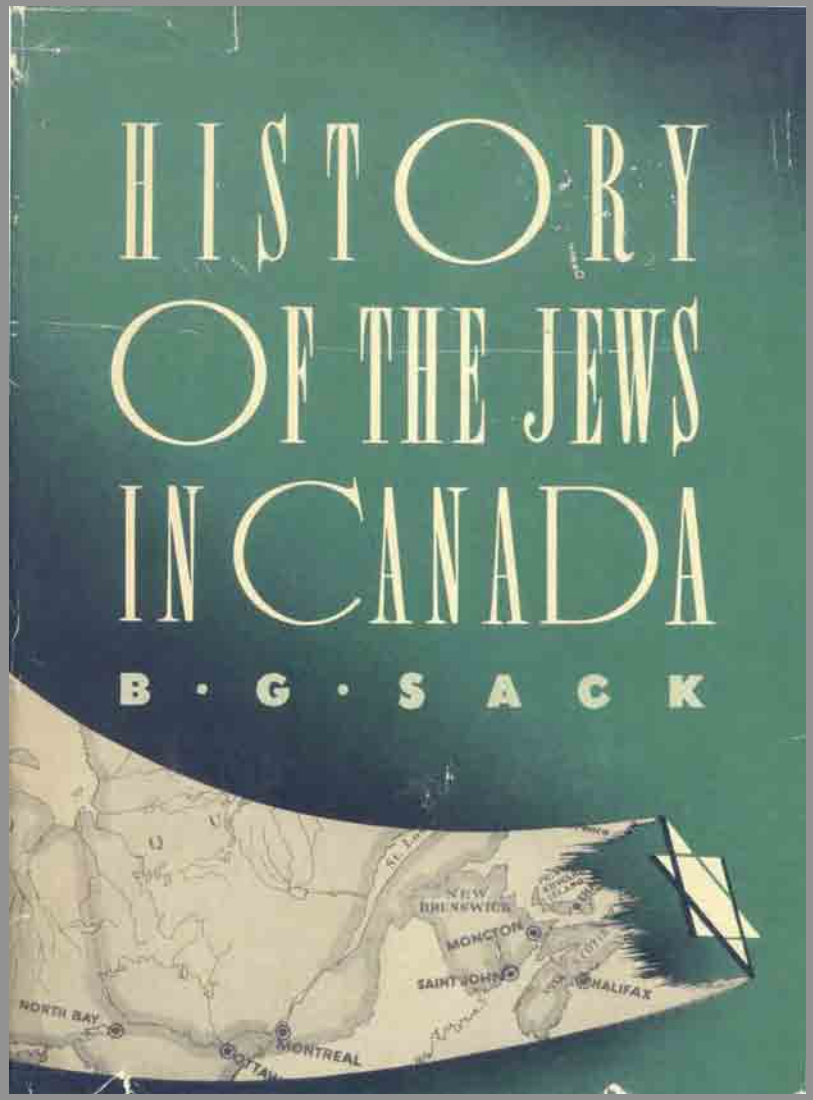
HISTORY
OF THE JEWS
IN CANADA
B · G · S A C K
NEW BRUNSWICK
MONCTON
SAINT JOHN
HALIFAX
NORTH BAY
MONTREAL

«- RETOUR TDM

From Mr.A.J.Livinson: Sept.1940.
Old Spanish and Portuguese Synagogue on
Chenneville Street,Montreal.

וועך וועט דאָטעוון די אידישע היסטאָרישע געביידע פון פאָרניכטעט וועדן?

די שפאַנישפּאָרטוגעזישע שוהל אויף שענעוול סטריט, מאָנטרעאל. (די עלטסטע שוהל אויפֿן אַמעריקאַנעם קאָנטינענט).

«- RETOUR TDM

DEDICATION OF NEW LIBRARY
SUNDAY OCT. 4TH 2.30 P.M.
FESTIVAL OF JEWISH CULTURE OCT. 4-10

«- RETOUR TDM

בית שמואל ברונפמן
דער שמואל בראנפמאן בנין

Édifice Samuel Bronfman
Siège national du Congrès juif canadien

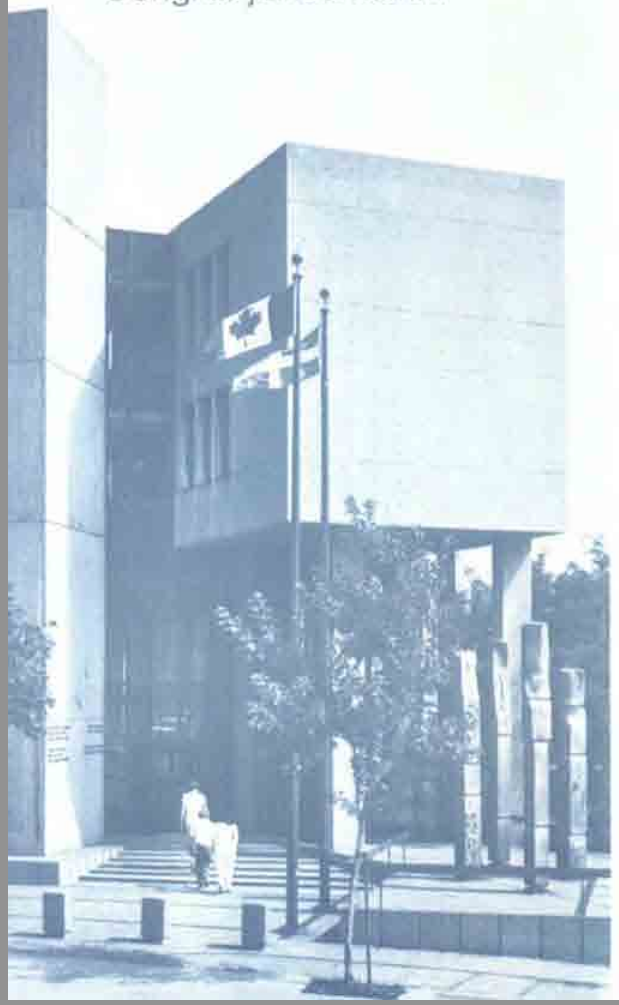

L'Édifice Samuel Bronfman est le siège national du Congrès juif canadien, des Archives nationales et du Musée, de même que des bureaux de la région du Québec.
Fondé en 1919, le Congrès juif canadien est le représentant élu démocratiquement de la communauté juive auprès du gouvernement. Ses leaders sont élus tous les trois ans lors des assemblées plénières, par les délégués des communautés canadiennes de même que par les associations juives tant locales que nationales. Les administrateurs élus du Congrès juif canadien, de même que le personnel, desservent la communauté en tant que représentants officiels sur des problèmes tels que: les droits des minorités, la commémoration de l'Holocauste, les Juifs opprimés dans d'autres pays (particulièrement en Union soviétique et en Pays arabes), les affaires religieuses, l'éducation et la culture, la jeunesse, le yiddich, les affaires internationales ainsi que d'autres préoccupations en cours. Le Congrès juif canadien a ses bureaux à travers tout le Canada.
Le Service des Archives nationales du Congrès juif canadien est le principal centre de documentation pour érudits et chercheurs relativement à la présence juive au Canada.
L'Édifice Samuel Bronfman est nommé au nom de Samuel Bronfman qui, au cours de toute sa carrière, fut un leader national pour la communauté juive et Président du Congrès juif canadien pendant 23 ans. Cet édifice fut érigé en l'honneur du 70e anniversaire de M. Bronfman. Il fut officiellement inauguré le 24 mai 1970.
L'architecte qui conçut L'Édifice Samuel Bronfman, Fred Lebensold, a une réputation internationale. Au nombre des autres édifices qu'il conçut citons le Centre National des Arts d'Ottawa, la Place des Arts de Montréal, le théâtre Reine Elizabeth et le théâtre de Vancouver, et, le City Centre de la ville de New York.
L'Édifice Samuel Bronfman possède un vaste fonds d'arts et de trésors historiques juifs dont la majorité sont exposés en façon permanente.
LES TOTEMS, Walter Redinger, 1972. Ces quatre grandes sculptures coulées en fibre de verre devant l'entrée de l'Édifice Samuel Bronfman représentent des images du passé et du présent selon l'artiste ontarien. Ces totems firent, à l'origine, partie d'une exposition de sculpture internationale à Venise et appartiennent à une série de trois groupes individuels de sculptures. Celui-ci en est le second

LES TOTEMS, Walter Redinger, 1972

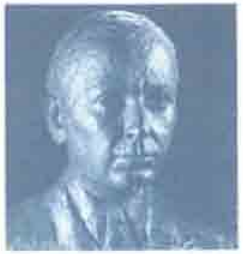

SAMUEL BRONFMAN, Alan Lewis, 1961

BIBLE PUBLIEE EN 1561.

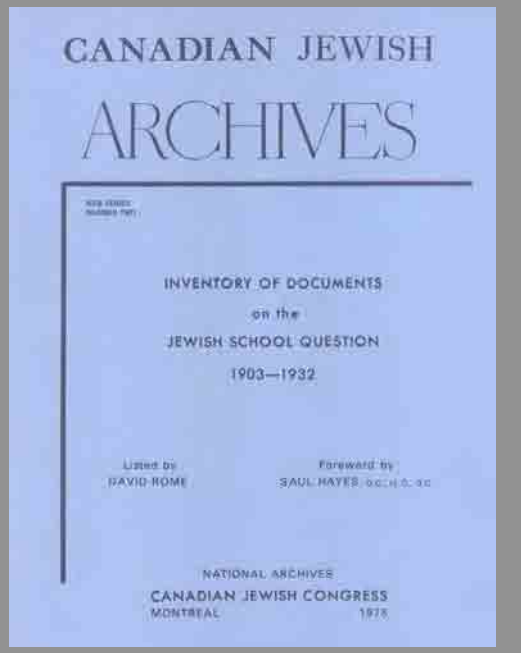

«- RETOUR TDM

l'archiviste

Les archives acquièrent la collection d'une importante congrégation juive

Le 20 septembre dernier, l'archiviste fédéral, M. Wilfred I. Smith, et M. Leon Brownstein, président de la *Shearith Israel*, la plus ancienne congrégation juive du Canada, ont signé un accord en vue du transfert aux Archives publiques des documents historiques de la congrégation. La *Shearith Israel*, parfois appelée la congrégation hispano-portugaise, a été fondée en 1768. Le plus ancien document créé par la congrégation et ayant subsisté jusqu'à nos jours est un registre des procès-verbaux de la congrégation qui date de 1778. Toutefois, le plus vieux document que possède la congrégation, et qui vient d'être remis aux Archives publiques, est une *Sefer-Tora* offerte à la congrégation par des amis de Londres en 1768. Déjà, à cette époque, la *Sefer-Tora* était considérée fort ancienne : son origine remonterait même au XV^e^ siècle.

En recevant les documents, M. Smith a déclaré : « Les premiers écrits de la congrégation se trouvent à être les premières sources de renseignements connues sur les Juifs canadiens. Or, les premiers immigrants juifs et leurs descendants ont joué un rôle important dans le développement social et économique du Canada. » Pour sa part, M. Henry Blaustein, président du comité des archives de la congrégation, a affirmé au nom de celle-ci que ces documents font indéniablement partie du partrimoine canadien et qu'il était très heureux de les confier aux Archives publiques pour qu'ils y soient conservés en permanence.

Provenant de la congrégation Bevis Marks de Londres, la Torah a été donnée à la congrégation espagnole et portugaise de Montréal, communément appelée Shearith Israel, la plus ancienne synagogue du Canada. [C 108964]

Les archives présentent une exposition sur la vie des documents publics

Savez-vous ce que le gouvernement fait des tonnes de dossiers qu'il crée chaque année? Pour répondre à cette question, les Archives publiques ont monté l'exposition, *La chaîne ininterrompue : la gestion des documents publics du gouvernement fédéral*, qui a été inaugurée à Ottawa le 16 octobre dernier et sera ouverte au public jusqu'au 15 janvier 1980.

Cette exposition a été l'un des événements marquants de la conférence intitulée « Nouvelles orientations en gestion de documents », qui a eu lieu du 16 au 18 octobre 1979 sous l'égide de la Direction de la gestion des documents des Archives, dans le cadre de la Semaine internationale des archives.

L'exposition, qui recrée les diverses étapes du traitement des documents au gouvernement, est destinée à faire comprendre au public toute l'importance des documents comme éléments de l'administration gouvernementale et comme sources d'information.

«- RETOUR TDM

Juifs et Québécois français
200 ans d'histoire commune
fides

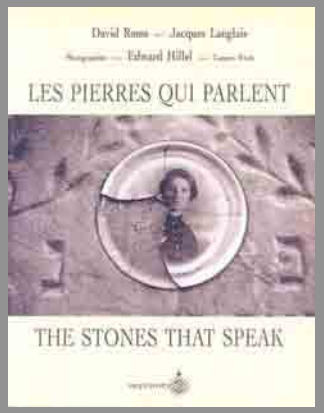
David Rome — Jacques Langlais
Edward Hillel
LES PIERRES QUI PARLENT
THE STONES THAT SPEAK

«- RETOUR TDM

Ce certificat atteste que

Le Service d'archives du Congrès juif canadien

répond aux conditions déterminées par le Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées et à celles qui sont déterminées par la Ministre

En conséquence, nous lui reconnaissons le statut de

Service agréé d'archives privées

Valide du: 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

Liza Frulla Hébert
Ministre des Affaires culturelles

«- RETOUR TDM

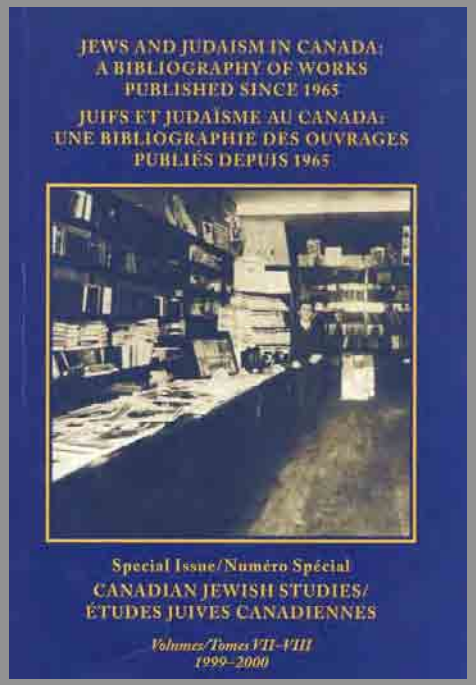
JEWS AND JUDAISM IN CANADA:
A BIBLIOGRAPHY OF WORKS
PUBLISHED SINCE 1965
JUIFS ET JUDAÏSME AU CANADA:
UNE BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES
PUBLIÉS DEPUIS 1965
Special Issue/Numéro Spécial
CANADIAN JEWISH STUDIES/
ÉTUDES JUIVES CANADIENNES
Volumes/Tomes VII–VIII
1999–2000

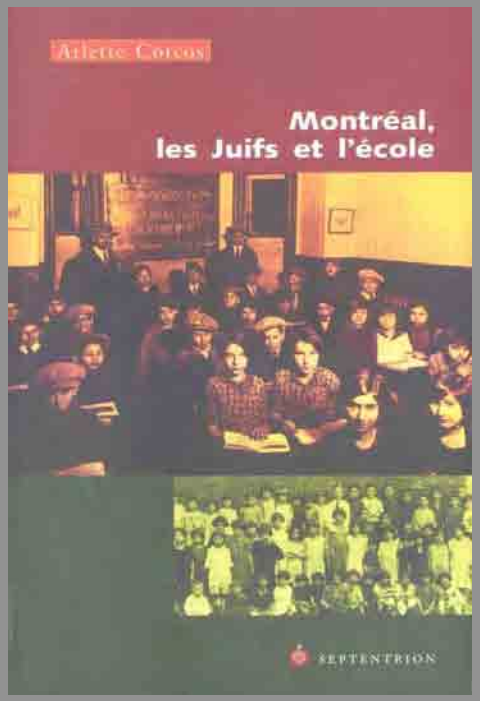
Arlette Corcos
Montréal,
les Juifs et l'école
SEPTENTRION

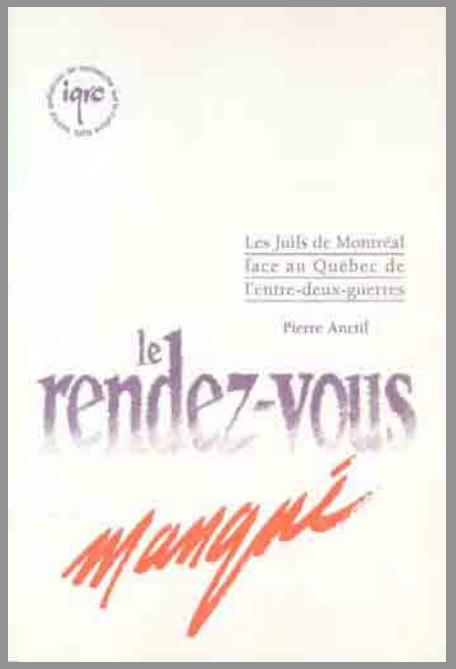
iqrc
Les Juifs de Montréal
face au Québec de
l'entre-deux-guerres
Pierre Anctil
le
rendez-vous
manqué

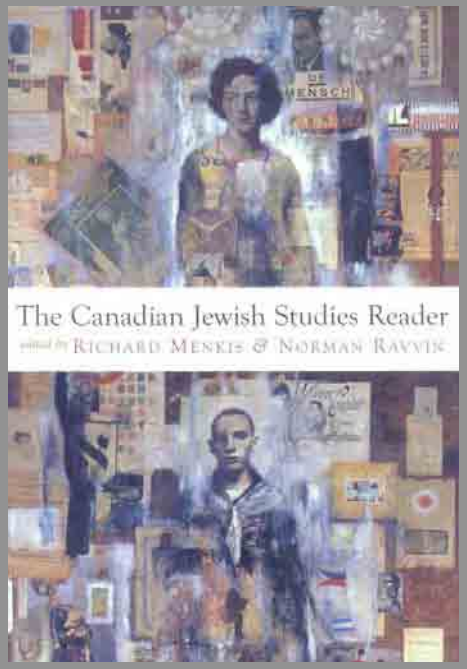
The Canadian Jewish Studies Reader
edited by Richard Menkis & Norman Ravvin

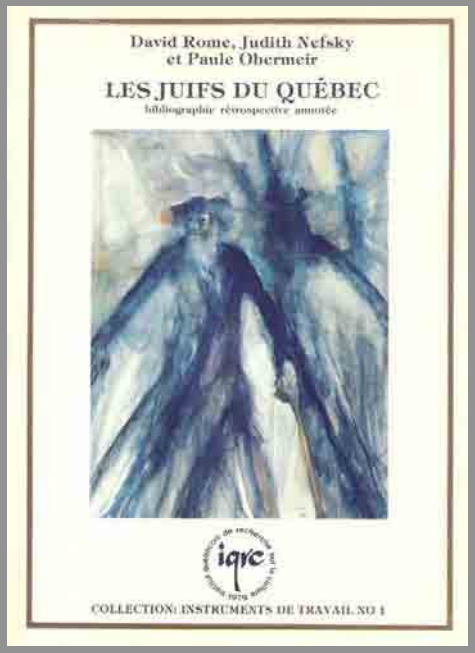
David Rome, Judith Nefsky
et Paule Obermeir
LES JUIFS DU QUÉBEC
bibliographie rétrospective annotée
iqrc
COLLECTION: INSTRUMENTS DE TRAVAIL NO 1

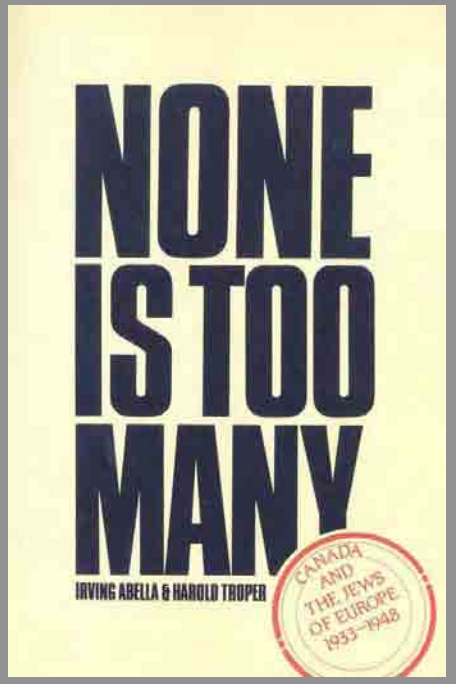
NONE
IS TOO
MANY
IRVING ABELLA & HAROLD TROPER
CANADA
AND
THE JEWS
OF EUROPE
1933–1948

«- RETOUR TDM

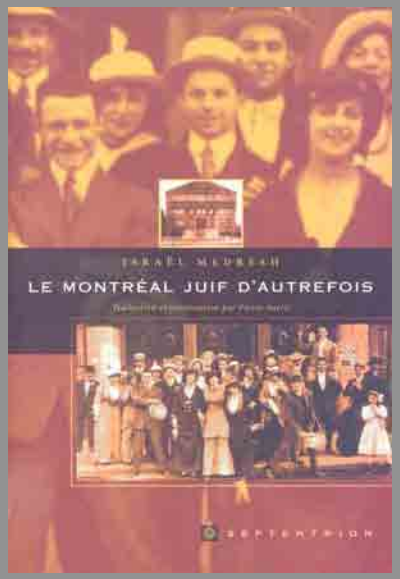
ISRAËL MEDRESH
LE MONTRÉAL JUIF D'AUTREFOIS
SEPTENTRION

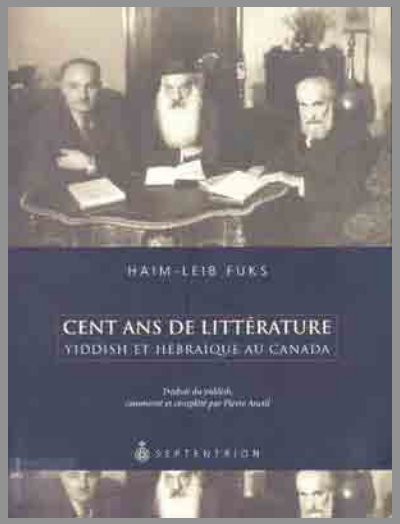
HAIM-LEIB FUKS
CENT ANS DE LITTÉRATURE
YIDDISH ET HÉBRAÏQUE AU CANADA
SEPTENTRION

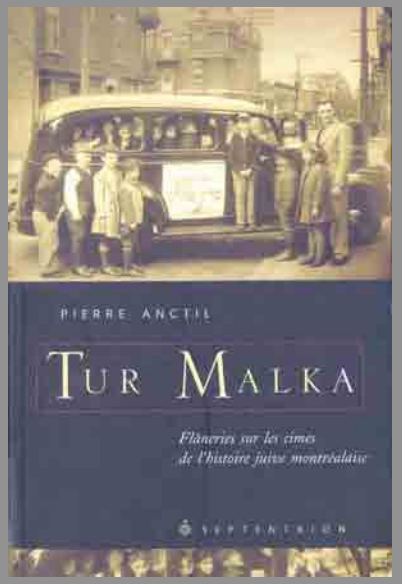
PIERRE ANCTIL
TUR MALKA
Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise
SEPTENTRION

THROUGH THE EYES OF THE EAGLE
The Early Montreal Yiddish Press 1907-1986
THE EAGLE

Sholem Shtern
Nostalgie et tristesse
ÉDITIONS DU NOROÎT

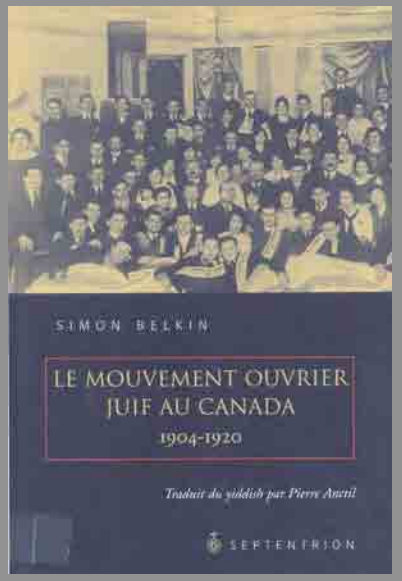
SIMON BELKIN
LE MOUVEMENT OUVRIER JUIF AU CANADA
1904-1920
Traduit du yiddish par Pierre Anctil
SEPTENTRION

«- RETOUR TDM

Simon Belkin
Reuben Brainin
Shimshon Dunsky
Yehuda Elberg
Noah I. Gollib
Chaim Leib Fuks
Rochl Korn
Ida Maze
Israel Rabinovitch
J.I. Segal
Yaakov Zipper

Les Archives de la Bibliothèque publique juive, Montréal et Montréal, capitale mondiale du livre 2005

Écrivain Mordecai Ginsburg avec les fondateurs de la Bibliothèque publique juive, Kaufman and Brainin

Le début du 20ième siècle est une période de croissance rapide à Montréal. Les communautés d'immigrants sont en plein essor, favorisant l'établissement de nouvelles et diverses identités culturelles dans plusieurs quartiers de la ville. Il y a une présence juive au Québec depuis longtemps, mais l'afflux de Juifs fuyant la pauvreté et les pogroms de l'Europe de l'Est contribue à la création d'une grande communauté de locuteurs de langue yiddish. Il existe en ville un journal yiddish, le Keneder Odler, ainsi que plusieurs publications de moindre importance, un théâtre yiddish, des écoles et la Yidishe Folks Bibliotek - nom de la Bibliothèque publique juive à l'époque. Simultanément, la montée des mouvements sionistes, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, relance l'hébreu comme langue vernaculaire et en littérature. En plus, la ville sert - et continue de servir - d'hôte à des poètes, écrivains et érudits de langues yiddish et hébraïque venus de partout dans le monde - mettant ainsi l'accent sur le rôle central de Montréal dans la préservation du yiddish et de l'hébreu.

Depuis 1914, la Bibliothèque publique juive promeut ces langues et cultures. Le fonds de la Bibliothèque publique juive inclut les oeuvres de certains des plus grands écrivains de langues yiddish et hébraïque du monde. La Bibliothèque a bénéficié de leur participation et de leur leadership. Leurs oeuvres sont le témoignage vivant de la présence des Juifs à Montréal depuis plus de cent ans, des immigrants ou réfugiés récemment arrivés jusqu'aux nouvelles générations nées dans la ville.

Le journal yiddish de Montréal, *Keneder Odler*

www.jewishpubliclibrary.org

«- RETOUR TDM

Canadian Jewish Congress Charities Committee
Congrès juif canadien, Comité des charités

EDUCATION — OUTREACH — HERITAGE ÉDUCATION — DIFFUSION — HÉRITAGE

CJCCC Archival Collections

Search

This guide describes only collections housed in boxes. In addition, the Archives houses several thousand small collections, occupying less than 2 file folders, which are not included in this list. To find out about these collections, contact us via e-mail at archives@cjccc.ca for detailed listings from our database.

Bien que le présent guide ne soit, en ce moment, disponible qu'en anglais, le personnel des Archives est en mesure de répondre à vos questions dans les deux langues et de traduire n'importe quel segment de ce guide sur demande. Ce guide comprend tous les fonds supérieurs à 7 cm. de grandeur. Des détails portant sur les plus petits fonds sont disponibles par courriel. Contactez: archives@cjccc.ca.

Bernard J. Finestone, c.1923, by his mother Rosa.

You can link to a selected collection from the list below, or through the first initial of its name:

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

INSTITUTIONAL COLLECTIONS

C0001 CANADIAN JEWISH CONGRESS ORGANIZATIONAL RECORDS

I0001 ADATH ISRAEL CONGREGATION

I0088,S20 ALLIENCE - CENTRE DES RUSSOPHONES

www.cjccc.ca/archives

«- RETOUR TDM

ARCHIVES ET MUSÉE
VIRTUELS JUIFS CANADIENS

MUSÉE | VIGNETTES | ARCHIVES | PLUS...

Archives

base de donnees du patrimoine juif canadien

Titre	Irene Rachel (Joseph) Wolff au tricentenaire du Québec
Type	Photographie
Description	Irene Rachel Joseph (Mme Martin Wolff), Tricentenaire du Québec
Condition	Très bonne
Pays d'origine	Canada
Origine précise	Québec
Pièce - Mois exact	1908/07

www.cjvma.org

«- RETOUR TDM

L'intégration et la participation de la communauté juive au développement de la ville de Québec

Le projet d'exposition Shalom Québec s'inscrit dans le thème de la «**rencontre**» choisi pour célébrer le 400e anniversaire de la ville de Québec.

À l'heure où la radicalisation des idées, l'exclusion et l'individualisme menacent la société en tant qu'espace public d'échange et d'ouverture, l'intégration de la communauté juive à Québec, tout en gardant certains de ses particularismes, constitue un sujet de réflexion pertinent.

Une exposition muséographique et artistique

L'organisme "**Exposition Shalom Québec**" a été créé afin de rassembler des personnalités juives et non juives, expertes dans leur domaine respectif, qui ont à cœur de présenter cette exposition conçue spécifiquement pour les Fêtes du 400e anniversaire de la ville de Québec. Par ce geste, nous voulons créer des occasions de rencontre et susciter des moments inoubliables, grâce entre autre à la collaboration de nombreux organismes du monde de la culture, de l'éducation et des affaires.

L'exposition Shalom Québec couvrira la vie, la société, le patrimoine, l'histoire, les arts et la culture d'une facette peu connue de Québec et d'une communauté qui est partie intégrante du tissu social de cette ville.

REVUES DE PRESSE & COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Exposition Shalom Québec annonce ses activités pour 2008...

BETH ISRAEL OHEV SHOLOM

COMMUNAUTÉ JUIVE DE QUÉBEC

«- RETOUR TDM

Fonds Abraham de Sola, CJCCC

«- RETOUR TDM

CONGRÈS ANNUEL

L'ARCHIVISTE MÉDIATEUR AU CARREFOUR DES CULTURES

Donald O'Farrell
Doctorant, Faculté des Lettres, Université Laval
Archiviste régional, BAnQ, Centre d'archives de Rimouski

L'évolution de l'archivistique comme discipline professionnelle et davantage comme pratique professionnelle est au cœur de cette conférence. Dans une thèse de doctorat menée à l'Université Laval et portant sur l'évolution de l'archivistique au Québec depuis les années 60[1], Louise Gagnon-Arguin a démontré qu'il y avait émergence d'une discipline et d'une profession archivistique au Québec. D'abord fondée sur une méthodologie largement développée sur des bases empiriques, l'archivistique s'est déployée depuis près d'un demi-siècle sur des bases théoriques autour d'un cadre normatif, des concepts et des méthodes qui donnent un caractère de plus en plus unique à l'identité archivistique. Partant de cette position qu'il existe une professionnalisation de l'archivistique au Québec, nous nous intéressons, pour notre part, aux pratiques professionnelles telles qu'elles se sont dessinées sur ces bases théoriques et au fil du temps par les acteurs passés et présents. Il est fascinant d'ailleurs de constater que l'évolution des pratiques documentaires et archivistiques se confond et appartient aux mêmes contextes que la médiation culturelle; les décennies des années 60 à 80 sont, pour l'un comme pour l'autre, signifiantes à bien des égards.

Nous soumettons comme hypothèses que l'archiviste doit savoir tirer avantage des liens qu'il crée avec le public et avec des agents professionnels d'univers voisins. L'archiviste médiateur doit savoir se positionner entre le public et l'objet ou l'institution de manière à contribuer à la connaissance de la collectivité.

Notre propos se veut à la fois un regard exploratoire et l'emprunt aux sciences de la culture et au concept de médiation. Il se définit d'abord par l'action qui est menée pour favoriser la résolution de conflit, pour favoriser l'intégration sociale des cultures distinctes, la cohabitation, le contact ou la rencontre entre individus. C'est davantage à ces dernières dimensions de la médiation, des rapports entre individus, que seront orientés nos emprunts; rapport au lien, au rapprochement et, je dirais, à la connaissance des acteurs en regard de leurs institutions. Certains auteurs[2] proposent quatre modèles de médiation : la médiation créatrice, la médiation rénovatrice, la médiation préventive et la médiation curative. D'autres auteurs suggèrent plutôt un regroupement en deux ensembles : la médiation de différends et la médiation de différences. À ce stade-ci de notre réflexion, nous avons cette conviction que la médiation n'est pas celle qui favorise une négociation entre deux parties. Nous avons également cette conviction que la médiation ne sera pas réduite strictement à une question de résolution de conflit. C'est d'ailleurs Jean-François Six qui nous invite à concevoir l'action de médiation comme un passage vers quelque chose, une ouverture, une dynamique de développement pouvant susciter une issue nouvelle, un ordre nouveau. Voilà quelques avenues intéressantes, des emprunts prometteurs. S'inspirant de ces approches, d'autres auteurs[3] ont ramené la question de la médiation à une dimension culturelle et pratique associée à des milieux communs – archéologie et muséologie - qui serviront pour nous de lieux de comparaison et d'objets de construction possible d'un paradigme de la médiation archivistique. Ce regard sur la médiation culturelle et les acteurs que nous sommes, nous amène à considérer qu'il faut distinguer médieurs et médiateurs. Ces distinctions sont fondamentales dans la perspective d'actions de médiations au sein d'un réseau archivistique qui tablera notamment sur l'importance, pour les différents acteurs, de la connaissance de l'autre – les médieurs comme le médiateur – et de l'objet, de l'autonomie du citoyen dans ses rapports avec les institutions. Et puis, il faudrait aborder deux dimensions qui nous semblent absentes dans la médiation culturelle et le processus de médiation : 1. l'ouverture de l'institution, voire même de l'adaptation de celle-ci aux particularités du citoyen, parfois à ses exigences ; 2. l'ouverture réciproque des institutions et des citoyens en regard de l'expertise extérieure. Sur cette dernière question d'ailleurs, une lecture récente[4] nous a fait découvrir l'émergence d'un nouveau paradigme journalistique qui pourrait trouver sa place dans le monde archivistique. Il est basé sur l'idée de l'objectivité de l'information transmise, de l'intérêt public à l'information, de l'universalité

1 Louise Gagnon-Arguin. *L'archivistique au Québec depuis 1960 : une profession et une discipline en émergence*. Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, Faculté des Lettres, 1990. 330 p.

2 Michèle Guillaume-Hofnung, *La médiation*. Paris, PUF, 2005. 127 p.; Jean Caune, *Culture et communication. Convergences théoriques et lieux de médiation*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006. 182 p.; Jean-François Six, *Les médiateurs*. Paris, Éditions Le Cavalier Bleu, Collection Économie et Société, 2003. 122 p.

3 Lucille Guilbert, *Médiations et francophonie interculturelle*. Québec, Presses de l'Université Laval, CEFAN, 2004. 224 p.; Élisabeth Caillet, *À l'approche du musée, la médiation culturelle*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995. 306 p.; Bernard Lamizet, *La médiation culturelle*. Paris. L'Harmattan, 1999. 447 p.; Nadia Guzin-Lukic, *Les musées et les guerres en ex-Yougoslavie : vers une muséologie de la réconciliation*. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de doctorat en ethnologie pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.), Université Laval, Faculté des Lettres, Québec, décembre 2004. 418 p.

4 Jean Charron, «Journalisme et démocratie», dans *Médiations et francophonie interculturelle*, sous la direction de Lucille Guilbert (2004). p.161-162.

de l'information au plus large public possible, de l'obligation d'un service public à fournir de l'information au plus grand nombre possible de citoyens et, enfin, de la spécificité de l'information à transmettre aux citoyens. Il nous semble, d'emblée, que ces principes sont à la fois des qualités que nous devons retrouver chez l'acteur, le médiateur, l'archiviste qui interagit avec son environnement. Indéniablement, ces emprunts aux sciences de la culture sont prometteurs notamment parce que, à l'instar des emprunts effectués ailleurs, les mêmes concepts d'acteurs, d'institutions et de rapport à l'autre, d'actions menées au sein d'un réseau, se proposent comme élément dynamique.

Voyons, dans un premier temps, les principaux contextes qui ont marqué l'histoire de la médiation; ce qu'est pour nous la médiation et ce qu'elle n'est pas. Et puis, précisons lequel des modèles de médiation définis par les auteurs se rapproche davantage de notre champ d'activités. Dans la foulée de cette trame historique, nous nous attarderons à définir les deux champs retenus de la médiation et leur application. Nous tenterons de cerner par la suite leur rapport avec les sciences de l'information et de la communication, un passage obligé dans l'application pratique de la médiation. Enfin, nous extirperons de l'approche de la médiation culturelle et interculturelle les concepts et notions clés qui serviront à notre démonstration. Enfin, la dernière partie servira à démontrer les contributions ethnologiques appliquées aux domaines connexes. Elle servira davantage à positionner les concepts et les notions retenus dans le champ d'application culturelle de l'archivistique.

DES FORMES INITIALES ET MULTIPLES DE LA MÉDIATION

La médiation recouvre une multitude de réalités. Au premier abord, sa conceptualisation est ambigüe car elle fait appel à tout ce qui est intermédiaire, polysémique, difficile à cerner. Sa définition initiale référait à la division ou à la partition en deux parties[5]. La médiation s'inscrit entre le réel et le symbolique. Le terme *mediatio* trouve dans sa racine latine un substantif dérivé du verbe *mediare* qui signifie « être au milieu », lui-même tiré de *medius* soit « au milieu » qui donnera « mi » en français moderne. Le terme médiation recouvre comme autre réalité celle d'intermédiaire, c'est-à-dire comme état de passage d'une chose ou d'une personne, d'un état à un autre.

La médiation prend son origine chez Platon et dans l'écriture. Les rapports de la médiation passent d'abord par des constructions intellectuelles, des récits et des mythes, des représentations symboliques, des langages. La médiation fait référence à une réalité et ce qui la transcende. La médiation est ce processus qui ouvre sur ce qui est latent, sur un savoir et une vision ou une production expressive. La médiation met en relation un sujet et son objet. La conception platonicienne de la médiation évoque trois perspectives :

> *La première concerne la dualité sensible/intelligible et la médiation de l'âme. La seconde s'interroge sur le processus de la remémoration et sur le rapport de la trace à l'idée dont elle serait la représentation. La troisième, enfin, se rapporte à l'opposition parole/écriture et aux pratiques culturelles d'inscription et de restitution de la mémoire.*[6]

La conception platonicienne de la médiation évoque chez nous la dualité de la démarche de l'utilisateur dans l'exploitation de la mémoire. Par exemple, il y a souvent opposition entre ce que l'utilisateur espère trouver et ce que les archives vont lui fournir comme réponse. De la même manière, la démarche entreprise au départ par l'utilisateur dans l'exploitation de la mémoire peut, en cours de route, connaître de nombreuses transformations.

Plus près de notre époque, les protestants nord-américains et les communautés mennonites, notamment celle de Kitchener en Ontario, seraient à l'origine des mouvements de médiation des années 70, mouvement par la suite exporté au plan international, notamment en France avec le jésuite, Jean-François Six. Ce dernier serait initiateur des premières expériences de médiation en matière pénale dans les milieux familiaux et sociaux de la délinquance.

La médiation est partout présente dans les secteurs de la vie publique : la médiation dans les médias, dans la famille, dans les services sociaux, dans le milieu du travail, de la justice et de la politique. En parlant du domaine de la justice, Jean-François Six dresse un parallèle intéressant avec le monde hospitalier pour expliquer le fossé qui peut exister entre le citoyen et l'institution dans la recherche d'une certaine justice : « [Ce fossé] ne sera pas comblé tant que la justice restera pour eux ce qu'est l'hôpital pour le malade : un lieu où le sujet devient objet et subit, sans y avoir pris part, des décisions dont ont a omis de lui donner la clé.[7] » . Voilà un parallèle intéressant à faire avec le monde de l'archivistique. L'utilisateur des archives serait-il à la merci de l'archiviste, du choix des sources et des orientations de la recherche ? Plutôt, l'archiviste, se tenant à distance de la démarche de l'utilisateur et lui fournissant toutes les clés, il oblige ce dernier à prendre en charge sa démarche, la saisir, lui donner les orientations souhaitées et les résultats appréhendés.

---

5 Le médiateur était considéré comme un *intermédiaire*, un *entremetteur*, un *facilitateur*.
6 Jean Caune. *Pour une éthique de la médiation. Le sens des pratiques culturelles*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1999. p.180.
7 Jean-François Six. *Le temps des médiateurs*. Paris, Éditions du Seuil, 1990. p.131.

La médiation est présente dans bon nombre de secteurs de l'activité humaine. Ainsi en est-il de la médiation reliée au monde musical – une division entre différents morceaux musicaux – et aux mathématiques qui nous rappellent que la médiane est cette ligne qui coupe une figure en son milieu. La médiation est également au service des résolutions de conflits; dans ce cas, le médiateur n'est pas partie prenante du processus, mais plutôt entremetteur de passage. Le savoir est également objet de médiation puisqu'il nous permet de passer d'un état d'ignorance à celui de connaissance; dans cette optique, la médiation scientifique mise sur la vulgarisation des connaissances disciplinaires acquises au profit du public. La médiation trouve ses assises en philosophie et en médecine. Dans ce dernier cas, les scientifiques du domaine ont découvert que l'activité des centres cérébraux qui traitent les mots et les phrases est coordonnée par des structures de médiation. Appliquée à ce domaine de l'activité humaine, la médiation prend également la forme d'une catalyse parce qu'elle peut opérer une transformation; en ce sens, la médiation provoque parfois une réflexion, mais ne participe pas forcément au processus et à son résultat. Il en va ainsi de l'archiviste qui soulève souvent des questionnements sans en fournir les réponses. Enfin, nous verrons plus loin que la médiation est présente dans le monde des arts et de la culture.

Certains auteurs considèrent que la médiation prend quatre formes identifiées à deux grands ensembles. Ainsi, la médiation préventive et la médiation curative répondent de conflits et, pour cela, elles sont médiation de différends. Pour leur part, la médiation créatrice et rénovatrice qui veulent créer des liens, sont médiation de différences. Regardons de plus près ces deux grands ensembles. La médiation est une forme alternative de résolution de conflits par opposition à la forme juridictionnelle classique. La médiation est là pour faciliter l'intégration sociale des cultures distinctes et le rapprochement entre les individus. La médiation est là pour faciliter ou rétablir la cohabitation, le contact, la rencontre. Elle fait appel à la volonté des parties et, contrairement au caractère procédural du droit, elle compte sur un processus plus ou moins long devant mener à une solution consensuelle; en ce sens, le processus est souhaité alors que la procédure est imposée. Dans cette optique, la médiation fait appel à la créativité, la diplomatie, la discrétion, la maîtrise de soi, la patience, la psychologie et beaucoup de rigueur, voire l'apprentissage de certaines techniques de médiation. Dans un contexte de résolution de conflit, la médiation se définit par un processus communicationnel reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants dans lequel un tiers – le médiateur – favorise le lien, la prévention ou le rétablissement d'une situation antérieure.

Dans la médiation, il y a le médiateur, cet acteur de la scène publique. Jean-François Six[8] nous propose différents portraits de cet acteur identifié à des secteurs fort différents. Ainsi, le médiateur est auxiliaire de justice. Sa fonction n'est pas de définir un perdant et un gagnant, mais d'aider les parties à convenir d'accords satisfaisants; à ce titre, il n'est pas juge. Le médiateur scolaire a un rôle social à jouer et non un rôle policier; il est appelé à rétablir l'ordre et à rétablir les relations École-Famille. Le médiateur d'entreprise est celui qui est à l'écoute du client, mais également autodéfenseur des intérêts de l'entreprise; stratégiquement, il fait certaines concessions, car le client demeure important, mais il n'en demeure pas moins que les intérêts de l'entreprise passent avant ceux du client. Le médiateur de quartier ou médiateur social est appelé à accompagner, par le dialogue et la persuasion, le citoyen dans son quotidien afin de faire face aux problèmes qu'il rencontre dans son environnement ou dans son rapport avec les institutions locales. Le médiateur familial est appelé à la résolution de conflits litigieux entre couples et dans leur rapport familial. Enfin, le médiateur culturel est ici d'abord identifié au service d'accueil des populations immigrantes, donc un médiateur interculturel pour faciliter l'intégration de citoyens étrangers à la culture du pays. Mais il est également connu comme étant un « [...] passeur [...]; ces médiateurs font le passage entre l'art contemporain et leurs contemporains; ils sont, en fait, des initiateurs. »[9]. Le processus communicationnel, la responsabilité sociale, l'autonomie du citoyen sont tout à fait en rapport avec la dynamique archivistique: l'archiviste est un initiateur et un intermédiaire du citoyen et de la mémoire.

La médiation est aussi une question de rapport binaire et de rapport tertiaire. La médiation est en rapport binaire dans ses résolutions de conflits. La médiation est en rapport tertiaire, car inscrite dans une dynamique de transformation et de création de liens entre des acteurs. La médiation binaire est aussi connue comme étant la médiation fermée, par opposition à la médiation tertiaire, dite médiation ouverte. Il nous apparaît que la médiation ne peut être binaire, mais tertiaire. Elle n'est pas que vrai ou faux, elle n'a pas comme seul référent, le bien ou le mal. Dans cette perspective et contrairement au conflit et à la négociation, la médiation est un des concepts fondamentaux de la philosophie qui se réfère à la connaissance et à la complexité humaine. Par exemple, « [...] l'attitude des médieurs peut résulter de composantes qui leur échappent et dont la connaissance n'apparaît pas toujours au premier abord »[10]. Cette relativité nous incite à garder une certaine distance par rapport à l'incompréhension, l'incertitude, les contradictions dans les rapports humains. Tout comme dans les

8 Jean-François Six (2003), *Op. cit.*
9 *Ibid.*, p.38.
10 Michèle Guillaume-Hofnung (2005), *Op. cit.*, p.90.

«- RETOUR TDM

rapports humains, l'archivistique n'a pas grand-chose d'absolu; elle s'active plutôt dans la relativité, ici dans ses rapports avec les médieurs, avec l'objet, dans la relation entre les deux qui est tertiaire.

Manière de distinguer définitivement les deux notions de rapport binaire et tertiaire à la médiation, Jean-François Six nous propose la conception suivante :

> *Va-t-on enfin comprendre que la définition de la médiation à la seule « résolution de conflits » porte en elle-même, si elle est ainsi absolutisée, un germe mortel d'atomisation de la médiation ! Alors que si l'on suit la théorie de la médiation ouverte, on voit qu'au lieu de faire éclater la médiation en une multiplicité de pratiques qui fonctionnent chacune pour leur compte, en ordre dispersé, et s'enferment chacune dans leur en-soi, dans leur cocon, on se trouve devant une dynamique qui fait de la médiation une créativité de liens et qui par le fait même inclut la résolution des conflits mais en donnant à celle-ci sa juste place : gestion active des conflits par la catalyse d'un tiers. Ainsi, cette théorie de la médiation ouverte, loin d'être intellectuelle, en chambre, se manifeste pour ce qu'elle est : un moteur puissant pour la réalisation de pratiques authentiques et efficaces de médiation.*[11]

Dans cette perspective de la médiation ouverte, peut-on avancer déjà, ici, que le médiateur archiviste vient bousculer les certitudes, questionner la démarche facile. Il fait réfléchir; il est critique et invite son interlocuteur à dépasser la vision binaire.

Le modèle tertiaire de la médiation exige la présence des trois éléments suivants : le citoyen, l'objet, l'institution dans son contexte. Quand un élément manque, les deux autres ne peuvent être compris; sans contexte, on ne peut rien expliquer ! Dans cette optique, on peut s'imaginer que le médiateur est un être tridimensionnel :

> *Voir du « 3 », tâche de tout médiateur, c'est apercevoir la troisième dimension et la mettre en valeur là où l'on a tendance à aplatir le réel et à faire voir le monde et les êtres en deux dimensions. Faire du « 3 » c'est provoquer les personnes et les situations pour qu'elles ne se laissent pas enfermer dans du noir et blanc, dans du manichéisme. Cela ne peut se vivre qu'en ayant goût de la complexité.*[12]

La médiation de différences nous apparaît être au cœur de la construction sociale, du lien social. Ce lien social ne peut s'effectuer que dans le rapport à un tiers médiateur entre un objet ou une institution et une personne. Traduite dans la perspective archivistique, cette construction met en jeux les archives (objet ou institution), les utilisateurs et le médiateur archiviste; il se doit de faire preuve d'impartialité dans la démarche et de neutralité dans le résultat.

La médiation est à usage sociopolitique et se manifeste dans le discours. Elle est un instrument de pensée du langage, du symbole et du signe culturel dans l'espace et le temps. Objet de communication, la médiation participe au sens de l'explication qui est donnée, de la connaissance du monde et de ce qui est dit dans l'absolu, et au sens de la compréhension qui résulte des signes exprimés, de l'interprétation qui en est faite dans ce qu'elle a de plus relatif. Ce faisant, elle tisse des liens entre le passé, le présent et l'avenir et contribue à construire des significations aux événements. Elles sont, pour nous, associées à des contextes qui leur sont spécifiques et au sein desquels sont possibles des analyses et des interprétations.

Parce que semblables dans la conceptualisation, d'autres auteurs de la médiation préfèrent parler de médiation culturelle pour exclure tout ce qui semble s'apparenter à une résolution de conflit. Cela réfère plutôt aux relations entre des objets, des institutions, des citoyens inscrits dans une dynamique d'information et de communication. La médiation culturelle doit d'abord être abordée comme phénomène de culture. Elle est donc cet ensemble des pratiques et des manifestations qui représentent symboliquement l'appartenance sociale de ceux qui les mettent en œuvre.

> *Elle s'inscrit, par conséquent, dans une double logique : d'une part, une logique institutionnelle, puisqu'elle représente une appartenance et les structures d'une sociabilité; d'autre part, une logique esthétique, puisqu'elle est un ensemble de pratiques symboliques et de formes de représentation.*[13]

La médiation appartient d'abord à la culture, à une culture anthropologique, objet d'étude de la société. Cette dernière est un ensemble complexe qui englobe les savoirs, les croyances, les coutumes, les lois et leur application au sein d'une société, d'un groupe de personnes. La médiation est ce qui les réunit afin de donner un sens à leur action. La médiation recherche la cohérence des rapports; la relation des individus dans leur rapport avec les autres, relation dans l'espace donné, mais également relation des individus dans leur rapport avec le passé et l'avenir, relation dans le temps présent.

11 *Ibid.*, p.249.
12 *Ibid.*, p.206.
13 *Ibid.*, p.73.

La médiation a aussi quelque chose de noble qui fait appel à un ensemble de valeurs. Parmi celles-là, la liberté et l'autonomie, mais également :

> *[…] la médiation devient […] une essence supérieure, immanente, transcendante, propice à toutes les utopies […]. Elle défend les exigences du savoir et la maîtrise des connaissances contre l'inculture, l'abêtissement et l'engloutissement […].*[14]

La médiation a une valeur orthopédique, voire thérapeutique. À la première, et dans des domaines dont nous avons déjà fait état – par exemple, la médiation juridique, familiale et communautaire – la médiation doit voir à réduire les fractures causées par une rupture des rapports et des faits. À la seconde, la médiation doit réparer ce que la connaissance et l'apprentissage n'ont pas su transmettre. En ce sens :

> *Il faut réorganiser les connaissances mal dirigées, rectifier les erreurs de compréhension, chasser les fausses croyances, faire la guerre à l'irrationnel, expliquer, traduire les savoirs incompréhensibles d'expert pour les rendre accessibles au plus grand nombre, susciter la curiosité, l'envie d'apprendre, et enfin provoquer une attitude positive, ouverte, à l'égard de la science et des techniques.*[15]

L'archiviste médiateur doit s'en prendre notamment aux fausses orientations prises dans la transmission des connaissances afin d'apporter les correctifs nécessaires et ainsi provoquer une relecture des archives.

> *La médiation n'est pas un concept, une théorie organisée, relativement solidifiée et prête à l'emploi pour analyser l'espace social; elle recouvre au contraire un champ de débat théorique et de pratiques professionnelles sur les relations entre la culture et son public. Elle est cet espace de communication où se tissent les liens […] avec les musées et le patrimoine [notamment].*[16]

La médiation sera donc un espace public de participation à la culture ouvert à la connaissance.

La médiation culturelle appliquée à l'univers archivistique va se prêter à des rapports multiples entre les acteurs et leur public dans la perspective, notamment, d'un repositionnement des uns envers les autres dans un espace donné. C'est à l'intérieur de cet espace que les acteurs pourront, comme intermédiaires, communiquer plus aisément les connaissances acquises. C'est à l'intérieur de cet espace que le public se sentira respecté et reconnu dans sa différence, pour l'attention dont il est l'objet, pour cet effort d'hospitalité de l'institution qui l'accueille, qui tente d'expliquer, d'informer, de traduire.

La médiation culturelle est l'illustration de ce que nous sommes, de ce que nous représentons; il est notre miroir. La médiation culturelle est à la fois la représentation d'une structure institutionnelle, l'organisation des formes de la culture et la communication. La médiation culturelle « […] constitue l'instance par laquelle nous prenons pleinement conscience de notre appartenance par la médiation esthétique d'une représentation […] »[17]. La médiation esthétique est davantage celle des représentations ou pratiques culturelles théâtrales et autres. Cette médiation donne aux formes de la sociabilité la matérialité nécessaire de se représenter elles-mêmes. La création culturelle, celle d'un personnage qui s'exprime par la présence physique et à travers la voix d'un acteur, constitue la médiation et permet au spectateur de s'identifier à lui et de se l'approprier. Cette création prend la forme d'une pratique culturelle. Elle est, par définition, une forme de médiation. C'est par elle que nous prenons conscience de notre appartenance et c'est par elle que s'expriment les formes de la société.

> *Les pratiques culturelles représentent, ainsi, un processus de construction de la sociabilité assumé par des sujets singuliers, dans un espace culturel désormais éclaté en autant d'espaces individuels de pratiques culturelles singulières […].*[18]

La médiation culturelle est davantage celle des pratiques culturelles qui illustrent les valeurs d'appartenance et symboliques. Elle permet :

> *[…] à nos appartenances et aux liens sociaux dans lesquels nous nous reconnaissons de faire l'objet de circulations et d'échanges dans des espaces de communication et dans des espaces de significations dans lesquels, en les donnant à voir et à entendre, nous mettons en jeu notre propre appartenance et les liens qui constituent notre identité.*[19]

En définitive, la culture se situe à l'intersection du savoir constitué et de l'expérience existentielle; cette intersection s'appelle la médiation. Elle est un processus dynamique de transmission, d'appropriation et de transformation de l'objet. Le médiateur est un agent-catalyseur des acteurs et médieurs de la culture que sont les citoyens et les spécialistes. L'archiviste s'inscrit dans cette dynamique, à l'intérieur d'un espace public défini comme lieu de médiation où se côtoient objets réels et représentations symboliques.

---

14 Paul Rasse. «La médiation, entre idéal théorique et application pratique», dans *Recherche en communication*, no 13 (2000). p.4.
15 *Ibid.*, p.5.
16 *Ibid.*, p.12.
17 Bernard Lamizet (1999), *Op. cit.*, p.16.
18 *Ibid.*, p.19.
19 *Ibid.*, p.40.

LA MÉDIATION CULTURELLE : CHAMPS DE CONCEPTUALISATION

Les points de vue culturels sur la question de la médiation ne sont pas pures spéculations intellectuelles, mais plutôt la recherche d'une compréhension et d'explications de phénomènes observés au sein de plusieurs pratiques professionnelles associées à ce champ de la vie humaine. Ces contributions théoriques et empiriques se veulent un apport aux développements paradigmatiques des disciplines étudiées auxquelles nous ajoutons celle de l'archivistique.

La médiation occupe plusieurs champs d'activités. Comme nous l'avons démontré, sa conceptualisation est complexe et nécessite des choix. Le nôtre favorise la médiation dans le champ culturel, inspiré de la médiation créatrice et citoyenne. Elles sont des emprunts aux conceptions développées par certains auteurs. Au premier chef, Jean Caune qui précise que la médiation créatrice vise la communication par le lien entre des personnes ou des groupes. Son objectif premier n'est pas la résolution de conflits, mais elle y participe. Le modèle conceptuel privilégié par Lucille Guilbert opte pour la médiation créatrice qui se développe à l'intérieur de réseaux qui deviennent des lieux où l'ensemble des acteurs, médiateurs et médieurs, participent et où leurs compétences sont sollicitées.

> *La composition du réseau de médiation créatrice est fondée sur la diversité des trajectoires migratoires, des expertises et des pratiques professionnelles de tous les participants, de leurs rôles et des statuts au sein de l'organisation, de leurs caractéristiques linguistiques et ethnoculturelles.*[20]

La médiation créatrice exige des compétences, une connaissance pertinente des réseaux d'information et la capacité de les articuler et de les organiser de manière à préciser la démarche. Edgar Morin appelle cela la connaissance pertinente ou l'aptitude à situer l'information dans un contexte et un ensemble et de saisir les relations mutuelles et influences réciproques entre les parties d'un ensemble. De plus, la médiation créatrice exige le savoir agir fondé sur la reconnaissance de l'expérience de chacun et des autres, donc de la reconnaissance de l'expérience des médieurs. La reconnaissance de sa propre expérience repose sur la perspicacité et la lucidité des expériences passées en vue de les intégrer, de les actualiser et de les adapter à la situation présente. De plus, la médiation créatrice exige la congruence des acteurs, c'est-à-dire l'adéquation entre ce qu'on sait, ce qu'on dit, ce qu'on exprime et les gestes que l'on pose. Enfin, la médiation créatrice exige l'empathie à l'égard des citoyens ou cette capacité d'écoute des besoins des utilisateurs. Cette empathie se construit de la compétence, du savoir agir et de la congruence des médieurs et médiateurs à l'intérieur d'un réseau. Cette conceptualisation de la médiation créatrice proposée par Lucille Guilbert s'est développée dans une dimension interculturelle et dans une perspective d'immigration qu'elle appelle également médiation citoyenne.

Pour qu'il y ait médiation, il faut un acteur pour s'en charger. C'est ainsi qu'entre en jeu le médiateur, cet individu travaillant pour le compte d'une institution ou à titre autonome et de qui on exige plusieurs qualités déjà énumérées. Qu'il soit donc un médiateur institutionnel à la solde d'une entreprise qu'il dessert mais dont le mandat est d'accompagner le citoyen dans les dédales de l'administration ou qu'il soit un médiateur autonome n'appartenant à aucune institution, un médiateur au service du citoyen, on exige de lui qu'il ait cette capacité d'accompagner ou de rapprocher, par un dialogue approprié, les intérêts des deux parties. Une difficulté se présente au médiateur institutionnel s'il ne sait pas être tout à la fois au service du citoyen et de son institution. Plus autonome, il peut mieux exercer son travail de médiateur. Il peut mieux saisir le sens des questions posées par le citoyen, mieux saisir les réactions posées par le citoyen à l'égard de l'institution. Plus autonome à l'égard de son institution, il peut davantage poser le problème institutionnel en regard des attentes du citoyen; le médiateur peut plus facilement poser les problèmes créés par l'institution, les erreurs qu'elle commet. L'institution doit y voir un grand avantage à tirer profit des indications fournies par le médiateur.

Pour Lucille Guilbert, le médiateur, animateur et coordonnateur des rapports, est davantage dans l'action un catalyseur : « [Il] initie un processus de médiation entre les médieurs, lesquels demeurent les maîtres d'œuvre du devenir du processus de médiation dans le réseau. »[21]. Dans cette optique, la médiation devient créatrice puisque l'archiviste, médiateur et surtout catalyseur, met en cause des médieurs, déclenche un processus de médiation entre eux au sein d'une institution.

Mais à cette conceptualisation de la médiation créatrice et citoyenne s'ajoute, pour nous, une autre dimension importante pour expliquer le bien-fondé du caractère autonomiste du médiateur et sa capacité d'accompagnateur, nous dirons de pédagogue. C'est Jean-François Six qui nous propose d'aborder la question en observant la médiation dans le milieu scolaire et dans la perspective didactique et cognitive pour reconnaître que l'enseignant est un transmetteur dynamique des savoirs, pour concevoir que l'enseignant est un médiateur dynamique entre l'élève et le savoir. Dans cette optique, la médiation est une méthode, un outil pédagogique :

[20] Lucille Guilbert. « Compétences actualisées au sein de réseaux de médiation créatrice », dans *Collectif interculturel*, la Revue de l'Institut de recherche et de formation interculturelles de Québec, vol. 5, no 2 (1999), p.137.
[21] *Ibid.*, p.143.

L'enfant […] a besoin d'une aide pour instaurer (voire restaurer) une relation dynamique, positive et personnelle entre lui et le contenu de la discipline, pour prendre possession de ses propres structures de pensée autant que des éléments de savoir eux-mêmes.[22]

Comme accompagnateur et transmetteur, l'enseignant médiateur fournit à l'élève un nouveau rapport au savoir et, à la fois, suscite son éveil à la sensibilité, la curiosité et la motivation. Or, tout comme dans le rapport archiviste-utilisateur-objet ou institution, nous sommes en présence ici d'un rapport tertiaire enseignant-élève-savoir. Et tout comme dans le premier rapport archiviste-utilisateur-objet, la démarche de l'utilisateur a quelque chose de similaire à la démarche de l'élève, ce que l'on pourrait appeler une méthode d'autoapprentissage, une médiation pédagogique :

Celle-ci a donc pour but de modifier durablement les structures intellectuelles en favorisant les apprentissages et en développant les fonctions cognitives. La méthode permet à « l'enseigné » de s'enseigner en saisissant l'information, en identifiant les différentes stratégies, de bien cerner le problème et de trouver les données pertinentes pour arriver à traiter celui-ci.[23]

Dans un ouvrage majeur sur la médiation culturelle, Bernard Lamizet[24] suggère une conception qui nous apparaît majeure sur le sujet : la construction d'un espace. La médiation culturelle prise comme élément de construction d'une opinion à l'égard des pratiques culturelles, davantage un élément de construction d'un langage, d'une représentation, d'une symbolique dans un espace de circulation, de passage à la recherche de quête de sens.

La médiation culturelle construit un langage de rationalité et d'intelligibilité des formes de la culture, condition sine qua non de leur appropriation et de leur usage par les sujets qui appartiennent à l'espace social dans leurs pratiques symboliques et dans leurs usages des formes et des structures de la représentation et de la communication.[25]

En ce sens, les musées, tout comme les centres d'archives, sont des espaces de construction parce que lieux d'accumulation, mais également lieu de circulation, de sociabilisation et de communication. Mais les musées, tout comme les centres d'archives, sont également des lieux de « clôtures » parce qu'ils font l'objet d'une accumulation d'objets culturels dont les stratégies sont déterminées par ce souci de pérennité et d'immortalité de l'objet dans un lieu de conservation permanente.

La médiation étant pratique culturelle et celle-ci étant médiation, elles appartiennent toutes les deux et participent comme acteurs et sujets à un processus de construction de rapports citoyens dans un espace culturel à la recherche d'une appartenance, d'une identité. C'est d'ailleurs ce que précise Bernard Lamizet lorsqu'il explique que la médiation est pratique culturelle car elle permet :

[…] à nos appartenances et aux liens sociaux dans lesquels nous nous reconnaissons de faire l'objet de circulations et d'échanges dans des espaces de communication et dans des espaces de significations dans lesquels, en les donnant à voir et à entendre, nous mettons en jeu notre propre appartenance et les liens qui constituent notre identité.[26]

Cet espace peut recouvrer deux réalités : public et culturel. L'espace public est celui de l'événement historique, de l'émergence de la sociabilité et de la constitution de la cité. L'espace culturel est celui de la représentation symbolique de cette sociabilité et de la construction de ses formes. Dans cette optique, les espaces de la médiation sont des espaces de circulation dans lesquels la sociabilité inscrit des logiques de sens et de signification.

L'espace est donc la représentation réelle et symbolique d'événements. Il n'est cependant pas intemporel et appartient plutôt à différents contextes. Dans cette optique, la médiation culturelle s'inscrit dans la temporalité.

[Elle] articule, de cette manière, le temps de l'expérience du sujet, qui est le temps réel, le temps de sa mémoire et de sa subjectivité, qui est le temps symbolique, et le temps de sa culture et des formes esthétiques de la sociabilité dont il est porteur, qui est le temps social […].[27]

Les médiateurs et médieurs en font un espace qu'ils occupent, qu'ils s'approprient et, dans le cas du dernier, interprètent pour donner sens au temps, mais également à l'espace.

Jean Caune accorde beaucoup d'importance au concept d'espace public. Il le définit ainsi : l'espace public passe par la structuration et la diffusion des opinions, par la construction objective des opinions et par la construction et la médiatisation des opinions. En archivistique, cela pourrait s'apparenter à la connaissance, à l'interprétation et à la diffusion de l'objet.

Nous empruntons de Jacques Flaget, une métaphore, celle de la dynamique du fluide, pour illustrer le caractère variable et souple de la médiation.

---

22 Jean-François Six. *Dynamique de la médiation*. Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 1995. p.80.
23 *Ibid.*, p.81.
24 Bernard Lamizet. *La médiation culturelle*. 1999.
25 Ibid., p.79.
26 *Ibid.*, p.40.
27 *Ibid.*, p.140.

Adoptant les lois de la propagation des fluides, cet outil des temps brouillés, affranchi des adhérences institutionnelles et des logiques d'ordre, se répand à la manière d'une matière mouvante, élastique, s'immisçant dans les interstices, épousant les formes de son contenant, se coulant dans des contextes sociaux et institutionnels très diversifiés. La nécessité d'aménager des jeux de passages entre des échelles, des espaces et des temporalités multiples et enchevêtrées, conduit à concevoir des modalités flexibles, adaptables, modulables de régulation. La plasticité de la médiation établit des courants, des circulations, des ponts entre hétérogènes.[28]

Cette métaphore, appliquée à notre objet, est intéressante pour ce qu'elle présente de mouvement parce qu'elle s'en prend à la rigidité institutionnelle et à son caractère ordonné. C'est précisément le défi qui se présente à l'archiviste médiateur qui doit permettre ce rapprochement des dualités que représentent le plus souvent le citoyen et l'institution.

S'appuyant sur les pratiques sociales et son caractère normatif, c'est avant tout sur le positionnement d'une tierce personne, que se fondent la médiation et son acteur, le médiateur. C'est un processus consensuel de construction d'un rapport entre les personnes et les institutions au regard de l'objet et de sa mémoire que mène la médiation dans une dynamique d'échanges à travers des courants ou des ponts qui relient les parties, qui fait en sorte qu'une dynamique des fluides affectée en court de route par des tourbillons ou des turbulences, que crée un lien ou un consensus, pour nous une compréhension ou l'interprétation d'un événement, d'un contexte dans son espace.

Nous croyons donc que l'archivistique est apparentée à cette forme culturelle de la médiation créatrice et citoyenne animée par un médiateur-catalyseur-pédagogue en réseau pour construire, dans une dynamique de fluide, des représentations et des symbolisations d'objets appartenant à l'espace et au temps.

LA MÉDIATION ARCHIVISTIQUE

La culture n'est un fait social qu'en raison de sa manifestation, de son expression en expérience individuelle ou collective. La culture est un phénomène de communication qui est à son tour un phénomène de culture et qui s'articule dans des pratiques au sein d'un espace. À partir du moment où des pratiques culturelles s'exercent dans un espace donné, public ou privé, il y a médiation pour voir à l'organisation, l'articulation, la construction de sens.

La médiation culturelle est bien plus qu'une organisation des formes de la culture et de la communication : elle est mise en œuvre esthétique de prestations, d'activités ou de représentations qui ont la matérialité de signifiants et d'événements et qui construisent un sentiment d'appartenance dans un contexte de référence.[29]

La médiation culturelle appliquée au champ archivistique trouve ses prémisses dans l'approche créatrice et citoyenne. Elle favorise la communication et le lien entre les personnes. Comme elle s'exerce dans un rapport qui n'est pas binaire mais plutôt tertiaire, la médiation archivistique va plutôt favoriser l'échange des médieurs avec le médiateur. L'archiviste doit pouvoir reconnaître les limites de ses connaissances et de ses compétences et faire appel à son réseau d'échanges et d'expertises. Premier acteur de ce réseau, l'archiviste se doit de faire appel à des acteurs de l'institution ou à des compétences reliées à l'objet d'étude. Cette médiation en réseau exige souvent certaines compétences. Elle exige d'abord de l'archiviste médiateur la capacité à identifier la connaissance utile et pertinente à la démarche. Il doit surtout être en mesure de faire l'adéquation entre ce qui existe comme matière reliée à la connaissance utile, ce à quoi elle peut servir et ce qu'elle donnera comme résultat. Il s'agit probablement du plus grand défi qui se présente à l'archiviste, c'est-à-dire à la fois reconnaître ses limites, celles des sources et savoir les repousser constamment.

La médiation exige de la part de l'archiviste médiateur une grande capacité à identifier les réseaux d'information, à identifier les compétences techniques ou scientifiques reliées à l'objet d'étude. Elle exige enfin de l'archiviste médiateur la capacité d'articuler et d'organiser les liens entre les médieurs afin de faciliter la démarche de l'utilisateur. Bien sûr, cette médiation archivistique exige de grandes qualités d'écoute et d'empathie à l'égard des médieurs, car c'est là que s'exerce une bonne part de son mandat qui consiste à servir le citoyen.

Nous avons suffisamment précisé dans ce texte les qualités nécessaires d'un bon médiateur. Nous venons tout juste de démontrer qu'il se doit notamment d'être suffisamment à l'écoute de l'utilisateur. Nous croyons cependant qu'il doit présenter des qualités supérieures à celles habituellement rencontrées chez le médiateur culturel. L'archiviste est rarement un acteur autonome; il exerce toujours sa profession au sein d'une institution et doit répondre d'un mandat qui lui est spécifique. Il ne peut pas toujours répondre aux intérêts institutionnels et à ceux de son utilisateur. Il pourra difficilement faire preuve à chaque fois de la plus grande objectivité en regard des attentes de l'utilisateur; à tout le moins, l'archiviste médiateur sera un bon accom-

[28] *Jacques Flaget. Médiation et action publique. La dynamique du fluide*. Bordeaux, PUB, 2005. p.12.
[29] Jean Caune (2006), *Op. cit*. p.8.

pagnateur, un bon guide. L'archiviste médiateur se doit d'être un excellent catalyseur, lui qui est le premier intervenant de la démarche du médieur. C'est lui qui initie le processus, qui suscite la présence d'autres médieurs et déclenche le processus de médiation créatrice. Comme médiateur et catalyseur, il doit provoquer une réaction et laisser à l'autonomie des médieurs la responsabilité de mener à bon port la démarche.

Nous croyons qu'à cette vocation de médiateur et catalyseur, l'archiviste doit démontrer la qualité d'un bon pédagogue. Il a comme responsabilité première d'initier le médieur dans son rapport avec l'objet ou l'institution. Il doit transmettre cette connaissance et faciliter sa compréhension. Ce transfert se fera à partir d'une méthode précise – notamment par ce que nous appelons l'entrevue initiale – et grâce à l'existence d'outils appropriés comme l'inventaire, le plan de classification ou la description des documents. En présence de la multitude des sources et des supports d'information, il se doit de faire état de leur diversité et d'expliquer leur nature et leur fonctionnement. Comme médiateur pédagogue, l'archiviste verra à susciter l'intérêt, attirer la curiosité, créer chez le médieur un intérêt constant pour la recherche de la connaissance. Le professeur doit fournir à l'élève des outils pédagogiques qui vont susciter son autoapprentissage, permettre à l'élève de saisir la démarche d'identification des sources appropriées, de comprendre les modes de consultation de l'information et savoir développer ses propres stratégies.

Dans le milieu muséal, la construction de sens passe par la collecte d'informations, leur interprétation dans un document d'accompagnement, un parcours et leur aménagement dans un lieu. Tentons le parallèle avec le milieu archivistique: la construction de sens passe par l'accumulation de documents, leur traitement, leur mise en valeur et leur diffusion. C'est un espace qui est créé par l'archiviste médiateur qu'il partage avec l'ensemble des médieurs et spécialistes qui fréquentent les lieux. C'est par son travail professionnel qu'il participe, qu'il contribue à cette construction de l'espace public qui est le lieu d'accumulation des événements passés et présents, mais également à la construction de l'espace culturel qui est le lieu des représentations symboliques. Cette accumulation n'est cependant pas neutre parce qu'elle participe aux choix qui sont faits par l'archiviste. De la même manière, le choix du traitement qu'il effectue sur les documents accumulés fait en sorte que l'archiviste participe à la construction d'opinion sur les événements. Par ses pratiques culturelles d'accumulation et de traitement, l'archiviste participe à la construction des événements et de ce qu'ils peuvent symboliser dans l'espace et le temps. Il n'est donc pas neutre. Il est à la fois médiateur et médieur.

Mais quel sens faut-il donner aux événements. En muséologie, on parle de pluralité des lectures, des représentations multiples de l'objet. Il en est tout autant en archivistique. Les événements sont autant de représentations qui produisent des effets différents. Autant de publics qu'il y a d'utilisateurs, autant d'interprétations qu'il peut y avoir sur l'objet ou l'institution. L'archiviste situe l'objet dans l'espace et le temps; il n'est qu'un opérateur de l'événement. Les pratiques culturelles archivistiques s'emploient à fournir aux médieurs une multitude d'outils d'aide à la recherche. Il veut pallier tout ce que ne dit pas l'objet, l'institution. Il veut donner au médieur cette capacité de regard sur l'objet, d'écoute, de perception et de sensibilité. Il veut pallier l'absence, aux silences et parfois même à ce qui est dit. Bref, il veut contribuer à la connaissance de l'objet et de l'institution. Dans cette optique, l'archiviste est un accompagnateur.

CONCLUSION

La transformation des fondements mêmes de notre société a eu des impacts notables sur les pratiques culturelles et archivistiques. Comme aux plans juridique, familial, social et autres, le changement des structures a modifié considérablement le rôle de l'archiviste. La médiation archivistique pourrait avoir pris naissance avec ce besoin grandissant pour l'accès aux archives.

Nous optons pour une médiation qui se situe au croisement de la représentation et de l'interprétation de l'objet et de son rapport à l'espace et au temps. Nous optons pour une médiation qui consiste à placer l'utilisateur, le médieur dans une situation de maîtrise relative par rapport aux ressources, objet et institution, mises à sa disposition.

En ce sens, il nous apparaît que l'archiviste est tout à la fois un médiateur et un médieur qui, dans l'action, doit faire œuvre de catalyseur et de pédagogue.

CONGRÈS ANNUEL

LES ARCHIVES COMME INSTITUTION CULTURELLE ET LA QUESTION DE LA TRANSMISSION DE LA CULTURE[1]

Fernand Harvey
Professeur
INRS-Urbanisation, Culture et Société
Québec

Toute société est le produit d'une culture qui s'inscrit dans le temps. Pour maintenir la cohérence du lien social, les sociétés ont recours à diverses instances de transmission constituées principalement par la famille, l'école, les organisations volontaires et les institutions culturelles soutenues par l'État ou le secteur privé. S'y ajoutent, mais de façon plus ambiguë, le rôle des médias et, plus récemment, celui des nouvelles technologies de communication et d'information.

Parmi les grandes institutions publiques qui jouent un rôle fondamental dans la transmission de la culture, il faut inclure les bibliothèques publiques, les musées, les organismes liés au patrimoine et les centres d'archives. Les rapports entre ces différentes institutions n'ont pas toujours été évidents par le passé, chacune ayant pris l'habitude de développer ses propres créneaux, compte tenu de l'état émergent des professions en cause, des législations en vigueur, de l'état de la recherche scientifique et de la place occupée par la culture au sein de la société.

Lorsqu'on examine les institutions culturelles du Québec depuis le début du XX[e] siècle, on peut y déceler une évolution en trois étapes: celle de l'érudition pionnière, celle de la spécialisation et celle plus récente de la convergence des savoirs.

1- LA QUESTION DE LA TRANSMISSION DE LA CULTURE

Mais avant d'esquisser cette évolution des institutions culturelles, il n'est pas sans intérêt de revenir sur cette notion de transmission de la culture. On pourrait la définir comme un processus au cœur de toutes les sociétés dans la mesure où celles-ci sont constituées par des modèles de penser, de sentir et d'agir hérités des générations précédentes. Néanmoins, cette transmission n'est pas une simple reproduction du passé puisque les sociétés, comme les individus, sont confrontées aux choix inédits que posent le changement social et l'innovation dans les sociétés de la modernité.

La notion de transmission de la culture a longtemps été tenue en suspicion par les sciences sociales à cause de son caractère jugé conservateur. Si cette notion revient à l'avant-scène de la réflexion sur la société depuis quelque temps, il faut y voir l'expression d'un malaise engendré par l'accélération du changement social. Les enjeux liés à la mondialisation, l'impact social des nouvelles technologies d'information et de communication, l'aménagement de la diversité culturelle, la crainte suscitée par les industries culturelles à l'échelle planétaire, voilà autant de questions qui ne sont pas sans liens avec l'avenir de la transmission. Qu'est-ce que transmettre? Que transmettre et pourquoi transmettre?

Il importe, à la suite du philosophe Régis Debray, de distinguer entre la communication et la transmission. Les nouvelles technologies nous permettent d'avoir accès à une masse de documentation et d'information - incluant les questions culturelles - sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Communiquer consiste ici à transporter de l'information dans l'espace. Tout autre est la perspective de la transmission, laquelle consiste à transporter de l'information dans le temps. Considérée dans cette perspective, la transmission implique une filiation et une généalogie, qui relient tout autant les générations que leurs productions culturelles et intellectuelles. On a beaucoup fait état du malaise contemporain qui réduit la temporalité au présent et à la communication immédiate, reléguant ainsi la transmission à l'arrière-plan[2].

Que transmettre et pourquoi transmettre? Ces interrogations posent, au fond, la question de la pertinence et celle du sens. Fernand Dumont a bien montré que les sociétés de la modernité, du fait qu'elles ont perdu l'assurance de leur cohérence, comme c'était le cas dans les sociétés du mythe et de la tradition, font face au défi de donner un sens au monde et de reconstruire sans cesse leur cohérence incertaine. Le passé n'étant plus garant de l'avenir, la transmission de la culture, toujours nécessaire pour fonder l'identité individuelle et collective, suppose néanmoins des choix en fonction des impératifs du présent[3]. D'où, un questionnement par rapport aux valeurs. Dans cette perspective, l'archiviste, le bibliothécaire et le conservateur ne sont-ils pas, chacun à sa façon, des médiateurs culturels qui transmettent une mémoire collective: celle de l'humanité, celle de la nation et celle de la communauté locale?

Cette fonction de médiation culturelle a évolué au cours du XX[e] siècle. Dans le cadre de cet exposé, j'aimerais proposer une réflexion qui permette de situer les archives en rapport avec les autres grandes institutions culturelles publiques, plus particulièrement les musées, le patrimoine et les bibliothèques publiques.

1 Communication dans le cadre du 37e congrès de l'Association des archivistes du Québec, Québec, 14 mai 2008.
2 Fernand Harvey, «Les bibliothèques publiques et la société du savoir», dans Jean-Paul Baillargeon, dir., *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI[e] siècle* (Québec,. Éditions de l'IQRC et Éditions ASTED, 2004): p. 55-56.
3 Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, p. 95-113.

2- L'ÉPOQUE DE LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS : L'ÉRUDITION ET LA QUÊTE IDENTITAIRE

Au Québec, les institutions culturelles publiques ont mis du temps à émerger, malgré les projets esquissés par bien des précurseurs dès la fin du XIX[e] siècle, mais demeurés lettre morte. Dans le domaine des archives, John Langelier, sous-registraire, responsable des archives de la province, réclamait déjà en 1882 qu'on lui confie la responsabilité de recueillir, coordonner et conserver, voire de publier, toutes les archives historiques, administratives et judicaires des gouvernements antérieurs[4]. Par ailleurs, lors des fêtes du Tricentenaire de Québec, en 1908, un comité de citoyens proposait en vain au gouvernement fédéral de Sir Wilfrid Laurier la construction à Québec d'un musée national des beaux arts[5]. Du côté des bibliothèques publiques, on connaît le retard historique accumulé par le Québec dans ce domaine. Le clergé catholique, craignant l'influence des mauvaises lectures, s'est toujours opposé à l'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine, préférant mettre sur pied des bibliothèques paroissiales sans envergure ni véritables moyens au cours de la seconde moitié du XIX[e] siècle. C'est dans ce contexte que la Bibliothèque Saint-Sulpice, créée à Montréal par la Congrégation de Saint-Sulpice, en 1915, allait servir comme institution privée de suppléance, en attendant son achat par le gouvernement du Québec en 1941.

Par ailleurs, il est intéressant de noter la naissance au cours de l'entre-deux-guerres de trois institutions qui seront étroitement liées par la suite : les Archives de la province, la Commission des monuments historiques et le Musée de la province de Québec. Il faut se rappeler que le début des années 1920 marque le début d'une véritable politique culturelle avant la lettre, grâce à l'action énergique d'Athanase David, secrétaire de la province, sous le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau, de 1919 à 1936[6].

Lorsque David crée le nouveau poste d'Archiviste de la province de Québec, en septembre 1920, il choisit comme titulaire Pierre-Georges Roy. Ce dernier est bien connu dans les milieux de l'érudition historique puisqu'il dirige le *Bulletin de Recherches historiques* depuis sa fondation en 1895. Aussitôt nommé à ce poste. Pierre-Georges Roy entreprend l'année suivante de publier le premier volume des *Rapports annuels des Archives de la province de Québec*. Son objectif sera de publier dans ces Rapports ou sous forme de volumes le plus d'inventaires et de documents pertinents en rapport avec le régime français. Sans doute considérait-il que la diffusion à un plus large public d'historiens, d'érudits et d'amateurs d'histoire de ces documents était de nature à renforcer l'identité culturelle du Canada français en lui rappelant ses origines. S'il accordait la priorité aux archives historiques anciennes, Pierre-Georges Roy aurait été prêt à ce que les Archives de la province recueillent également les archives administratives de plus de 50 ans, puisqu'il en fait la demande à deux reprises au gouvernement, mais sans succès. Il faut dire que la législation en vigueur avant les années 1960 - et même avant la loi des archives de 1983 - n'était pas de nature à développer une vision intégrée des archives nationales[7].

En 1922, Athanase David intervient également dans le domaine du patrimoine en faisant adopter une loi pour la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Une loi française de 1913 avait servi d'inspiration à cette législation qui prévoyait, en outre, la mise sur pied d'une Commission des monuments historiques de cinq membres. Pierre-Georges Roy occupera la fonction de secrétaire de cette commission présidée à ses débuts par le juge Marc-Adélard Turgeon. Malgré des moyens limités, la Commission procédera au classement de quelques bâtiments historiques du régime français et patronnera divers ouvrages d'architecture rappelant l'époque de la Nouvelle-France. Cet accent mis sur la période des origines de la nation sera réitéré par l'historien de l'art Gérard Morisset au moment où il entreprend son *Inventaire des œuvres d'art du Québec*, à partir de 1937.

Dernière pièce au dossier de la mise en place des premières institutions culturelles publiques : la création du Musée de la province. En 1922, Athanase David fait adopter la « Loi sur les musées de la province » pour servir à l'étude de l'histoire, des sciences et des beaux-arts. Cette législation ambitieuse poursuit plusieurs objectifs : conserver et mettre en valeur l'héritage national, faire connaître les oeuvres des artistes contemporains et former la jeunesse ainsi que le « peuple » au culte du « beau »[8]. La crise économique des années 1930 viendra ralentir le projet de construction du Musée provincial à Québec qui n'ouvre ses portes qu'en 1933. S'y trouvent réunis sous le même toit, les beaux-arts, l'histoire naturelle et les archives. Un concours de circonstances permet à Pierre-Georges Roy d'accéder à la direction du Musée dès 1931, à la suite du décès subit du premier directeur pressenti, Charles-Joseph Simard. Le choix de Roy comme directeur ne sera pas des plus heureux pour le développement des beaux-arts puisqu'il continuera d'accorder la priorité à ses travaux d'archiviste, laissant à son adjoint, Paul Rainville, le soin de s'occuper du Musée.

Que retenir de cette période pionnière des institutions culturelles publiques au Québec, plus particulièrement en ce qui concerne les archives ? Ces nouvelles institutions reposent sur les épaules de quelques personnes,

4 Gilles Héon, « Les Archives nationales du Québec : la mémoire de la nation », *Archives*, vol. 27, no 2 (1995) : p.8.Il faudra attendre la loi sur les archives de 1983, soit un siècle plus tard, pour que ce mandat soit pleinement octroyé aux Archives nationales du Québec !
5 H.V. Nelles, *The Art of Nation-Building. Pageantry and spectacle at Quebec's tercentenary*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 72.
6 Fernand Harvey, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », *Les Cahiers des Dix*, 57 (2003) : p. 31-83.
7 Gilles Héon, op. cit., p. 9.
8 Fernand Harvey, *Le Musée du Québec. Son public et son milieu*, Québec, Musée du Québec, 1991, p. 13.

d'autant plus que les structures de l'État québécois demeurent embryonnaires. Les archivistes ont développé leur compétence par la pratique, en l'absence d'une formation professionnelle structurée. De plus, la conception que l'on se fait des archives publiques est étroitement liée au passé lointain, en l'occurrence la période du régime français. L'archiviste demeure un érudit au service de la discipline historique. Le fait que les archives publiques soient logées au Musée du Québec ne signifie par pour autant qu'il existe une vision intégrée entre le patrimoine artistique et le patrimoine documentaire. Il s'agit plutôt d'une cohabitation commode pour l'époque. Il faut néanmoins noter une proximité entre les archives et le patrimoine matériel puisque Pierre-Georges Roy joue un rôle actif dans les deux domaines.

3- L'ÉMERGENCE DES POLITIQUES CULTURELLES, DES RÉSEAUX ET DE LA PROFESSIONNALISATION

La mise en œuvre de la Révolution tranquille au cours des années 1960 sera l'occasion d'une restructuration en profondeur des institutions culturelles québécoises créées au cours de l'entre-deux-guerres. Cette mutation peut s'expliquer par trois grands facteurs : l'intervention déterminante de l'État québécois en matière de politiques culturelles, l'émergence de réseaux associatifs dans le domaine des archives, des musées, du patrimoine et des bibliothèques publiques, ainsi que la volonté de ces réseaux de s'élargir et de se professionnaliser.

La modernisation de l'État québécois aura aussi des répercussions dans le secteur culturel. D'anciens organismes seront dépoussiérés et d'autres mis sur pied, pendant que des législations mieux adaptées aux exigences du développement culturel seront votées au cours des années 1960 et 1970. Le ministère des Affaires culturelles, créé en 1961, jouera un rôle clé dans la mise en oeuvre de ces politiques.

Dans le domaine des bibliothèques publiques, une première loi des bibliothèques publiques est votée en 1959, mais il faudra attendre le Plan du ministre Vaugeois, en 1980, pour assister à un véritable rattrapage historique. Il n'existait alors que 121 bibliothèques publiques pour l'ensemble du Québec; ce nombre sera porté à 849, cinq ans plus tard[9].

Le ministère des Affaires culturelles s'impliquera également dans le soutien financier des musées avec la création d'un Service des musées privés en 1974, lequel sera restructuré en Direction générale des musées privés et des centres d'exposition, cinq ans plus tard. Le développement en dent de scie du Musée du Québec à partir des années 1960 et la création, après des débats passionnés, d'un second musée national à Québec, le Musée de la civilisation, ouvert au public en 1988, montre bien que le milieu de la muséologie est alors en effervescence. La publication en 1979 d'un rapport du Ministère intitulé Musée et muséologie au Québec en 1979 avait en effet relancé le débat[10]. Par ailleurs, du côté du patrimoine, la Loi sur les biens culturels de 1972 fournissait des outils plus efficaces pour sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Pendant que les musées, le patrimoine et, à l'occasion, les bibliothèques publiques, faisaient l'objet de manchettes dans les journaux et suscitaient des débats publics, les archives demeuraient plus ou moins à l'écart des feux de la rampe. Mais leur transformation n'en était pas moins réelle. Le rattachement des Archives de la province au ministère des Affaires culturelles en 1961 et leur désignation sous le nom d'Archives du Québec (1963), puis d'Archives nationales du Québec (1970) annoncent déjà les transformations majeures qui restaient à venir quant au statut et au rôle des archives publiques au sein de la société québécoise. Par ailleurs, leur installation sur le campus de l'Université Laval (pavillon Casault) à la suite du réaménagement du Musée du Québec offrait une plus grade visibilité à cette institution culturelle jusque-là peu valorisée. Mais c'est la Loi sur les archives adoptée en 1983 qui marque le tournant le plus significatif pour le milieu de l'archivistique au Québec. Elle clarifie la notion d'archive, jusque-là demeurée ambiguë; elle englobe à la fois les documents actifs, semi-actifs et inactifs pour l'ensemble des services publics; elle établit, enfin, des liens avec la loi des biens culturels en s'intéressant à la protection des fonds et en prévoyant l'agrément de services d'archives privées[11]. L'année précédente, l'adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels avait mis la table pour une redéfinition de la fonction sociale des archives.

Parallèlement aux nouvelles interventions de l'État dans le remodelage des institutions culturelles, on observe une mise en réseau progressive des intervenants dans les différents secteurs correspondants. Les bibliothécaires, à l'avant-garde de la professionnalisation, mettent sur pied une Corporation des bibliothécaires du Québec en 1969. Chez les muséologues, on opte plutôt pour un réseautage des institutions autour de la Société des musées québécois restructurée en 1973 à partir de l'ancienne Association des musées de la province de Québec fondée en 1958. Quant aux archivistes, ils fondent en 1967 l'Association des archivistes du Québec qui regroupe les praticiens du secteur public et du secteur privé. Tous ces nouveaux regroupements constituent l'indice d'une nouvelle masse critique

9 Denis Vaugeois, « Du plan Vaugeois à aujourd'hui », dans Jean-Paul Baillargeon, dir., *op. cit.* , p. 83-87.
10 Fernand Harvey, *Le Musée du Québec... op. cit.*, p. 42-54.
11 Gilles Héon, *op. cit.*, p. 11-12.

dans le secteur des institutions culturelles, laquelle n'existait pas avant les années 1960. En somme, chaque secteur prend de l'ampleur, se spécialise et veut faire entendre sa voix sur la place publique.

La constitution de ces différents réseaux évolue en parallèle avec un mouvement de professionnalisation. Il n'est donc pas étonnant que le besoin d'une formation universitaire ait commencé à se faire sentir. Les bibliothécaires ont à cet égard une longueur d'avance par rapport aux autres secteurs culturels puisqu'une École de bibliothéconomie intégrée à l'Université de Montréal offre un programme de baccalauréat dès 1961. Suivra un programme de maîtrise à partir de 1971. Du côté de la muséologie et de l'archivistique, les premiers programmes de formation universitaire sont plus tardifs. L'École de bibliothéconomie offre un premier certificat en archivistique en 1983. L'Université Laval fera de même en 1987. Cette même année, l'Université de Montréal et l'UQAM créent conjointement une maîtrise en muséologie. Deux ans plus tard, c'est au tour du département d'histoire de l'Université Laval d'offrir un diplôme de deuxième cycle dans ce domaine. Ainsi, l'offre de formation professionnelle augmente sensiblement dans le réseau universitaire québécois à partir des années 1980. Il est par ailleurs intéressant de noter que la notion de « sciences de l'information » apparaît à partir de 1984 dans le libellé des diplômes décernés par l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal qui prend le nom d'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information[12].

Un autre phénomène mérite d'être souligné : celui de la régionalisation. Il s'agit d'un mouvement de fond, alimenté à la fois par les politiques culturelles de décentralisation du ministère de la Culture et des Communications et par le réseautage d'initiatives issues des différents milieux régionaux. Au cours des années 1970, la politique de soutien financier aux musées régionaux, de même que la mise sur pied du réseau des Bibliothèques centrales de prêts (BCP) pour les régions rurales du Québec, constituent des exemples évidents dans ce sens. Il en va de même de la présence des Archives nationales du Québec dans neuf régions du Québec à partir de 1981.

Considérée globalement, cette période qui s'amorce au cours des années 1960 est celle de la spécialisation professionnelle et des stratégies de reconnaissance sociale. Lors du XII[e] Congrès international des Archives tenu à Montréal en 1992 sous le thème « La profession d'archiviste à l'ère de l'information », Carol Couture affirmait d'emblée le but poursuivi par l'archiviste professionnel : « Occuper notre place dans la société, y être reconnus »[13].

4- DE LA SPÉCIALISATION À LA CONVERGENCE : LES NÉCESSITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

À la période de la spécialisation a succédé, depuis les années 1990, celle de la convergence. Nos sociétés produisent des masses d'information et de documentation sans précédent dans l'histoire de l'humanité. À cette densification du flux des informations viennent s'ajouter l'élargissement et l'interpénétration des différents champs d'intervention et de pratiques culturelles. Les institutions culturelles de la première moitié du XX[e] siècle reposaient sur des compétences liées à l'érudition et à la culture générale pour assurer la transmission de la culture. Les compétences du XXI[e] siècle exigent une ouverture à l'interdisciplinarité, aux techniques modernes de gestion et aux nouvelles technologies d'information et de communication, sans pour autant perdre de vue la question des finalités de la culture.

Tout semble indiquer que l'archivistique, la bibliothéconomie, la muséologie, le patrimoine et l'historiographie, sont engagés dans un mouvement de convergence, sans pour autant nier leurs spécificités disciplinaires respectives. Des impératifs au niveau de la gestion accélèrent ce mouvement de convergence, comme on a pu le voir avec la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, devenus en 2004, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à l'exemple d'un mouvement analogue mis de l'avant au niveau des institutions fédérales à Ottawa.

De l'aveu de Carol Couture, conservateur et directeur général des archives à la BAnQ, cette fusion avait été précédée par l'harmonisation des formations des bibliothécaires et des archivistes à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Le facteur de convergence de l'archiviste et du bibliothécaire tiendrait alors au fait que tous les deux « interviennent sur l'information ». L'abolition de la distinction classique entre les archives historiques et les archives administratives explique sans doute que la nouvelle discipline archivistique ne soit plus considérée uniquement comme une ressource pour la recherche scientifique, mais également « comme une ressource informationnelle essentielle à la prise de décision »[14]. Après le besoin de reconnaissance professionnelle manifestée antérieurement, on sent ici une volonté d'insérer l'archiviste dans le présent et dans l'action, à titre de partenaire à part entière. Reste à savoir si l'archiviste nouvelle mouture pourra continuer d'accorder une importance au moins égale au temps long : celui de l'historien et de la mémoire collective.

[12] Des formations en gestion documentaire apparaissent également dans le réseau de l'Université du Québec et dans différents Cégeps.
[13] Carol Couture, « Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique », *Archives*, vol. 25, no 1 (1993) : p. 24. La professionnalisation des archivistes a été traitée dans l'étude approfondie de Louise Gagnon-Arguin : *L'archivistique. Son histoire, ses acteurs depuis 1960*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992, 229p.
[14] Carol Couture, « Entretien », *À rayons ouverts*, no 67 (printemps 2006), p. 6.

Il faut, par ailleurs convenir que l'élargissement des champs d'opération des institutions et des disciplines qui leur sont rattachées n'est pas le propre de l'archivistique. Le patrimoine nous en fournit un autre exemple. À l'origine, le patrimoine demeurait associé à des bâtiments ou des sites spécifiques. D'autres spécialistes s'occupaient en parallèle de folklore et de traditions orales. Puis, la notion de patrimoine s'est élargie pour inclure l'audiovisuel et l'immatériel, mais également l'idée *d'ensembles*, tant bâtis que naturels. On a cessé, contrairement à l'époque de Gérard Morisset, de ne considérer que la tradition française d'avant 1840, pour inclure la période industrielle, voire les années plus récentes. Des champs spécialisés sont apparus incluant les patrimoines religieux, industriel, forestier, minier, maritime, etc.

Les institutions elles-mêmes ont élargi à des secteurs voisins le champ de leurs activités culturelles. Les bibliothèques publiques constituent un bel exemple d'un tel élargissement, encouragées en cela par l'intégration des nouvelles technologies et l'accès à l'audiovisuel et à l'Internet pour les usagers. Bon nombre de ces bibliothèques, particulièrement dans les petites municipalités, sont devenues de véritables centres culturels où activités d'animation pour jeunes ou adultes côtoient des expositions d'art ou d'histoire, ainsi qu'un programme de conférences. À Montréal, les activités de la Grande Bibliothèque s'inscrivent dans la même tendance, alors que livre et le document écrit partagent leur espace avec le multimédia.

* * *

Au terme de ce tour d'horizon de l'évolution des grandes institutions culturelles québécoises que sont les bibliothèques publiques, les musées, le patrimoine et les archives, il convient de revenir sur la notion de transmission qui constitue leur fonction première. Car à quoi bon conserver ou gérer, si ce n'est pour communiquer et surtout, transmettre.

Le métier d'archiviste, pour un, a connu depuis les années 1980 de profondes transformations professionnelles et technologiques que les spécialistes du domaine ont largement documentées et étudiées. Ces transformations ont rapproché l'archiviste de la gestion des affaires courantes et ont sans doute contribué à améliorer sa visibilité au sein de la société. Au Québec comme ailleurs, si le risque d'une instrumentalisation progressive du patrimoine archivistique à des fins purement administratives et politiques ne doit pas être sous-estimé, il pourrait être atténué par la fusion récente entre les Archives nationales et la Bibliothèque nationale. Cette fusion ne fait sans doute pas l'unanimité chez les archivistes qui craignent de perdre leur autonomie administrative et professionnelle, voire leur visibilité publique.

L'avenir dira si les archivistes ont gagné ou perdu dans cette alliance administrative. Il me semble néanmoins que les bibliothèques publiques en général, et la Bibliothèque nationale du Québec en particulier, constituent un contrepoids au risque d'instrumentalisation des archives aux seules fins de gestion documentaire dans la mesure où la promotion de la culture générale et de la mémoire nationale sont au cœur de leur mission. La muséologie pourrait, par ailleurs, contribuer à concilier archivistes et bibliothécaires dans le cadre d'une fonction commune de mise en valeur du patrimoine documentaire. Des expositions de livres et de documents autour de thématiques culturelles ouvrent une voie en ce sens..

Cependant, l'archiviste devra aussi faire son examen de conscience par rapport à l'évolution de sa profession. Comme le bibliothécaire, l'archiviste n'échappe pas au caractère de plus en plus technique de sa formation qu'on a tendance à associer à la gestion documentaire. Les nouvelles technologies d'information et de communication ont d'ailleurs accéléré une telle orientation instrumentale. Se pose alors une question fondamentale : l'archiviste peut-il toujours être porteur de sens pour ceux qui le consultent ou qui le lisent ? Sa formation lui permet-elle encore d'acquérir et de développer une culture générale qui permette de situer le patrimoine documentaire dans son contexte; et pour tout dire, dans la mémoire collective ?

Comme l'historien, le bibliothécaire, le muséologue et le spécialiste en patrimoine, l'archiviste doit continuer d'être un porteur de mémoire pour faire le lien entre les générations. Cette tâche de transmission dépasse, à n'en pas douter, le niveau de la simple communication, tel qu'évoqué au début de cet exposé. Jean-Pierre Wallot et Jacques Grimard ont bien résumé l'enjeu de la transmission lorsqu'ils écrivent que les archives sont « porteuses de preuves, d'information et de témoignages » et qu'elles « agissent comme révélateur de culture, c'est-à-dire de ce « supplément d'âme » qui donne un sens et une identité aux groupes humains »[15].

[15] Jean-Pierre Wallot et Jacques Grimard, « Culture, archives et développement », *Archives*, vol. 27, no 3 (1996) : p. 6.